

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE L'AQÇIE/CIFQ AFIN DE MODIFIER
LES TARIFS D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS
DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2013

DOSSIER : R-3823-2012

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
M. BERNARD HOULE
M. PIERRE MÉTHÉ

AUDIENCE DU 21 NOVEMBRE 2013

VOLUME 5

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDEUR :

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ);

MISE EN CAUSE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur d'Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing S.E.C.
(EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Newfoundland and Labrador Hydro (NLH);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	6
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE AQCIE/CIFQ	11
LUC BOULANGER	12
OLIVIER CHAREST	12
INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	12
PREUVE ACEFO	45
LOUIS-RENAULT ROZÉFORT	45
INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	45
DISCUSSION	49
PREUVE RNCREQ	53
PAUL PAQUIN	54
INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY	55
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE	75
PREUVE SÉ/AQLPA	88
JEAN-CLAUDE DESLAURIERS	89
JACQUES FONTAINE	89
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	89

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	104
PREUVE FCEI	113
MARCEL-PAUL RAYMOND	113
ANTOINE GOSSELIN	113
INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	113
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	152
PREUVE UC	163
MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE	165
INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	165
INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE	183

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (RNCREQ)	Fournir et produire les hypothèses qui sont sous-jacentes à la confection des tableaux fournis le 21 novembre 2013 et préciser l'année de base pour les fins du calcul de l'évaluation de l'impact tarifaire spécifique au service de transport et toutes autres hypothèses utilisées pour les fins de confection des tableaux, incluant les chiffriers utilisés (demandé par HQT)	78
E-1 (FCEI) :	Mettre à jour les recommandations telles qu'elles ont été formulées par les témoins de la FCEI et incarner celles-ci au net dans le revenu requis pour 2013 et 2014 (demandé par HQT)	160

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-RNCREQ-14 : Document de présentation.	54
C-RNCREQ-15 : Lettre de présentation	71
C-SÉ/AQLPA-0015 : Erratum au rapport C-SÉ-AQLPA-0012 (SÉ/AQLPA-1 Doc.1)	90
C-SÉ/AQLPA-0016 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels - IAS 37	92
C-UC-0018 : Tableau du système de transmission de BC Hydro	175

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt et un (21)
8 novembre deux mille treize (2013), dossier R-3823-
9 2012, demande de l'AQCIE/CIFQ afin de modifier les
10 tarifs d'Hydro-Québec dans ses activités de
11 transport d'électricité pour l'année deux mille
12 treize (2013). Poursuite de l'audience.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour tout le monde. Avant de continuer avec la
15 preuve de l'AQCIE, peut-être, Maître Fréchette,
16 nous donner un petit indicateur, une indication sur
17 les engagements où nous en sommes.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, tout à fait. Alors, j'ai le plaisir de vous
20 annoncer que ce matin seront produits
21 électroniquement les engagements 1, 3, 4 et 6.

22 J'oserais même vous annoncer que le 2 est très près
23 d'une conclusion. Alors, ça nous... Parce qu'on en
24 a pris quelques-uns hier. Alors ceux-là
25 évidemment... Mais ceux-là qui, ceux que je viens

1 de vous énoncer, alors ceux-là, ça devrait... pas
2 ça devrait, ça va. Alors tout est bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie. Petite note d'intérêt. Juste pour
5 vous indiquer que, évidemment, vous avez noté que
6 nous sommes un petit peu en retard concernant le
7 calendrier. Alors, comme mentionné hier, EBM, enfin
8 les gens qui sont prévus pour lundi vont passer
9 lundi. Mais pour ceux qui étaient prévus mercredi
10 et jeudi, s'il y a lieu, on continuera demain
11 matin. Peut-être la FCEI. Ça va dépendre de
12 l'engagement et de l'utilité des pièces qui sont
13 nécessaires pour votre preuve.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Bonjour, Madame la Présidente. Je peux déjà vous
16 dire que nous serons prêt à procéder. Avec ce qui a
17 été dit ce matin, on sera prêt à procéder
18 aujourd'hui, le cas échéant. C'est parce que ce qui
19 n'a pas été reproduit sera nécessairement utile à
20 l'argumentation. Donc, pour nous, nous sommes prêt
21 à avancer sur l'horaire.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie, Maître Turmel. Enfin, une
24 petite... Hier, on avait quitté sur la question du
25 poste Chomedey. Alors, en ce qui a trait au poste

1 Chomedey, on va mentionner dès alors que la Régie
2 apprécie le souci de transparence démontrée par le
3 Transporteur.

4 Après révision des faits au dossier, après
5 considération des représentations faites hier par
6 monsieur Verret et maître Fréchette, et compte tenu
7 du libellé de la décision D-2009-140 autorisant le
8 projet du poste Chomedey, la Régie juge qu'il n'est
9 pas nécessaire pour le Transporteur de rechercher
10 une autorisation sous l'article 73 de la Loi en
11 raison des coûts supplémentaires du projet. Il y
12 aura simplement, comme il est fait lors de
13 l'inclusion de tout montant à la base de
14 tarification, une évaluation de la prudence des
15 montants engagés pour le projet.

16 Ceci dit, Maître Fréchette, et ainsi que
17 les autres, la Régie juge qu'il sera utile
18 d'établir, lors de la décision finale au présent
19 dossier, le ou les critères par lesquels le
20 Transporteur devra rechercher une nouvelle
21 autorisation sous l'article 73 lorsque les
22 paramètres originaux sur lesquels se base une
23 décision d'investissement sont modifiés. Alors, on
24 va s'attendre à ce que les participants, ceux qui
25 le souhaitent à tout le moins, nous fassent

1 connaître leur opinion dans leur plaidoirie. Je
2 vous remercie. Ça, ça va clore ce sujet-là du poste
3 Chomedey. Et à ce moment-là, Maître Fréchette.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Je voulais vous remercier. Puis c'est noté. Ce sera
6 dans la plaidoirie, je peux vous en assurer.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie. Alors, Maître Pelletier, c'est à
9 vous.

10 PREUVE AQCIE/CIFQ

11 Me PIERRE PELLETIER :

12 Bonjour. Pierre Pelletier pour l'AQCIE/CIFQ. Les
13 témoins ont déjà pris place. Il s'agit de monsieur
14 Luc Boulanger, qui est directeur exécutif de
15 l'AQCIE (Association québécoise des consommateurs
16 industriels d'électricité) et monsieur Olivier
17 Charest, qui est économiste, analyste, et qui sera
18 appelé à vous faire une courte présentation. Est-ce
19 que vous voulez procéder à l'assermentation des
20 témoins, Madame la greffière?

21

1 L'an deux mille treize (2013), ce vingt et unième
2 (21e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

3

4 LUC BOULANGER, administrateur, directeur exécutif
5 de l'Association québécoise des consommateurs
6 industriels d'électricité, ayant une place
7 d'affaires au 1010, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
8 (Québec);

9

10 OLIVIER CHAREST, avocat, analyste en énergie,
11 économiste, ayant une place d'affaires au 470,
12 avenue Villeneuve, Outremont (Québec);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

18 Q. [1] Ma question s'adresse à tous deux. Monsieur
19 Boulanger et Monsieur Charest, est-ce que vous avez
20 participé à la préparation du mémoire de
21 l'AQCIE/CIFQ qui a été produit sous la cote B-0023,
22 B-AQCIE/CIFQ-0023, et à la réponse à la demande de
23 renseignements numéro 1 de la Régie qui a été cotée
24 comme pièce B-AQCIE/CIFQ-0026?

25

1 M. LUC BOULANGER :

2 R. Oui.

3 Q. [2] Monsieur Charest?

4 M. OLIVIER CHAREST :

5 R. Oui.

6 Q. [3] Et est-ce que vous adoptez chacun d'entre vous
7 ces documents pour valoir à titre de votre
8 témoignage écrit dans le présent dossier?

9 M. LUC BOULANGER :

10 R. Oui.

11 M. OLIVIER CHAREST :

12 R. Oui.

13 Q. [4] Je vous remercie.

14 (9 h 11)

15 Me PIERRE PELLETIER :

16 Q. [5] Monsieur Boulanger, d'abord, vous avez exprimé
17 le souhait de formuler des commentaires sur un
18 certain nombre de sujets qui ont été abordés au
19 cours de l'audience jusqu'à maintenant. Je vous
20 prierais de les adresser à la Régie, dans l'ordre
21 qui vous paraîtra approprié.

22 M. LUC BOULANGER :

23 R. Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,
24 Messieurs. Alors, bonjour tout le monde. Alors,
25 effectivement, je pense qu'il serait dans l'ordre

1 que, en tant qu'industriel, nous adressions
2 quelques commentaires qui ont été faits au cours de
3 la présentation de la preuve d'Hydro-Québec.
4 Spécifiquement, j'aimerais reprendre certains
5 commentaires qui ont été faits par monsieur
6 Boulanger, mon homonyme, monsieur Vici évidemment
7 et monsieur Verret.

8 En ce qui concerne monsieur Boulanger,
9 monsieur Boulanger, dans la première journée des
10 audiences a fait un commentaire à l'effet que les
11 efforts d'efficience qui ont été faits chez Hydro-
12 Québec TransÉnergie ont été le résultat de
13 pressions exogènes, alors... Et ce qu'il voulait
14 dire spécifiquement, c'est évidemment ce qui a été
15 fait état dans les journaux, a, en fait, motivé
16 TransÉnergie à faire des efforts d'efficience ou
17 des gains de productivité.

18 On trouvait ça un petit peu curieux parce
19 qu'on assiste depuis deux mille huit (2008) à des
20 écarts de rendement qui sont vraiment
21 significatifs. À plusieurs reprises, la Régie a
22 signifié son inconfort face à la récurrence de ces
23 écarts de rendement. Et la préoccupation qui a été
24 exprimée par la Régie ne semble pas avoir été le
25 motif qui a incité TransÉnergie à soudainement

1 faire des efforts significatifs d'efficience Alors,
2 ça, ça nous préoccupe un peu.

3 D'autant plus que vous n'êtes pas sans
4 savoir que les industriels ont fait beaucoup
5 d'interventions médiatiques face à des situations
6 de la tarification québécoise dans les derniers
7 mois. Alors, on est en train de se demander si ce
8 n'est pas le canal qu'on devrait utiliser pour
9 pouvoir obtenir, effectivement, en bout de ligne,
10 des gains d'efficience. Alors, ça, c'est mon
11 commentaire face aux commentaires de monsieur
12 Boulanger.

13 En ce qui concerne monsieur Vici, on a
14 trouvé monsieur Vici très sympathique avec ses
15 analogies, surtout celle du citron. Et si vous me
16 permettez, je vais faire un petit parallèle. Quand
17 monsieur Vici a mentionné - toujours évidemment
18 dans le contexte des gains d'efficience - que le
19 citron était pressé à son ultime limite.

20 Alors, imaginez-vous dans une situation où
21 vous auriez une grande entreprise, disons Alcoa,
22 pour ne pas la nommer, qui est en conférence
23 téléphonique avec des investisseurs et puis que le
24 « Chief Executive Officer » ferait le commentaire
25 que, dans leur organisation, le citron était pressé

1 à un point tel qu'ils n'espèrent plus être en
2 mesure de faire des gains d'efficience pour
3 l'avenir. Impression que le lendemain, le titre de
4 la compagnie en question aurait... serait
5 probablement malmené dans la Bourse. Alors, c'est
6 un commentaire qui nous préoccupe.

7 Si c'est un état d'esprit ou si ça reflète
8 l'état d'esprit chez TransÉnergie, que le citron a
9 été pressé jusqu'à son ultime limite, alors ce
10 n'est pas encourageant pour nous autres.

11 Toujours, évidemment, dans la question de
12 l'analogie du citron pressé, quand on le regarde, à
13 notre point de vue, c'est vrai que le citron a été
14 pressé. Le citron a été pressé à son maximum chez
15 les usagers qui font les frais des tarifs et qui
16 donnent le revenu requis aux entreprises
17 réglementées.

18 Ce citron a été pressé à un tel point qu'il
19 y a une reconnaissance implicite du gouvernement,
20 dans sa politique industrielle, la politique de
21 madame Zakaïb, à l'effet que le Tarif L
22 actuellement n'est plus compétitif. Le tarif L ne
23 fait plus la job. Alors, on conçoit présentement de
24 mettre en place des programmes d'investissements
25 emplois pour s'assurer qu'on va être en mesure de

1 promouvoir le développement économique au Québec.
2 Pour nous, c'est une reconnaissance implicite qu'on
3 a un problème de tarification sérieux en ce qui
4 concerne la compétitivité du tarif L.

5 Ce qu'on veut vous dire aujourd'hui, c'est
6 qu'on fait face ultimement à des augmentations,
7 lorsque les dossiers seront arrivés à terme, de
8 cinq pour cent (5 %) pour les industriels, si on
9 exclut l'exonération pour l'augmentation des
10 volumes patrimoniaux. Avec une telle augmentation,
11 il va y avoir de la délocalisation de production au
12 Québec. On n'est pas en mesure d'absorber une telle
13 augmentation.

14 Et actuellement, ce problème n'est pas
15 unique à un secteur d'activités, ce sont tous les
16 secteurs d'activités industriels québécois qui
17 présentement font face à une problématique où ils
18 luttent pour leur survie. Et ça, j'aimerais le
19 mettre en preuve et vous en faire... et vous
20 signifier cet état de fait.

21 Je peux aussi vous dire que le gouvernement
22 est un peu sensible à ce qui se passe présentement
23 parce qu'il y a une firme, KPMG, présentement qui a
24 été mandatée par Hydro-Québec, conjointement avec
25 Investissement Québec, et qui présentement

1 rencontre des industriels pour exactement être en
2 mesure de baliser et de comprendre la situation
3 dans laquelle on évolue.

4 Nos usines font généralement partie de
5 consortiums internationaux et ces consortiums ont
6 des usines à travers le monde, à travers l'Amérique
7 du Nord. Et souvent, des commandes de productions,
8 les usines doivent compétitionner entre elles pour
9 avoir accès à cette production. Et généralement on
10 alloue la production là où c'est le moins cher.

11 9 h 16

12 On a fait état, dans un mémoire qu'on a présenté à
13 la Commission sur les enjeux énergétiques, d'un
14 industriel qui a sept (7) installations en Amérique
15 du Nord. L'installation québécoise est la plus
16 coûteuse parmi les sept (7). Et, une juridiction
17 qui n'est pas loin du Québec, dans l'état de New
18 York, les tarifs qui y sont consentis sont à la
19 moitié des tarifs québécois. Dans une situation
20 comme celle-ci, il devient extrêmement difficile,
21 pour cette entreprise, de pouvoir progresser.

22 Alors, ce à quoi on va faire face ça va
23 être des projets d'investissement qui ne se feront
24 pas, des mises à niveau, des activités, des
25 installations qui ne se feront pas et ça met en

1 danger, en fait, les... la survie de ces usines-là.

2 Maintenant, un commentaire de monsieur
3 Verret sur la difficulté de mettre en place un
4 compte de frais reportés pour capter les écarts. La
5 position de monsieur Verret c'est qu'effectivement,
6 le risque appartient à l'entreprise réglementée,
7 c'est elle qui est le mieux habilitée pour
8 l'assumer et que ce serait probablement préférable
9 que, justement, ses comptes ne soient pas établis.

10 Alors, ce qu'on aimerait vous mentionner
11 là-dessus c'est qu'en ce qui nous concerne, on
12 serait bien prêt à prendre le risque, si ça se
13 traduit par la captation d'un milliard deux cents
14 millions (1 200 000 000) de trop perçu, si on le
15 calcule sur une période de six (6) ans.

16 Alors, généralement, lorsqu'on demande des
17 comptes de frais reportés pour capter ces écarts de
18 rendement c'est soit que la prévision est difficile
19 à faire parce qu'il y a des éléments exogènes sur
20 lesquels on n'a pas de contrôle ou encore, la
21 prévision est toujours structurée de telle sorte
22 qu'il y a seulement qu'une des deux parties qui en
23 bénéficie.

24 L'autre élément, également, qu'on aimerait
25 mentionner c'est la problématique de l'asymétrie de

1 l'information. Alors, on fait face à une situation
2 où l'entreprise réglementée présente des
3 prévisions, dans certains cas il est difficile de
4 prévoir...

5 LA GREFFIÈRE :

6 Excusez-moi, Monsieur Boulanger. Veuillez parler en
7 face du micro, s'il vous plaît.

8 M. LUC BOULANGER :

9 R. Je ne parle pas assez fort!

10 LA GREFFIÈRE :

11 C'est le micro.

12 M. LUC BOULANGER :

13 R. Ah! pardon, je pensais que je parlais fort. Je vais
14 vous avouer que j'ai des appareils auditifs et ça
15 amplifie considérablement le son, alors je ne
16 réalisais pas que ce n'était pas dans la...

17 Alors, donc, pour venir à ce que je disais,
18 à cause de l'asymétrie de l'information il nous est
19 souvent difficile de pouvoir être en mesure
20 d'apprécier vraiment la preuve qui nous est
21 présentée. Et je pense que c'est un comportement
22 qui est bien normal lorsqu'on ne peut pas vraiment
23 prévoir la « out come » ou ce qui va se produire,
24 on a une tendance à se... comme on dit en anglais,
25 je m'excuse, se « pader », à mettre une certaine

1 réserve ou une certaine marge de manoeuvre. Les
2 ménagères le font dans leur budget familial, les
3 entreprises le font, nous le faisons également et
4 je pense que c'est un comportement qui est un peu
5 normal dans les circonstances.

6 Alors, compte tenu de ça, je pense que...
7 et la preuve qui est au dossier sur les écarts de
8 rendement qui ont été réalisés au cours des
9 dernières années de façon continue, de façon
10 récurrente, alors ça nous inquiète
11 particulièrement.

12 Finalement, ce qu'on aimerait aussi réagir
13 c'est sur une demande que vous avez faite, Maître
14 Duquette, d'entrée de jeu, à TransÉnergie. À savoir
15 que si la Régie décidait de faire des coupures,
16 est-ce qu'on devrait les faire par rubriques ou
17 devait les faire à travers une mesure plus
18 générale, comme hausser le... le mot m'échappe...

19 M. OLIVIER CHAREST :
20 Efficience.

21 M. LUC BOULANGER :

22 R. L'efficience, merci. Ça vient avec l'âge. Alors,
23 nous, en fait, ce qu'on vous répondrait, Maître
24 Duquette, eu égard à ce qu'on vient de vous dire,
25 c'est qu'on ne privilégie pas plus une que l'autre.

1 En fait, c'est une combinaison des deux. Il nous
2 apparaît évident que l'indice d'efficience actuel
3 n'a pas fait le travail, pour bien parler français,
4 puisque, malgré cette quantification de l'indice
5 d'efficience, il y a eu des trop perçus qui ont été
6 récurrents, et de façon significative, au cours des
7 dernières années. Et il y a certaines rubriques qui
8 doivent être prise en compte, à caractère
9 individuel, eu égard à leurs problématiques
10 particulières. Alors, je pense que ça serait une
11 combinaison des deux.

12 Et, finalement, en tant qu'industriel, on
13 n'a certainement aucun problème à ce que les
14 entreprises réglementées réalisent, à travers des
15 gains d'efficience, dépassent les objectifs, ou les
16 taux de rendement qui leur sont consentis dans la
17 mesure où ce sont de véritables gains d'efficience
18 et non pas des trucs budgétaires.

19 Alors, de telle sorte que, lorsqu'il y a
20 véritablement un gain de productivité, il faut que
21 les entreprises réglementées en aient le bénéfice
22 pour les motiver, autrement il n'y aurait pas
23 d'intérêt à le faire. Mais les consommateurs y
24 retrouvent leur compte parce que ces gains-là sont
25 récurrents et, par la suite, font une pression à la

1 baisse sur les tarifs. Alors, il ne faut pas juger
2 nos interventions comme étant antiprofit, ce n'est
3 pas ça du tout. Au contraire, plus il y a de
4 motivation à performer, à réaliser des gains
5 d'efficience mieux c'est pour l'ensemble des
6 usagers, mieux c'est également pour les entreprises
7 qui sont réglementées.

8 Alors, ça conclut les observations que je
9 voulais faire.

10 Me PIERRE PELLETIER :

11 Q. [6] Merci, Monsieur Boulanger. De façon peut-être
12 un peu plus spécifique maintenant, en relation avec
13 le mémoire qui avait été déposé, Monsieur
14 Charest... bien, on pourrait peut-être enchaîner
15 dès à présent avec le sujet qui vient d'être abordé
16 par monsieur Boulanger, celui des gains
17 d'efficience ou plus précisément, des cibles de
18 gains d'efficience. J'aimerais que vous fassiez
19 part de vos commentaires sur ce sujet à la lumière
20 des informations qui ont été produites devant la
21 Régie au cours de la semaine.

22 9 h 23

23 M. OLIVIER CHAREST :

24 R. Parfait. Bonjour. Peut-être une question. Pourquoi
25 une cible d'efficience, pourquoi une formule

1 paramétrique avec une cible d'efficience et, selon
2 nous, pourquoi une cible contraignante
3 d'efficience? Parce que ce qu'on vous a dit un peu,
4 du côté du Transporteur, c'est, bien en fait, nous,
5 ce qui est primordial, ce sont nos besoins puis on
6 va regarder les méthodes plus traditionnelles et la
7 cible d'efficience ce sera, finalement, en fait, la
8 formule paramétrique sera une façon de venir
9 corroborer ou de venir confirmer.

10 Mais pour nous, l'essentiel c'est de s'en
11 tenir à cette cible d'efficience-là pour les
12 raisons mentionnées par monsieur Boulanger. On a vu
13 justement, au cours du dossier, des difficultés de
14 s'attacher à une étude des différents coûts
15 rubrique par rubrique, surtout dans un contexte où
16 il y a des reclassements interannuels. C'est
17 excessivement complexe de faire ça, je salue le
18 travail de ceux qui le font. Pour nous, c'est peut-
19 être plus simple de s'en tenir, pour l'instant, à
20 un indice plus global puis je pense que d'ailleurs
21 il y a une invitation du Transporteur à ce faire
22 parce qu'on nous dit souvent, bien, il y a des
23 vases communicants, quand il y a une hausse des
24 salaires de base on peut couper dans le temps
25 supplémentaire, vice versa. Donc, nous, ce qu'on va

1 regarder, c'est vraiment cette espèce de gestion
2 globale. Et je dis « gestion globale », on est au
3 niveau des charges nettes d'exploitation. La
4 formule paramétrique, ce qu'elle vient faire
5 finalement, c'est un petit peu agir comme le
6 mécanisme incitatif, puis par mécanisme incitatif
7 je n'entends pas ce qui est discuté dans 3842 puis
8 je ne veux surtout pas rentrer dans ce débat-là,
9 mais un espèce de mécanisme pluriannuel de
10 réglementation incitative avec une formule i-x.
11 C'est un petit peu ça qu'on essaie de faire avec la
12 formule paramétrique mais uniquement au niveau des
13 charges nettes d'exploitation. Bon, c'est sûr que
14 c'est un « second best ». Pour nous l'idéal, et je
15 pense que les commentaires de monsieur Boulanger
16 allaient un peu dans ce sens-là, il va falloir
17 éventuellement qu'il y ait un espèce de mécanisme
18 global qui permette de capter, tant au niveau du
19 CAPEX que des dépenses d'exploitation qui viennent
20 finalement agir à titre de plafond puis inciter
21 l'efficience à travers fort probablement un espèce
22 de partage où est-ce que l'entreprise va pouvoir
23 aller capter certains gains dans les premières
24 années.

25 Et je vous dirais que, bon, pour revenir

1 finalement à la situation actuelle, la formule
2 paramétrique, pour nous c'est non seulement d'agir
3 comme incitatif à l'efficience mais c'est aussi de
4 s'assurer que les gains soient transmis aux
5 consommateurs en temps opportun assez rapidement et
6 une des raisons qui est derrière ça, à mon avis,
7 c'est que ce n'est pas un cadeau que l'entreprise
8 nous fait. Ce n'est pas un geste volontaire de sa
9 part. Oui, j'ai utilisé le mot « volontaire » un
10 peu dans le mémoire qu'on a déposé pour dire bien,
11 en fait, ils ont accepté de reprendre les charges
12 réelles de deux mille douze (2012) comme base, ça a
13 été un « reset », il y a peut-être eu un choix
14 volontaire de ne pas considérer certaines charges
15 comme un trop-perçu uniquement écarts prévisionnels
16 mais d'y voir carrément des gains d'efficience.

17 Mais je vous dirais que généralement ce
18 n'est pas un cadeau. Je pense qu'il y a des
19 attentes à ce qu'il y ait des gains d'efficience et
20 il y a des attentes à ce que ces gains-là soient
21 visibles assez rapidement. Et, à notre avis, donc
22 cette cible minimale d'efficience qui doit agir
23 comme une cible contraignante vise à faire ça, vise
24 à s'assurer qu'année après année il y ait ce
25 mouvement-là d'efficience et que les consommateurs

1 puissent en profiter.

2 Et puis, en fait, je pense qu'on a fait la
3 démonstration dans notre mémoire que ça n'a pas été
4 le cas pour la dernière période de cinq ans, donc
5 deux mille huit (2008) à deux mille douze (2012) il
6 a fallu qu'on attende justement cette espèce de
7 « reset » volontaire. Nous, on aurait voulu que ça
8 soit plus graduel, qu'il y en ait plus au fur et à
9 mesure et, de ce qu'on comprend, la clé de voûte,
10 semble être un petit peu les départs à la retraite,
11 je veux dire, c'est les départs à la retraite qui
12 permettent de réorganiser l'entreprise puis de
13 favoriser des gains d'efficience, il y en a eu
14 beaucoup dans les dernières années, il va y en
15 avoir peut-être un peu moins selon les chiffres
16 qu'on a eus pour les prochaines années, mais il
17 devrait y en avoir quand même suffisamment pour
18 qu'on puisse continuer à faire ces gains
19 d'efficience-là. Donc voilà ce que j'avais à dire à
20 ce sujet.

21 Q. [7] Alors je vais vous inviter à nous faire part de
22 vos vues sur les deux propositions complémentaires
23 que vous avez faites relativement à la
24 surestimation ou à la sous-estimation de la base de
25 tarification; alors je réfère à vos deux

1 propositions qui sont la mise en place d'un compte
2 d'écarts mais, en même temps, la réduction des
3 montants qui sont demandés par le Transporteur dans
4 son revenu requis.

5 R. Parfait. Ce qu'on a essayé de faire cette année
6 c'est de vraiment nous concentrer sur les écarts
7 qui, à notre sens, devaient absolument faire
8 l'objet d'un compte d'écarts parce que, évidemment,
9 on comprend qu'en deux mille quatorze (2014) on
10 veut avoir un mécanisme de traitement des écarts
11 qui va couvrir le reliquat finalement. Et on se
12 demande est-ce qu'il y a certains écarts qui
13 doivent, malgré tout, être compensés à cent pour
14 cent (100 %), qu'il n'y ait pas de mécanisme de
15 partage, que le risque soit entièrement assumé par
16 les consommateurs.

17 Et à notre avis, oui, et c'est peut-être un
18 ou deux comptes d'écarts, on a utilisé un terme
19 dans notre mémoire qui est le compte d'écarts sur
20 la surestimation, les impacts de la surestimation
21 ou de la sous-estimation de la base de
22 tarification.

23 En fait, c'est principalement deux impacts.
24 Il y a un impact au niveau du rendement donc c'est
25 très simple, on a une base de tarification qui

1 représente les actifs qui n'ont pas encore été
2 amortis, on accorde du rendement sur ça. Si un
3 actif n'existe pas, il ne devrait pas y avoir de
4 rendement selon nous. C'est tout aussi simple que
5 ça. Et ce qu'on constate, au niveau des cinq
6 dernières années, je pense qu'on a eu une année où
7 on a eu une sous-estimation de la base de
8 tarification mais il y a eu quatre années avec des
9 surestimations très importantes : trois cent
10 quatre-vingt-treize millions (393 M) je pense l'an
11 passé puis une moyenne sur cinq ans de deux cent
12 millions (200 M).

13 Bien deux cent millions (200 M) fois sept
14 pour cent (7 %) de rendement, puis, là, je parle du
15 rendement sur les capitaux propres et sur la dette
16 donc l'espèce de taux moyen, que ça soit sept ou
17 sept point cinq, bien on est dans l'ordre de
18 quatorze millions (14 M) par année.

19 9 h 29

20 Ces quatorze millions (14 M) par année c'est
21 beaucoup, c'est... et c'est une pression qui
22 s'ajoute au tarif qui n'a pas sa raison d'être.
23 Donc, la première fonction de ce compte-là c'est
24 d'aller rapatrier ce... cette... cette somme-là.

25 Juste peut-être une petite précision, on

1 nous a parlé, là, d'effet volume dans la preuve du
2 Transporteur. Donc, ce qu'on comprend et en fait ce
3 que nous proposons ce n'est pas d'appliquer le
4 compte d'écart à l'entièreté de la rubrique coût de
5 la dette. Il y a une partie des écarts sur le coût
6 de la dette qui s'explique par un taux qui ne
7 correspond pas au taux moyen payé par Hydro-Québec.

8 Donc, on ne regarde pas le pourcentage payé
9 si c'est... si c'est sept point trois (7,3) plutôt
10 que sept point deux (7,2) cet effet-là ne serait
11 pas capté. Ce qui serait capté c'est l'effet volume
12 carrément.

13 Il n'y a pas seulement des impacts sur le
14 rendement, il y a des impacts sur l'amortissement
15 aussi. Je veux dire si vous vous attendez à ce que
16 des actifs entrent dans la base de tarification et
17 qu'ils n'y entrent pas, parce que, par exemple, il
18 y a eu report de projet, bien, là, aussi il y a de
19 l'argent qui est payé en trop.

20 Une autre façon de le concevoir au niveau
21 de l'amortissement si, par exemple, on a un actif
22 qui doit être amorti sur vingt ans, on prévoit une
23 charge dès la première année, mais finalement on va
24 faire comme un « reset » parce que cet actif-là
25 n'est pas entré dans la base de tarification cette

1 année-là, la mise en service n'a pas eu lieu. Bien
2 on va avoir payé comme une vingt-et-unième année en
3 trop ou quelques mois d'une vingt-et-unième année
4 en trop.

5 Et c'est ça évidemment qu'on essaie d'aller
6 chercher et pourquoi au niveau de l'amortissement,
7 puis pas au niveau d'autres charges, bien
8 l'amortissement de toute façon c'est quelque chose
9 qui va être réajusté chaque année. Puis c'est un
10 concept peut-être un peu plus complexe, mais on est
11 déjà dans une logique de frais reportés, je veux
12 dire un amortissement il y a un coût qui est engagé
13 sur une année ou sur plusieurs années, on fait une
14 mise en service, puis on dit à partir de ce moment-
15 là, on va faire des paiements échelonnés sur... sur
16 vingt ans, mais on est déjà dans une logique pluri-
17 annuelle.

18 Donc, pourquoi justement ne pas revenir à
19 la deuxième année puis s'assurer que ce qui a été
20 payé en trop, à ce qui devait être la première
21 année qui ne l'a même pas été finalement, parce
22 qu'on n'a pas eu notre mise en service, pourquoi
23 pas venir rechercher cet impact-là.

24 Comme je vous disais on vise surtout les
25 rapports de mise en service et même s'il peut y

1 avoir un lien entre les mises en service et les
2 retraits d'actifs, de ce que je comprends il y a
3 une partie des retraits d'actifs qui se fait au
4 moment où on fait de nouvelles mises en service, on
5 met de nouvelles pièces et on en enlève des
6 anciennes.

7 Même s'il y a un lien entre les deux, les
8 retraits d'actifs c'est une logique un peu
9 différente et à notre compréhension il y a quand
10 même une certaine valorisation qui se fait des
11 pièces d'équipements au niveau des retraits
12 d'actifs. On parle de coût net des sorties
13 d'actifs. Donc, on va... on va prendre un
14 équipement, on va l'enlever des livres, on va
15 essayer de le revendre à quelqu'un d'autre et
16 d'aller chercher les... les argents qui découleront
17 de cette vente-là et qui viennent un peu réduire la
18 facture.

19 Par notre compte, on ne veut pas aller
20 jusque, là, pour l'instant. Donc, ce qu'on vise
21 c'est principalement les impacts liés au report de
22 projet, peut-être aussi aux mises en service qui se
23 font à des montants moindres. On n'irait pas
24 nécessairement jusqu'au... jusqu'au retrait
25 d'actifs.

1 Q. [8] Et pour quelle raison est-ce que vous ne
2 souhaitez pas inclure les retraits d'actifs dans
3 l'établissement du compte d'écart?

4 R. Bien je vous dirais aussi qu'on a une vision comme
5 quoi au niveau des reports il y a certainement
6 un... pas un risque, mais il y a certainement un
7 phénomène qui est asymétrique. Donc, lorsqu'on a un
8 report nécessairement on va avoir cette logique
9 du... du vingt-et-unième paiement en trop, du
10 paiement qui se fait en double et au-delà.

11 Les retraits d'actifs c'est moins clair,
12 incidemment s'il y a un retrait d'actifs découle...
13 s'il y a un impact au niveau des retraits d'actifs
14 qui découle d'un report, on peut s'attendre même à
15 ce que l'impact aille dans le même sens, qu'il soit
16 asymétrique, là, aussi. Bon, on ne va peut-être pas
17 le capter parce qu'il y a beaucoup d'autres choses
18 qui rentrent dans les retraits d'actifs. Ça ne
19 correspond pas à la même logique.

20 D'ailleurs, si je ne me trompe pas, les
21 retraits d'actifs n'étaient pas... n'avaient pas le
22 même traitement qu'ils ont actuellement. Je pense
23 qu'en deux mille neuf (2009) ou en deux mille huit
24 (2008) la Régie a changé le traitement des retraits
25 d'actifs. Donc, auparavant on prenait le chiffre

1 réel et on l'amortissait sur plusieurs années.
2 Maintenant on constate dans... dans l'année même le
3 montant des retraits d'actifs.

4 Il y aura peut-être quelque chose à faire
5 éventuellement avec les retraits d'actifs. Donc, je
6 ne vous dis pas que c'est une position qui est
7 permanente, mais nous on n'en ressentait pas le
8 besoin à ce stade-ci d'inclure ça dans ce compte-là
9 sur les impacts liés à la surestimation de la base
10 de tarification.

11 Q. [9] Est-ce que ça complète ce que vous aviez à nous
12 indiquer concernant le... vos propositions là-
13 dessus, parce que, là, vous me parlez d'un compte
14 d'écart, mais vous aviez également des propositions
15 ou des suggestions à faire à la Régie relativement
16 à la réduction des montants qui sont requis?

17 R. Oui. Au niveau des réductions spécifiques, écoutez,
18 on a une moyenne sur cinq ans de deux cent millions
19 (200 M) de surestimation de la base de
20 tarification. Donc, notre deux cent millions
21 (200 M), et puis je pense qu'il y avait eu des
22 questions du côté du Transporteur, est-ce que c'est
23 un deux cent millions (200 M) qui est comme une
24 mise en service en octobre ou en décembre?

25 Non, c'est un deux cent millions (200 M)

1 qui correspond à la moyenne des treize soldes,
2 donc, la donnée finalement qu'on utilise pour
3 calculer le rendement. Ça serait... ça serait de
4 retrancher cette année, là, deux cent millions
5 (200 M).

6 Ça représente environ un pour cent (1 %),
7 un point un pour cent (1,1 %) de la base de
8 tarification qui est prévue à dix-huit milliards
9 (18 G) pour deux mille quatorze (2014). Donc, on
10 ferait un peu le même calcul au niveau de
11 l'amortissement et, là, je dois avouer, c'est un
12 calcul qui est peut-être approximatif.

13 9 h 35

14 L'amortissement c'est très complexe, là, je
15 veux dire il y a des choses qui sont amorties sur
16 cinq ans, dix ans, vingt ans, trente (30) ans,
17 quarante (40) ans. Donc, ce n'est pas non plus le
18 calcul le plus scientifique, mais c'est de se
19 prendre... c'est de prendre encore ce un point un
20 pour cent (1,1 %), là, et de dire bien on va
21 appliquer ça, pas à l'ensemble de la rubrique
22 amortissement, on ne touche pas les retraits
23 d'actifs, mais pour ce qui est des actifs corporels
24 et incorporels l'amortissement classique, si on
25 veut, c'est ça qui serait touché, qui donne, bon,

1 selon mon compte, à peu près dix millions (10 M\$).
2 Et incidemment, il y avait dans la preuve du
3 Transporteur - et j'en suis à HQT-7, Document 1,
4 là, le tableau 17. Il y avait une donnée qui avait
5 été calculée par le Transporteur qui a été modifiée
6 au cours des dernières semaines.

7 Donc, si je ne me trompe pas, avec la
8 dernière donnée, on arrivait avec à peu près vingt-
9 quatre millions (24 M\$) ou vingt-trois point cinq
10 millions (23,5 M\$), là, pour ce... pour ce montant-
11 là sur trois ans, ce qui nous donnerait une moyenne
12 de huit millions (8 M\$) par année, donc huit
13 millions (8 M\$), dix millions (10 M\$), c'est à peu
14 près cet ordre de grandeur-là finalement pour cette
15 réduction-là. On s'en tient à notre réduction de
16 dix millions (10 M\$), cela étant dit.

17 Me PIERRE PELLETIER :

18 Q. [10] Bon. Alors, je comprends que si la Régie
19 suivait votre recommandation de réduire le montant
20 relatif à ce poste, d'une part, mais qu'il y avait,
21 d'autre part, mise en place d'un compte d'écart,
22 les deux peuvent se combiner.

23 R. Oui. Bien, c'est ça. Je pense qu'il y a une
24 complémentarité entre les deux, c'est-à-dire que le
25 compte d'écart s'assure qu'il y a une équité entre

1 le Transporteur et ses clients. Et par ailleurs,
2 une fois que le compte d'écart est mis en place, si
3 on ajoute à ça un ajustement qui, selon nous,
4 permettrait de peut-être se rapprocher, là, du
5 chiffre réel - quoique, bon, je ne suis pas non
6 plus prévisionniste, là, mais - si on ajoute à ça
7 non seulement le compte d'écart, mais qu'on essaie
8 de mieux cibler notre... notre montant pour l'année
9 deux mille treize (2013) et deux mille quatorze
10 (2014), on va éviter les... en fait, on augmente
11 nos chances de réduire les... les questions
12 intergénérationnelles, donc s'assurer finalement
13 quel bon coût qui a été payé par la bonne
14 génération. C'est un petit peu l'effet
15 complémentaire, là, des deux... des deux mesures
16 appliquées conjointement.

17 Q. [11] Vous avez fait des commentaires dans le
18 mémoire de l'AQCIE/CIFQ, c'était la quatrième
19 rubrique du mémoire, relativement au vingt et un
20 point cinq millions (21,5 M\$) de travaux de
21 conformité pour lesquels le Transporteur demandait
22 l'augmentation de son revenu requis. Avez-vous des
23 commentaires à formuler à ce sujet-là à la suite
24 des propos qui ont été tenus en audience?

25 R. Oui. Nous avons fait une recommandation dans...

1 dans notre mémoire qui était basée sur un... peut-
2 être un manque d'informations sur cette rubrique-
3 là. En fait, on avait questionné, là, la hausse de
4 vingt et un point cinq millions (21,5 M\$) et je
5 pense qu'il y a eu des réponses intéressantes qui
6 nous ont été données sur la hausse de vingt et un
7 point cinq millions (21,5 M\$). On a eu, en fait, un
8 détail. Et si je ne me trompe pas, là, avec les
9 trois projets, là, qui montaient à vingt-trois
10 point cinq (23,5 \$), il y avait un deux millions
11 (2 M\$) de crédit, donc on arrivait pile sur le
12 vingt et un point cinq millions (21,5 M\$), là, sauf
13 erreur.

14 Je dirais fort bien, ça règle le cas du
15 vingt et un point cinq millions (21,5 M\$).
16 Maintenant, on parlait d'une hausse de vingt et un
17 point cinq millions (21,5 M\$). Le point de départ
18 est un peu inconnu parce que, bon, on nous a donné
19 les montants réels. En fait, c'est la FCEI qui
20 avait demandé ça, ils ont eu, dans leur réponse,
21 les montants réels pour deux mille onze (2011),
22 deux mille douze (2012), on n'avait pas de montant
23 pour deux mille treize (2013). On présume que
24 c'était le même montant et que, par ailleurs, ce
25 même montant-là serait en deux mille quatorze

1 (2014), mais additionné de vingt et un point cinq
2 millions (21,5 M\$).

3 Donc, on aurait trois années successives
4 avec le même montant, ce qui nous paraît un peu
5 bizarre parce que, finalement, ce qu'on fait ici,
6 ce n'est pas une charge courante, là. On est en
7 train de modifier les durées de vie d'actifs parce
8 qu'on en prend un, puis on le divise en ses
9 composantes, puis ça donne des durées de vie
10 différentes, mais ce n'est pas quelque chose qu'on
11 fait à chaque année qui devrait avoir le même
12 montant associé à ça à chaque année. En tout cas, à
13 priori, ça me semble un peu étrange.

14 Donc, il y a encore des questions qui se
15 posent à ce niveau-là et je vous dirais qu'on ne
16 demandera plus cet... cet... ce retrait du vingt et
17 un point cinq millions (21,5 M\$). On va s'en
18 remettre à la Régie, tout simplement, sur cette
19 question-là.

20 Q. [12] Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres
21 éléments sur lesquels vous souhaitez formuler des
22 commentaires à l'endroit de la Régie?

23 R. Oui. Mais, très rapidement au niveau des frais
24 corporatifs, puis je pense que dans notre mémoire,
25 c'est assez clair, là, c'est une rubrique où il y a

1 eu systématiquement des... des écarts de rendement.
2 Chez le Transporteur, je pense, c'est cinq ans, le
3 Distributeur, c'était... c'était six ans. Je vous
4 dirais qu'après autant de trop-perçus,
5 systématiquement année après année, puis il y a eu
6 des coupures aussi dans ces montants-là, c'est-à-
7 dire que la Régie avait coupé à certaines années
8 et, malgré tout, on était revenu avec un trop-
9 perçu, donc la coupure n'avait pas été assez...
10 assez grande.

11 Je vous dirais que la moindre des choses
12 cette année, ce serait de s'en tenir à un... à un
13 montant réel qui était celui de deux mille douze
14 (2012). Puis je comprends que, bon, le coût de
15 retrait, c'est que c'est presque un exogène ici.
16 Mais, je ne tiendrais même pas compte du coût de
17 retrait parce que je vais présumer qu'il va être
18 compensé par d'autres gains d'efficience au niveau
19 des frais corporatifs, là.

20 Je veux dire, on a un budget qui nous a
21 demandé des coupures un peu partout chez Hydro-
22 Québec. On va présumer qu'il y en a eu au niveau
23 des... du corporatif.

24 Et cela étant dit, je pense que, dans mon
25 mémoire, j'ai fait une petite distinction parce

1 qu'il y a eu un reclassement aussi, là, il y a des
2 postes... Donc, ça, oui, je permettrais finalement
3 une réduction à ce niveau-là puisqu'on va payer
4 pour ça ailleurs, mais on demanderais finalement de
5 s'en tenir pour le reste, là, au résultat réel de
6 deux mille douze (2012).

7 Q. [13] Je vous remercie. Les témoins sont à la
8 disposition des intervenants et de la Régie.

9 9 h 41

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie. On va demander à maître
12 Fréchette : Avez-vous des questions?

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je préférerais passer en dernier, si vous
15 permettez.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je n'ai pas de difficulté avec ça. Maître Lussier
18 pour l'ACEFO, avez-vous des questions?

19 Me STÉPHANIE LUSSIER :

20 Pas de questions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Turmel pour la FCEI? Pas de questions.

23 Maître Paquet pour le GRAME? Je ne la vois pas.

24 Maître Turmel pour NLH, avez-vous des questions?

25 Maître Neuman, avez-vous des questions?

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Pas de questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Sicard, avez-vous des questions?

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Pas de questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Fréchette, ça vous revient.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Excusez-moi! Ça m'a permis de... Je vais vous

11 redire pas de questions, mais le scoop, je ne

12 l'avais pas au début, je le dis maintenant. Je vous

13 remercie beaucoup.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie. Maître de Repentigny, avez-vous

16 des questions?

17 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

18 Pas de questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 La Régie non plus n'aura pas de questions, la

21 formation. Alors, on va vous remercier, à moins que

22 vous ayez un réinterrogatoire malgré que je ne sais

23 pas sur quoi.

24 Me PIERRE PELLETIER :

25 J'en aurai un assez long. Simplement sur un tout

1 autre sujet qui se rapproche plus des questions
2 d'intendance.

3 Notre pratique dans les causes tarifaires,
4 une fois que notre preuve a été faite, nous, c'est
5 de nous retirer, parce qu'on veut utiliser de la
6 façon la plus pratique possible notre temps. On
7 peut écouter les témoignages qui présentent un
8 intérêt pour nous via Internet. On peut en prendre
9 connaissance par les notes sténographiques.
10 Normalement, on se retire. Maintenant, on est
11 conscient que, dans ce dossier-ci, on a une
12 situation un petit peu particulière en ce qu'on est
13 les demandeurs. On ne voudrait pas que passe pour
14 de l'impolitesse le fait qu'on invite tout le monde
15 à une tarifaire pour nous retirer en laissant tous
16 les invités seuls dans le salon. Mais à moins que
17 la Régie tienne à ce qu'on reste, nous allons nous
18 retirer comme on le fait habituellement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Pelletier, je suis convaincue que maître
21 Fréchette va être heureux de tenir le rôle,
22 d'autres également. Alors, je pense qu'il n'y aura
23 pas de difficulté.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Vous avez lu mes pensées. J'accepte. On est très

1 heureux d'agir comme demandeur procéduralement
2 parlant.

3 Me PIERRE PELLETTIER :

4 Je pensais que vous alliez dire que vous étiez très
5 heureux de nous voir partir. Je vous remercie.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie, Maître Pelletier. Je remercie
10 également les témoins et puis vous êtes maintenant
11 libérés. Merci tout le monde. On vous reverra à la
12 plaidoirie, par contre.

13 M. LUC BOULANGER :

14 R. Merci, Madame.

15 M. OLIVIER CHAREST :

16 R. Merci, Madame.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 On va demander au témoin de l'ACEFO de venir
19 s'installer puis à maître Lussier de venir à
20 l'avant.

21

1

2

PREUVE ACEFO

3

4

Me STÉPHANIE LUSSIER :

5

Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les

6

régisseurs. Bonjour. Stéphanie Lussier pour l'ACEF

7

de l'Outaouais, qui fera entendre aujourd'hui comme

8

témoin monsieur Louis-Renault Rozéfort que nous

9

pouvons assermenter s'il vous plaît.

10

11

L'an deux mille treize (2013), ce vingt et unième

12

(21e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

13

14

LOUIS-RENAULT ROZÉFORT, comptable professionnel

15

agréé, ayant une place d'affaires au 590, chemin du

16

Bord-de-l'Eau, Laval (Québec);

17

18

LEQUEL, après avoir fait une affirmation

19

solennelle, dépose et dit :

20

21

INTERROGÉ PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

22

Q. [14] Merci, Monsieur Rozéfort. Vous pouvez vous

23

asseoir. Je vais vous demander de prendre deux

24

documents. Le premier étant le mémoire de l'ACEF de

25

l'Outaouais qui a été déposé au présent dossier le

1 vingt-deux (22) octobre deux mille treize (2013) et
2 qui porte la cote C-ACEFO-11; également les
3 réponses de l'ACEF de l'Outaouais à la demande de
4 renseignements numéro 1 de la Régie qui ont été
5 déposées au présent dossier le douze (12) novembre
6 deux mille treize (2013) et qui portent la cote
7 C-ACEFO-14. Est-ce que vous avez ces documents?

8 R. Oui, je les ai devant moi.

9 Q. [15] Est-ce que vous êtes l'auteur de ces
10 documents?

11 R. Oui, j'en suis l'auteur.

12 Q. [16] Est-ce que vous avez des modifications à
13 apporter à un ou l'autre de ces documents?

14 R. Non.

15 Q. [17] Est-ce que vous adoptez le contenu de ces
16 documents comme faisant partie de votre témoignage
17 dans le présent dossier aujourd'hui?

18 R. Oui, je les adopte.

19 Q. [18] D'accord.

20 Alors, Madame la Présidente, nous n'avions pas
21 prévu de temps de présentation. Le témoin est
22 maintenant prêt pour être contre-interrogé.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie, Maître Lussier. On va demander à
25 maître Turmel pour les deux, soit FCEI ou NLH, si

1 vous avez des questions pour le témoin de l'ACEFO?

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Non.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Paquet pour le GRAME n'est toujours pas là.

6 Maître Neuman, avez-vous des questions pour le
7 témoin?

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Non.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Sicard? Elle est partie, mais, non, je ne

12 crois pas qu'elle a de questions. Merci. Maître

13 Fréchette, avez-vous des questions pour le témoin?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Non, Madame la Présidente, pas de questions. Mais

16 je voulais rassurer monsieur Rozéfort. On a bien lu

17 son texte. Je ne veux pas que son déplacement ne

18 soit pas salué. Il s'est rendu disponible. C'est la

19 même chose pour ma collègue.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie. Maître de Repentigny, avez-vous

22 des questions?

23 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

24 Pas de questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Ça ne veut pas dire que je suis d'accord avec le
5 contenu. Je ne veux pas voir ça comme une
6 admission. C'est une forme de politesse. Puis on le
7 plaidera, soyez-en certain.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 J'en suis convaincue. Alors, effectivement, ce
10 n'est pas... Je peux vous assurer que la formation
11 a également lu avec attention votre mémoire, mais
12 on n'aura pas de questions non plus.

13 M. LOUIS-RENAULT ROZÉFORT :

14 R. Je vous remercie de votre lecture.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Lussier, je ne pense pas que vous avez de
17 réinterrogatoire non plus?

18 Me STÉPHANIE LUSSIER :

19 Je vous remercie, Madame la Présidente. Ça termine
20 la présentation de la preuve de l'ACEF de
21 l'Outaouais dans le cadre du présent dossier.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie, Maître Lussier.

24 9 h 48

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [19] Oui. Ah! oui, Monsieur Rozéfort, franchement,
3 excusez. Oui, je vous remercie puis vous êtes
4 maintenant libéré. Je ne voulais pas vous tenir là
5 toute la journée, alors je suis désolée. Merci
6 beaucoup.

7 Alors, on va demander, effectivement, peut-être aux
8 témoins de la FCEI de...

9 DISCUSSION

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Bonjour, Madame la Présidente, petit commentaire.

12 Bien, tout à l'heure, mon confrère Fréchette
13 mentionnait que 2 et 3 seraient disponibles, je ne
14 les ai pas... j'ai consulté le site, bon, je ne les
15 ai pas encore vus. On aimerait avoir...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On peut attendre la fin de la journée, voir.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 3 et 4, c'est 3 et 4 que ça nous prend pour le
20 témoignage. 2, on peut se référer à l'argumentation
21 mais, comme on me disait ce matin, 3 et 4
22 arriveraient ce matin, je vous demanderais d'être
23 un peu décalé, une fois qu'on aura 3 et 4, si c'est
24 possible. Parce que mes analystes de disent que, 3
25 et 4, c'est nécessaire aux fins de leur témoignage.

1 Voilà.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Écoutez, il me reste RNCREQ et puis SÉ/EQLPA...

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Et j'ai déjà discuté avec ma collègue de RNCREQ et
6 elle est prête à combler l'espace.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, mais je vais vous passer en dernier...

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... et, s'il y a lieu, si vous n'avez toujours
13 pas... si on a terminé RNCREQ et SÉ et que vous
14 n'avez toujours pas les pièces en main, on pourra
15 vous passer lundi, là, avec les... SÉ... pas SÉ,
16 UC, excusez-moi, le GRAME et EBM. Maître Fréchette?

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Bien, idéalement, si on est capable ce matin de
19 passer et de finir ça ce matin, tant mieux, c'est
20 notre premier choix. Mais si jamais, pour une
21 raison problématique, ce n'est pas possible pour
22 lundi. Mais je pense que, déjà là, mes collègues,
23 si on peut passer... si on peut avoir les
24 engagements 3 et 4 ce matin et passer ce matin, ça
25 serait tant mieux mais, bon.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, ça se déroule très rapidement, comme vous
3 pouvez voir, là, alors ce qu'on pourrait faire, à
4 la rigueur, Maître Fréchette, on pourrait prendre
5 une pause, vous nous direz quand vous vous attendez
6 à les recevoir... on pourrait prendre une pause
7 d'une heure ou deux, passez les gens de la FCEI à
8 la rigueur, là...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Moi, ce que je vous suggère, on va entendre les
11 témoins du RNCREQ, si vous le permettez, puis par
12 la suite... il y a toujours un délai, en moyenne,
13 je crois, d'une heure quand on fait des dépôts
14 électroniques et leur apparition sur le site, sauf
15 erreur, au moins une heure.

16 Ce que je vais vérifier c'est si, par
17 hasard, ils ont été déposés via électronique, si je
18 peux vous faire un envoi de courtoisie dès
19 maintenant. Alors, je vais vérifier ça à la pause.
20 Ce qui ferait en sorte qu'il y aurait un
21 devancement, si vous voulez, de la disponibilité.

22 Alors, il y a des gens, sûrement, à Hydro-
23 Québec, qui m'écoutent en ce moment et je leur
24 demande incessamment de satisfaire aux engagements
25 3 et 4. Alors, ça va permettre un déroulement

1 efficient de la journée. Je vois que monsieur
2 Gosselin et monsieur Raymond sont là, alors...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... oui, souhaitons-le. Mais, si mon offre est
7 acceptée, à la pause je ferai ces vérifications.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Pas de problème, de toute façon on a deux parties,
10 là, quand même, le RNCREQ et SÉ à passer. Maître
11 Sicard?

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Mais, nous, on pourrait passer aussi en après-midi
14 si ce matin on a l'engagement 6.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Parce qu'on pourrait le regarder sur l'heure du
19 lunch. Notre présentation ne va quand même pas être
20 très longue, mais ça nous prend cet engagement.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Sicard, maître Fréchette l'a annoncé ce
23 matin, qu'il serait probablement prêt.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Oui, au cours...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, je pense qu'on fera la vérification... à
3 moins que vous voulez passer un message
4 particulier.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 J'appelle l'engagement 6. Je vous remercie.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vous remercie tout le monde. Maître Gariépy?

9 PREUVE RNCREQ

10 Me ANNIE GARIÉPY :

11 Alors, bonjour, Madame la Présidente; bonjour,
12 Messieurs les Régisseurs. Annie Gariépy pour le
13 RNCREQ. J'ai failli être passée sous la
14 présentation de notre preuve, là, je croyais que la
15 l'ACEF de l'Outaouais aurait une présentation un
16 petit peu plus longue, là, je suis désolée.

17 Écoutez, pour les fins de la présentation
18 de monsieur Paquin, le RNCREQ a déposé ce matin au
19 SDE un document qui servira au soutien de sa
20 présentation. Ma dernière vérification montre que
21 le SDE ne l'a pas traité en ce moment. J'en ai des
22 copies papier, évidemment, qui constituent deux
23 feuilles, donc je vais vous remettre des copies
24 tout de suite pour permettre à toutes les parties,
25 là, de pouvoir le consulter. J'imagine que le

1 document serait ou sera coté C-RNCREQ-14. Parce
2 qu'il a été déposé... il y a deux feuilles mais il
3 a été déposé en un seul et unique document.

4

5 C-RNCREQ-14 : Document de présentation.

6

7 Par ailleurs, le RNCREQ note que l'engagement 7 n'a
8 pas pu être déposé, là, avant la présentation de
9 notre preuve, ça ne pose pas un problème, là,
10 majeur pour la présentation de la preuve du RNCREQ.
11 Par contre, évidemment, auquel cas on y fera
12 référence dans l'argumentation, là.

13 Donc, pour la présentation de notre preuve,
14 vous avez devant vous monsieur Paul Paquin, qui est
15 analyse externe pour le RNCREQ et je demanderais à
16 Madame la Greffière de l'assermenter, s'il vous
17 plaît.

18 L'an deux mille treize (2013), ce vingt et unième
19 (21ième) jour du mois de novembre, A COMPARU :

20

21 PAUL PAQUIN, consultant en énergie, ayant une place
22 d'affaires au 1685, Croissant Séguin, Brossard;

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, dépose et dit :

1 INTERROGÉ PAR Me ANNIE GARIÉPY :

2 Q. [20] Bonjour, Monsieur Paquin. Je vous réfère au
3 mémoire de preuve de RNCREQ produit sous la cote
4 C-RNCREQ-12 ainsi qu'au document de présentation de
5 ce matin, pièce C-RNCREQ-14. Pouvez-vous me dire si
6 vous avez rédigé ces pièces ou avez fait rédiger
7 ces pièces sous votre contrôle?

8 R. Oui.

9 Q. [21] Les adoptez-vous comme votre preuve?

10 R. Oui.

11 9 h 54

12 Q. [22] Avez-vous des modifications à y apporter?

13 R. Non.

14 Q. [23] D'accord. Je vous remercie. Vous pouvez
15 procéder à votre présentation.

16 R. Alors bonjour Madame et Messieurs les Régisseurs.
17 Alors comme vous l'avez signalé dès le début de
18 l'audience, je prends pour acquis que vous avez
19 pris connaissance du mémoire qui a été présenté
20 pour le RNCREQ. Alors je vais concentrer ma
21 présentation sur un complément de preuve qui a pu
22 être fait suite au dépôt des informations fournies
23 par le Transporteur à la demande de renseignements
24 de la Régie qui a été déposée, les pièces,
25 l'information a été déposée le douze (12) novembre,

1 soit quelques jours avant le début des audiences.

2 Alors les compléments de preuve, pour
3 lesquels vous avez eu les tableaux, concernent la
4 contribution du Distributeur pour l'intégration de
5 la production éolienne et l'impact tarifaire des
6 investissements sur une période de dix (10) ans.

7 Alors concernant la contribution pour
8 l'intégration de la production éolienne, les
9 informations fournies par le Transporteur, comme je
10 disais, à la demande de renseignements de la Régie,
11 soit le document HQT-14, Document 1.3, déposé le
12 douze (12) novembre dernier, ont permis au RNCREQ
13 de réaliser une évaluation de la contribution du
14 Distributeur pour le coût de la production
15 éolienne. Les résultats sont présentés au tableau
16 que vous avez devant vous.

17 Le tableau, comme vous pouvez le constater,
18 est en trois parties. Pour les trois, l'appel
19 d'offres éolien, soit l'appel d'offres 2003-02,
20 l'appel d'offres 2005-03 et 2009-02. Pour chacun de
21 ces appels d'offres-là, le tableau présente une
22 première colonne où on voit la contribution qui
23 avait été estimée lorsque ces projets-là avaient
24 été présentés à la Régie pour approbation. La
25 deuxième colonne présente l'évaluation de la

1 contribution mais avec les données mises à jour,
2 soit les données du HQT-14, Document 1.3, page 25.
3 Et enfin, la troisième colonne que j'ai ajoutée, où
4 la contribution a été évaluée si on appliquait les
5 principes qui avaient été énoncés dans la décision
6 2007-141, à la page 25, là, où c'était le dossier
7 pour le premier appel d'offres éolien où on avait
8 mentionné que la façon dont les contributions
9 avaient été estimées dans le tarif et conditions ne
10 permettait pas d'arriver à la neutralité tarifaire
11 et on avait évalué à ce moment-là qu'il fallait
12 plutôt prendre trente-cinq pour cent (35 %) de la
13 capacité énoncée. Alors on a fait le calcul avec
14 ça.

15 Si on passe à travers le tableau, on va
16 pour le premier appel d'offres, la contribution qui
17 avait été évaluée dès le départ s'élève à environ
18 trente-huit millions (38 M). Avec les informations
19 disponibles actuellement, du HQT-14, Document 1.3,
20 on arrive à une contribution de zéro. Alors ceci
21 est un peu différent à ce qui avait été présenté
22 par le Transporteur dans une des demandes de
23 renseignements, c'est le HQT-14, Document 1, page
24 38, où il avait été démontré que la contribution
25 devrait être de trente point quatre (30,4). La

1 différence est à deux endroits, soit dans le coût
2 de réalisation qui, dans le document 14, dans le
3 document, je vais parler du document du mois de
4 novembre puis l'autre, peut-être c'est plus facile
5 de se retrouver, dans le document du mois de
6 novembre les montants totaux de l'investissement
7 étaient quatre cent quarante-huit virgule cinq
8 millions (448,5 M), ce qui correspond au même
9 montant qui apparaît dans le rapport annuel du
10 Transporteur, là où il présente chacun de ses
11 projets et il donne l'état d'avancement et, à cent
12 pour cent (100 %) de réalisation, c'était quatre
13 cent quarante-neuf (449) alors que dans
14 l'information fournie auparavant, il y a deux
15 montants qui sont indiqués, si on fait la somme des
16 deux ça donne quatre cent quatre-vingt-quatre
17 millions (484 M) alors il y aurait un écart de
18 presque quarante millions (40 M).

19 Et d'autre part, il y a aussi, ce qui est
20 différent, c'est le montant applicable des tarifs
21 et conditions. Actuellement, et c'est indiqué
22 encore là dans l'information fournie au douze (12)
23 novembre, que c'est cinq cents, selon les tarifs et
24 conditions actuellement c'est cinq cent soixante et
25 onze dollars (571 \$) par kilowatt alors que dans le

1 document qui a été fourni auparavant on parle de
2 cinq cent soixante dollars (560 \$) du kilowatt.
3 Probablement c'est les deux différences qui font en
4 sorte que mon évaluation est zéro alors que celle
5 du Transporteur est plutôt à trente point quatre
6 (30,4) alors il faudrait valider laquelle des deux
7 informations est la bonne parce que, de toute
8 évidence, on arrive à quelque chose qui est
9 différent.

10 Et la troisième colonne, là, si on
11 appliquait les principes qui avaient été établis
12 dans la décision 2007-141 où on prenait uniquement
13 trente-cinq pour cent (35 %) de la capacité
14 installée des éoliennes au lieu de prendre cent
15 pour cent (100 %) parce que dans les deux autres
16 cas on prenait cent pour cent (100 %), à ce moment-
17 là, la contribution, comme vous le voyez au
18 tableau, serait trois cent vingt-sept millions
19 (327 M). Au lieu de zéro
20 (10 h 00)

21 Alors, si on passe maintenant au deuxième
22 appel d'offres, là, encore là, la première colonne
23 on voit ce qui avait été présenté initialement,
24 c'était le dossier 3742, on avait une contribution
25 évaluée, à ce moment-là, de deux cent cinquante-

1 quatre millions (254 M). Avec les informations
2 disponibles au mois de... au douze (12) novembre,
3 les contributions deviennent zéro. Alors que celles
4 qui apparaissent au mois de novembre dans le
5 dossier, les contributions qui avaient été fournies
6 c'est deux virgule deux (2,2), mais en positif, ce
7 que j'ai trouvé surprenant.

8 Et la principale différence on la voit ici,
9 c'est dans les coûts alors que l'évaluation
10 initiale et on parlait de un milliard trois cent
11 soixante-quinze millions (1,375 G), maintenant on
12 parle de un milliard quatre-vingt-seize (1,96 G).
13 Alors, c'est la principale différence qui explique
14 qu'on passe de deux cent cinquante-quatre (254) à
15 zéro. Mais par contre, si on va, encore là, si on
16 applique les principes de la décision 2007-141, on
17 arrive à une contribution de huit cent millions
18 (800 M).

19 Et enfin, si on passe au troisième appel
20 d'offres dans le dossier initial, on parlait d'une
21 contribution de cent vingt-trois millions (123 M).
22 Avec les informations du douze (12) novembre,
23 maintenant on arrive à une contribution dans
24 l'ordre de quatre-vingt-six millions (86 M) si on
25 ajoute les frais d'entretien et d'exploitation à

1 quatre-vingt-dix-neuf millions (99 M).

2 Par contre, si on applique, encore là, les
3 principes de la décision 2007-141, on a une
4 contribution qui serait de deux cent vingt-quatre
5 (224). Alors, si on fait l'ensemble de tout ça, on
6 s'aperçoit qu'avec l'information existant
7 actuellement pour les trois appels d'offres, on
8 arriverait au total, une contribution du
9 Distributeur dans l'ordre de cent millions (100 M).

10 Par contre, si on appliquait les principes
11 de la décision deux mille sept (2007), on
12 arriverait à une contribution de l'ordre de un
13 virgule... un milliard trois cent cinquante-deux
14 millions (1,352 G). Ce qui est quand même une
15 différence assez... assez appréciable. Et ça
16 démontre, je pense qu'il y a une urgence de
17 clarifier cette situation et dans ce cadre-là le
18 RNCREQ recommande à la Régie d'enjoindre le
19 Transporteur de déposer au plus bref... dans les
20 plus brefs délais le dossier concernant les ajouts
21 au réseau.

22 Maintenant nous allons passer à l'autre
23 item, qui est l'impact tarifaire des
24 investissements sur la période de dix ans, soit sur
25 la période de deux mille quatorze à deux mille

1 vingt-trois (2014-2023).

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Monsieur Paquin, je vais vous interrompre juste
4 quelques secondes, juste pour vous demander de
5 parler un petit peu plus fort.

6 M. PAUL PAQUIN :

7 Ah, bon.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 On nous passe le message qu'on a quelque peu,
10 quelque difficulté à vous entendre.

11 M. PAUL PAQUIN :

12 Je devrais rapprocher le micro. Ça va? En ce qui
13 concerne l'impact tarifaire des investissements sur
14 la période de dix ans, soit de deux mille quatorze
15 à deux mille vingt-trois (2014-2023), le RNCREQ
16 avait demandé au Transporteur de fournir séparément
17 l'impact tarifaire des investissements requis pour
18 l'augmentation de la charge locale, séparément pour
19 la charge locale incluant le raccordement de la
20 production éolienne et l'impact tarifaire des
21 investissements requis pour l'augmentation du point
22 à point.

23 L'objectif du RNCREQ c'est de cibler la
24 provenance de la hausse prévue du tarif, parce
25 qu'on s'est aperçu qu'il y avait une hausse assez

1 importante du tarif à partir de deux mille douze
2 (2012) jusqu'à deux mille vingt-trois (2023) et on
3 a essayé de... l'objectif était d'essayer de
4 discerner, est-ce que c'était dû à la charge locale
5 ou au point à point.

6 (10 h 05)

7 Le Transporteur n'a pas fourni l'analyse
8 demandée, mais cependant, encore là, dans la... en
9 réponse aux demandes de renseignements de la Régie
10 du douze (12) novembre, il a fourni séparément les
11 montants des mises en exploitation pour le point à
12 point et pour la charge locale. Alors, c'est à
13 partir de ces informations que le RNCREQ a fait une
14 évaluation de l'impact tarifaire séparément pour le
15 point à point et pour la charge locale.

16 Alors, si on passe au deuxième tableau qui
17 vous a été distribué, il y a le premier tableau en
18 haut qui donne les valeurs annuelles des mises en
19 service. Il s'agit de...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est rare que je fais ça, mais j'avais omis de
22 distribuer, si vous me permettez, le deuxième
23 tableau, ça m'a glissé. Alors, si vous permettez un
24 instant que je le distribue, Monsieur Paquin, pour
25 que nos gens puissent vous suivre. Excusez-moi,

1 c'est mon erreur. Excusez-moi encore de
2 l'interruption.

3 M. PAUL PAQUIN :

4 R. Alors, si on prend la deuxième feuille, on voit en
5 haut un premier tableau qui présente... finalement,
6 ce que ça reprend, ça reprend les informations qui
7 ont été fournies par le Transporteur pour les mises
8 en exploitation et la charge locale et le point à
9 point pour chacune des années.

10 Si on va en bas, il y a deux tableaux
11 différents. Celui de droite, j'ai oublié de mettre
12 les années, là, il faudrait indiquer les années
13 sur... pour chacune des lignes. Alors, celui qui
14 est à gauche qui est intitulé « Impact tarifaire »,
15 alors on voit l'impact tarifaire pour la charge
16 locale et l'impact tarifaire pour le point à point.
17 Là on peut discerner que la charge... pour la
18 charge locale, l'année de base que j'ai utilisée,
19 c'est l'année deux mille quatorze (2014), et le
20 tarif qui était prévu à ce moment-là, selon les
21 évaluations, c'était soixante-quinze virgule quinze
22 (75,15) et on voit que, avec les mises en service,
23 les mises en exploitation, on voit une augmentation
24 graduelle du tarif pour la charge locale pour
25 arriver à une moyenne sur les années de soixante-

1 quatorze (74).

2 Si on fait la même chose pour le point à
3 point, c'est-à-dire on prend uniquement le revenu
4 requis pour le point à point, on ajoute les revenus
5 requis pour chacune des mises en exploitation, et
6 on voit tout de suite, à l'année deux mille quinze
7 (2015), une augmentation importante, pour une
8 moyenne de quatre-vingts (80). Une augmentation
9 importante en début de l'année s'explique
10 principalement par le fait qu'il y a des mises en
11 exploitation pour le point à point, mais il n'y a
12 pas d'accroissement de capacité. Il n'y a pas
13 d'accroissement de besoins de point à point. Donc,
14 si on ajoute des coûts et on n'a pas
15 d'accroissement, bien, la division des deux
16 évidemment augmente.

17 Et on voit aussi qu'il y a une diminution
18 importante à partir de, disons, la troisième ligne
19 du bas, là, ce... c'est l'année deux mille vingt
20 (2020), et ça s'explique par le fait que, si on va
21 au tableau du haut - excusez si on se promène
22 beaucoup - on voit que pour le point à point, il y
23 a moins six cents millions (-600 M) à l'année deux
24 mille vingt (2020). Ce qui explique qu'à partir de
25 cette année-là les tarifs du point à point

1 commençaient à diminuer.

2 Bon. Alors, ayant vu ça, on a... j'ai
3 regardé à ce moment-là, au lieu... c'est quand même
4 un impact important et j'ai fait des vérifications
5 si la contribution... sur ce six cents millions-là
6 (600 M), j'ai été vérifier et ça correspond à la
7 contribution qui serait versée par le Producteur
8 pour le projet la Romaine. Ça, on peut voir ça, je
9 peux vous donner le titre du tableau, là, c'est
10 sept cents millions (700 M) en deux mille vingt
11 (2020), mais avec les autres mises en service, ça
12 fait un net de six cents millions (600 M) de
13 contribution.

14 Alors, je me suis posé la question, si la
15 contribution était versée quelques années plus tôt
16 ou d'une façon plus graduelle dans le temps, au
17 lieu de dépenser uniquement à la fin - parce que le
18 projet prend quand même plusieurs années - donc il
19 y a des mises en exploitation continues qui sont
20 mises sur la base de tarification. Et à la toute
21 fin, il y a un gros montant qui est versé.

22 Alors, si au lieu de verser ce montant-là à
23 la fin, on le versait graduellement, alors, j'ai
24 fait l'hypothèse qu'on l'avait versé trois ans plus
25 tôt, soit en deux mille dix-sept (2017). Et là on

1 va sur ma page, en bas, à droite, où il y a
2 « Impact tarifaire point à point », avec
3 contribution versée en cours, en tout cas, en cours
4 de projet puis à la fin. À la fin, ça reprend le
5 même qu'il y avait auparavant, alors que quand
6 c'est versé en cours, soit dans le cas... dans ce
7 cas, l'expérience que j'ai faite, c'est trois ans
8 plus tôt, on voit qu'il y a un impact quand même
9 assez important sur le tarif. On passe d'un tarif
10 moyen de quatre-vingts (80) à un tarif moyen de
11 soixante-dix-sept (77). Donc, ça montre que l'année
12 ou la... surtout quand la contribution est
13 importante, l'année où elle est versée est quand
14 même un impact important.

15 Alors, selon le RNCREQ, ces résultats
16 apportent une justification supplémentaire à revoir
17 la politique des ajouts au réseau tel qu'il
18 apparaît actuellement aux Tarifs et conditions. En
19 effet, dans la décision 2002-95, la Régie avait
20 mentionné que l'objectif des modalités régissant
21 les ajouts au réseau est d'assurer un impact au
22 pire neutre sur les tarifs. De toute évidence, on
23 peut constater que ce n'est pas le cas. Les
24 modalités prévues, qui étaient prévues à ce moment-
25 là, ne semblent pas fonctionner. Alors, il y a lieu

1 de les revoir.

2 (10 h 10)

3 O.K. Nous allons maintenant passer, dire
4 quelques mots sur la capacité des interconnexions.
5 Alors, en demande d'information le RNCREQ... du
6 RNCREQ, le Transporteur nous a référés à son site
7 OASIS. Il y en quelques-uns ici... au moins, une
8 autre personne en a parlé, la problématique d'avoir
9 accès au site OASIS.

10 Je peux vous dire, dans mon cas, j'ai fait
11 plusieurs tentatives mais ça a été sans succès. Il
12 faut demander l'accès à un organisme américain, il
13 faut remplir un formulaire en anglais. Uniquement
14 la démarche, il y a à peu près cinq (5) pages de
15 démarche. Je n'ai pas pu passer à travers. Alors,
16 je sais que le Transporteur nous a mentionné que
17 des gens seraient disponibles pour nous aider, on
18 l'apprécie beaucoup, mais on n'a pas encore eu
19 l'opportunité de le faire. Alors, je ne peux pas
20 encore dire si... j'espère que ça va être possible,
21 là, mais je ne peux pas le confirmer encore pour le
22 moment.

23 Par contre, en ce qui concerne ce qu'il y
24 avait dans notre mémoire, le Transporteur a
25 confirmé, par contre, que les capacités de

1 transfert qui étaient indiquées à son Tableau 4 de
2 HQT-9, document 1 page 13, correspondent aux
3 capacités fermes avec quelques exceptions, qu'il
4 avait mentionnées, sur le plan régional pour
5 quelques interconnexions. Donc, ça confirme quand
6 même les informations qu'il y a dans notre mémoire.

7 Mais, par contre, concernant... sur le site
8 OASIS, c'est quand même quelque chose qui nous
9 préoccupe un peu, comme un organisme public, pour
10 qui l'accès à l'information est quand même
11 important. Et nous considérons que l'accès au site
12 OASIS devrait être amélioré et ça ne devrait pas
13 exiger, notamment, de faire une demande en anglais
14 à un organisme américain, avec des contraintes de
15 sécurité très, très fortes.

16 Et la RNCREQ conclut que la Régie devrait
17 demander au Transporteur d'octroyer un accès aux
18 intervenants d'une façon plus facile. L'accès à
19 tout le monde, là, c'est peut-être l'idéal, mais au
20 moins l'accès aux intervenants pour qu'au moins,
21 quand on veut avoir une information, le minimum, si
22 vous ne l'accordez pas, ça serait de leur dire de
23 fournir l'information et ne pas présumer que
24 l'intervenant a accès au site OASIS. Parce que se
25 faire renvoyer au site OASIS, je vous avoue que ça

1 a été assez frustrant.

2 Alors, ça termine ma présentation, je vous
3 remercie de votre attention.

4 Me ANNIE GARIÉPY :

5 Q. [24] Merci, Monsieur Paquin. Le témoin est
6 disponible pour être contre-interrogé.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je vais vous avouer que... bon, évidemment, je
9 comprends pourquoi ça a été déposé aujourd'hui, vu
10 la date à laquelle les informations sur lesquelles
11 c'est basé ça a été déposé. Mais je pense qu'on va
12 prendre une pause jusqu'à onze heures (11 h) pour
13 pouvoir un petit peu digérer l'information, pour
14 savoir si on a des questions à pouvoir vous poser.
15 Ça fait que je pense qu'on va prendre une pause au
16 moins jusqu'à onze heures (11 h) et puis on va
17 revenir ensuite pour l'ensemble des intervenants,
18 le contre-interrogatoire. Ça vous va, Monsieur
19 Fréchette? Ça va. O.K. Je vous voyais hocher de la
20 tête. Et on me signale que le greffe n'a rien reçu
21 pour l'instant, là au SDÉ, alors il n'y a pas de
22 « lag », c'est qu'il n'y a rien de déposé pour
23 l'instant. Alors, je vous remercie. Alors, on va
24 prendre une pause jusqu'à onze heures (11 h).

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1

REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3

Me ANNIE GARIÉPY :

4

Madame la Présidente, avant que j'oublie, le greffe

5

me demande de coter... il y avait, joint avec la

6

présentation du RNCREQ, une lettre de présentation,

7

donc on me demande de la coter. Donc, ce sera la

8

pièce C-RNCREQ-15.

9

LA PRÉSIDENTE :

10

Je vous remercie.

11

12

C-RNCREQ-15 : Lettre de présentation

13

14

LA PRÉSIDENTE :

15

Je pense qu'on va pouvoir procéder au contre-

16

interrogatoire. Alors, Maître Lussier? Je ne la

17

vois pas. Maître Turmel, pour... non. Maître

18

Paquet, est-ce qu'elle est de retour? Non. Maître

19

Neuman? Pas de question. Maître Sicard, avez-vous

20

des questions? Pas de question. Maître Fréchette?

21

Me YVES FRÉCHETTE :

22

Bonjour. Alors, tout d'abord, je veux vous...

23

Rebonjour, plutôt. Je vais vous mentionner alors

24

que les engagements 3, 4 et 6 sont en cours de

25

dépôt actuellement. Alors, ce n'est pas un

1 engagement cette fois-ci c'est une matérialisation.
2 Alors, il faut croire que votre micro a une
3 certaine valeur ou puissance, en tout cas, peu
4 importe.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est qu'il y a du monde qui vous écoute, Maître
7 Fréchette, vous devriez être heureux.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Bien, qui écoute aussi, là, qui vous écoute.
10 Collectivement, qui nous écoute collectivement.
11 Alors, c'est la première chose. La deuxième que je
12 veux vous mentionner et je le fais d'entrée de jeu,
13 je ne vous cache pas que je m'en suis ouvert, à la
14 pause, notre collègue, maître de Repentigny.

15 11 h 05

16 Tout d'abord, les éléments qui sont soumis
17 par le RNCREQ ce matin, par l'entremise de monsieur
18 Paquin, ne sont pas des éléments qui étaient
19 annoncés, qui étaient anticipés ni prévus de cette
20 façon-là. Alors, j'aurai quelques questions, sans
21 aucun doute, pour préciser certains éléments.
22 Cependant, je vous annonce dès maintenant, pour des
23 motifs d'équité procédurale fondés et que, et je
24 vais m'en ouvrir immédiatement à monsieur Paquin,
25 je m'en ouvre aussi à ma collègue, je vais demander

1 la production des hypothèses qui sont sous-jacentes
2 aux calculs qui sont contenus dans ces tableaux.

3 Alors si vous me permettez, je commencerai
4 ce matin par quelques questions et je vous
5 demanderai par la suite de suspendre le contre-
6 interrogatoire pour qu'il puisse être repris lundi
7 matin, permettant donc de s'insérer dans le
8 calendrier que la Régie avait déjà prévu.

9 Alors si vous me permettez, je vous ai fait
10 l'annonce d'entrée de jeu, si maître Gariépy a des
11 représentations, moi je n'ai pas de soucis, sinon
12 je serais prêt à procéder. C'est à vous de...

13 Me ANNIE GARIÉPY :

14 Je voudrais juste vérifier avec le témoin devant la
15 Régie, comme ça, qu'il n'y a pas un problème de
16 disponibilité majeur qui...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Êtes-vous disponible lundi Monsieur?

19 M. PAUL PAQUIN :

20 Lundi matin, oui.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Parfait. Lundi matin, le rendez-vous est pris.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 On va vous demander à ce moment-là... Je pense que
25 c'est équitable effectivement puisque c'est des

1 données qui sont nouvelles et puis de pouvoir
2 vérifier les informations à ce moment-là alors
3 si... On va vous demander d'être présent lundi
4 matin pour continuer le contre-interrogatoire s'il
5 y a lieu. Il va peut-être être court, il va peut-
6 être long mais, au moins, on pourra le faire, s'il
7 y a lieu.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Et l'importance de cette présence-là lundi, je vois
10 que cette disponibilité-là est gracieusement
11 acceptée par monsieur Paquin, les engagements au
12 niveau des hypothèses, il sera primordial que ces
13 hypothèses-là nous soient transmises dès demain et
14 à potron-minet, potron-minet étant très tôt, je
15 vous ai dit en matinée, il faut croire que pour mes
16 propres engagements, les gens ne comprenaient pas
17 la nuance entre potron-minet et matinée mais les
18 tableaux sont déjà là, les hypothèses sous-jacentes
19 il les a déjà exprimées mais je veux être certain
20 et on ne fera pas de contre-interrogatoire ici à
21 l'aveuglette et c'est aussi pour le bénéfice de la
22 Régie d'avoir les hypothèses de monsieur Paquin de
23 façon directe, qui proviennent de lui, qui sont
24 sous-jacentes au tableau qu'il a construit.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, demandez-lui et on verra s'il a des

3 engagements de sa part.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est bien.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Mais effectivement, c'est des tableaux Excel alors

8 j'imagine que les hypothèses sous-jacentes aux

9 tableaux Excel pourront être...

10 M. PAUL PAQUIN :

11 À la limite je pourrais fournir les tableaux Excel.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Avec les hypothèses? Est-ce que ça vous

14 satisferait?

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me YVES FRÉCHETTE :

16 Q. [25] Mais votre suggestion est très bonne. Allons-y

17 directement avec les questions mais oui,

18 effectivement, les tableaux Excel que vous avez

19 utilisés, les chiffriers que vous avez utilisés, si

20 vous êtes d'accord, Monsieur Paquin, de nous les

21 fournir ainsi que il y a d'autres éléments que je

22 vais vous soumettre dont, vous me direz si ça ne

23 convient pas, si on prend le tableau, je m'excuse,

24 je n'ai pas la cote RNCREQ, celui-ci... Alors c'est

25 le RNCREQ-14, deuxième page. Dans celui-ci,

1 Monsieur Paquin, vous l'avez mentionné verbalement,
2 mais ce qui serait important, je crois, que vous
3 nous transmettiez, tout d'abord la question c'est :
4 toutes les hypothèses qui sont sous-jacentes à la
5 confection de ces tableaux-là, ça, c'est la
6 première chose que je vous demanderais, la deuxième
7 est de préciser l'année de base, je crois que vous
8 avez mentionné que vous avez utilisé l'année de
9 base deux mille quatorze (2014) pour effectuer vos
10 calculs, c'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. [26] Alors je vous prierais d'inclure ça également,
13 si c'était possible. Vous avez aussi mentionné que
14 dans vos deux tableaux du bas vous aviez omis de
15 mettre les années.

16 R. Hum, hum.

17 Q. [27] Alors il serait peut-être préférable, pour des
18 fins de compréhension, que vous puissiez compléter
19 ce tableau-là en insérant les années qui sont
20 correspondantes.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Fréchette, je ne veux pas vous interrompre
23 indûment mais si on veut prendre ça comme un
24 engagement...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... il va falloir juste ralentir un petit peu la
5 cadence.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui, oui. Excusez-moi, excusez-moi, c'est
8 l'empressement du jeune procureur. Alors on peut
9 reprendre.

10 Alors le premier étant, s'il vous plaît,
11 fournir et produire les hypothèses qui sont sous-
12 jacentes à la confection des tableaux qui ont été
13 fournis aujourd'hui, le vingt et un (21) novembre
14 deux mille treize (2013) par le RNCREQ à la pièce
15 RNCREQ-14. Et, notamment, préciser l'année de base
16 pour les fins du calcul de l'évaluation de l'impact
17 tarifaire spécifique au service de transport que
18 l'on retrouve à la deuxième page de cette pièce, et
19 toutes autres hypothèses que vous avez utilisées
20 pour les fins de confectionner vos tableaux, y
21 incluant les chiffriers que vous avez utilisés,
22 Monsieur Paquin. C'est clair?

23

24 E-1 (RNCREQ) Fournir et produire les hypothèses qui
25 sont sous-jacentes à la confection des

1 tableaux fournis le 21 novembre 2013
2 et préciser l'année de base pour les
3 fins du calcul de l'évaluation de
4 l'impact tarifaire spécifique au
5 service de transport et toutes autres
6 hypothèses utilisées pour les fins de
7 confection des tableaux, incluant les
8 chiffriers utilisés (demandé par HQT)

9

10 R. Oui.

11 Q. [28] Je vous remercie. Ça va Maître Paquet...

12 Gariépy? Excusez-moi, c'est l'âge encore.

13 Maintenant, quelques, et est-ce que ça va être
14 possible des les avoir dès demain, Monsieur Paquin?

15 R. Oui.

16 Q. [29] Je vous remercie. Maintenant, je vous amène à
17 la première page de votre pièce, Monsieur Paquin.

18 R. Oui.

19 Q. [30] Je vois à la rubrique centrale où vous prenez
20 la pièce HQT-14, Document 1.3, page 25, et il y a
21 le, dans la colonne de droite, on voit « excédent
22 assumé par HQD », il y a un zéro, là, qui est
23 inséré dans votre tableau. Quand vous y êtes, vous
24 me faites signe.

25 R. Pour quel appel d'offres?

- 1 Q. [31] Alors on est dans le...
- 2 R. Le premier appel d'offres?
- 3 Q. [32] Oui, le premier.
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [33] En haut.
- 6 R. Oui, il y a un zéro.
- 7 Q. [34] Oui. Il y a un zéro sur le fait que c'est...
- 8 cette preuve-là était une preuve non annoncée et
- 9 nouvelle.
- 10 11 h 09
- 11 Q. [35] Est-ce qu'il ne devrait pas s'y retrouver le
- 12 trente millions (30 M) si on...
- 13 R. Bien selon les calculs que j'ai faits, là, non.
- 14 Q. [36] Non, mais je ne vous demande pas vous votre
- 15 avis, mais ici dans la colonne, ça ce n'est pas les
- 16 chiffres que vous utilisez à partir de la preuve?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [37] Votre colonne centrale, où est-ce qu'on voit
- 19 la contribution de trente millions (30 M) qui est
- 20 dans la preuve du Transporteur?
- 21 R. Non, c'est que... ici l'objectif c'est de calculer
- 22 quelle devrait être la contribution. Alors, pour ça
- 23 j'ai appliqué exactement la même procédure que ce
- 24 qu'il y avait dans la requête initiale, soit
- 25 qu'est-ce qu'on prend. On prend c'est quoi les

1 coûts, le coût est de quatre cent quarante-huit
2 virgule cinq (448,5) qui correspond au coût qui est
3 indiqué à la pièce HQT-14, Document 1.3 et aussi
4 qui apparaît au rapport annuel.

5 Donc, on a un coût de quatre cent quarante-
6 huit (448). Maintenant qu'on a un coût de quatre
7 cent quarante-huit (448), quelle est l'allocation
8 maximale que le Transporteur peut mettre sur sa
9 base? Cette allocation maximale, là, est calculée
10 de la façon suivante, c'est la capacité multipliée
11 par cinq cent soixante-et-onze (571).

12 Q. [38] Si je vous...

13 R. Ça ça fait... ça ça fait quatre cent soixante-six
14 (466). La contribution du Distributeur c'est la
15 différence entre les deux.

16 Q. [39] Je comprends, alors, ce que vous me dites...

17 R. Quand c'est plus élevé c'est zéro.

18 Q. [40] Ce que je comprends, c'est que dans votre...
19 dans les tableaux que vous avez faits, ce trente
20 millions (30 M), là, n'est aucunement considéré à
21 aucun endroit?

22 R. Non.

23 Q. [41] Parfait.

24 R. Non, le trente millions (30 M) c'est un résultat.
25 Quand le résultat est nul...

1 Q. [42] Parfait. Parce que vous êtes toujours en-deçà
2 de l'allocation?

3 R. Exactement.

4 Q. [43] Je vous remercie.

5 R. Le Transporteur peut prendre jusqu'à ça. Alors, si
6 ça dépassait ce montant-là, c'est que dans
7 l'autre... dans l'autre que vous aviez montré, la
8 contribution, l'allocation maximale du Transporteur
9 était inférieure au coût. Donc, là, à ce moment-là,
10 il y a un trente millions (30 M). C'est juste la
11 différence entre les deux c'est principalement au
12 niveau de l'évaluation du coût.

13 Ici, on a quatre cent quarante-huit (448),
14 alors que dans la... ce que vous aviez dans la
15 première... première demande de renseignements,
16 c'était plutôt quatre cent quatre-vingts (480) dans
17 l'ordre. Donc, c'est peut-être, là, qui est la
18 différence principalement.

19 Q. [44] Ce point-là est saisi. Ma deuxième question
20 maintenant, vous mentionnez que... vous me
21 corrigerez si j'ai tort, si j'ai bien compris,
22 c'est que, c'est lorsque vous avez reçu les
23 réponses à la demande de renseignements numéro 2 du
24 Transporteur que vous avez pu établir ou préparer,
25 là, la preuve que vous soumettez ce matin, c'est

1 exact?

2 R. Hum, hum.

3 Q. [45] Pardon?

4 R. Oui, oui.

5 Q. [46] C'est bien. Je vais vous demander, est-ce que
6 vous avez tout d'abord examiné, est-ce que vous
7 avez vu la pièce HQT-14, Document 1, est-ce que
8 vous avez déjà examiné ça, à la page 38, réponse
9 23.1. L'avez-vous devant vous?

10 R. Ça c'est celle où vous aviez... oui, je l'ai
11 consultée.

12 Q. [47] Oui, vous l'avez consultée quand, Monsieur
13 Paquin?

14 R. Je l'ai consultée quand vous en avez parlé, quand
15 vous en avez parlé cette semaine.

16 Q. [48] C'est-à-dire lors de l'interrogatoire?

17 R. Oui.

18 Q. [49] Et je comprends que vous êtes d'accord avec
19 moi qu'elle a été déposée le huit (8) octobre
20 dernier?

21 R. Oui.

22 Q. [50] C'est exact?

23 R. Oui, oui.

24 Q. [51] Et ça vous avait échappé entre les deux ou
25 vous avez...

1 R. C'est que c'était juste une partie des demandes
2 qu'on avait faites. Ça correspondait à un appel
3 d'offres. Alors, les informations sur les autres
4 appels d'offres n'étaient pas disponibles, à ce
5 moment-là. Il y avait des informations sur
6 uniquement un des appels d'offres.

7 Q. [52] C'est votre explication, je vous remercie.
8 Excusez-moi un instant. Juste pour être bien
9 certain, je vais revenir sur les hypothèses,
10 Monsieur Paquin. Donc, si ce n'était pas clair, si
11 mes mentions n'étaient pas claires, je vais les
12 clarifier avec vous. Les hypothèses, pas seulement
13 pour la deuxième page, mais aussi pour la première,
14 est-ce qu'on se comprend. Vous aviez sûrement des
15 hypothèses sous-jacentes à la... à la confection
16 des tableaux qui se retrouvent à la pièce 1. Est-ce
17 que vous en aviez? Sûrement?

18 R. Les hypothèses, je n'ai pas d'hypothèse, c'est les
19 coûts moins l'allocation.

20 Q. [53] O.K. Bien si on prend le refus de trente-cinq
21 (35), là, vous êtes en train de me dire que c'est
22 le petit point trente-cinq (35) que vous avez en
23 haut?

24 R. Oui, c'est ça.

25 Q. [54] Pourriez-vous le rendre, vous devez en avoir

1 peut-être, pourriez-vous le rendre plus explicite
2 alors?

3 R. Je vous fais référence à la décision 2007-141, page
4 25.

5 Q. [55] Oui, mais la question n'est pas...

6 R. C'est ça l'hypothèse du moins trente-cinq (35)
7 vient de là, la Régie avait assumé, à ce moment-là,
8 que si on prenait, on pouvait prendre un trente-
9 cinq pour cent (35 %) de capacité, à ce moment-là,
10 la... l'investissement ne serait pas neutre et, à
11 ce moment-là, il y aurait... donc, l'hypothèse elle
12 vient de là, alors, je n'ai pas d'autres endroits,
13 je n'ai pas d'autre hypothèse à vous donner que
14 celle-là. Le trente-cinq (35) il vient de là.

15 Q. [56] Alors, si je vous demande l'unique hypothèse
16 qui est sous-jacente aux tableaux qui sont, qui
17 apparaissent à la page 1 de RNCREQ-14, le seul et
18 celui qui est dérivé du facteur d'utilisation de
19 virgule trente-cinq (,35) que vous avez récupéré de
20 la décision D-2007-141, c'est exact?

21 R. Bien les autres hypothèses, c'est des hypothèses
22 implicites dans les Tarifs et conditions, soit les
23 montants maximum et les coûts totaux et la
24 méthodologie qui est indiquée, là, mais ça je pense
25 que c'est...

1 Q. [57] C'est bien. Est-ce que vous avez considéré le
2 calcul de contribution du Distributeur dans chacune
3 de ces... pour vous c'était toujours en-deçà de
4 l'allocation maximale, c'est exact?

5 (11 h 15)

6 R. Sauf dans le troisième.

7 Q. [58] Sauf dans le troisième. Alors, pourriez-vous
8 nous fournir le calcul, votre détail du calcul de
9 l'allocation dans le troisième s'il vous plaît de
10 façon, si vous avez des hypothèses qui sont sous-
11 jacentes autres que celles qui y sont?

12 R. Il n'y a pas d'autres hypothèses que ça. Il y a le
13 coût, il y a le... Je ne comprends pas.

14 Q. [59] Parfait. C'est complet?

15 R. Oui, c'est complet.

16 Q. [60] Si on revient maintenant à la deuxième page,
17 au niveau de l'impact tarifaire, vous allez nous le
18 redresser par année dans les tableaux du bas,
19 Monsieur Paquin? Le tableau du bas de votre
20 deuxième page.

21 R. Oui.

22 Q. [61] Vous avez une section « impact tarifaire,
23 charge locale point à point ». Pourriez-vous nous
24 fournir également le détail des contributions que
25 vous avez considéré du Distributeur sur la période?

1 R. Je n'ai pas considéré de contributions du
2 Distributeur. Ce que j'ai pris, j'ai pris quelles
3 sont les mises en exploitation, les montants qui
4 sont des mises en exploitation qui sont au tableau
5 1 directement. Et on présume que les contributions
6 du Distributeur devraient être là. Sinon, ça veut
7 dire qu'il manque quelque chose. Mais j'ai pris les
8 montants qui sont là textuellement.

9 Q. [62] C'est bien. Merci. Donc, ça confirme la façon
10 dont vous l'avez établi.
11 Alors, nous en sommes à la demande que je vous
12 faisais initialement, Madame la Présidente,
13 messieurs les régisseurs, de suspendre le contre-
14 interrogatoire qui a débuté de monsieur Paquin pour
15 le reprendre lundi en matinée. Et dans la mesure
16 où, les hypothèses, la documentation et les
17 documents auxquels monsieur Paquin s'est engagé
18 nous soient fournis demain, ou le plus tôt
19 possible.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie, Maître Fréchette. Ça va suspendre
22 pour l'instant le contre-interrogatoire. Vous
23 n'êtes donc pas libéré. On va vous revoir lundi
24 matin. Et puis on pourra à ce moment-là continuer
25 le contre-interrogatoire du Transporteur et par la

1 Régie, s'il y a lieu, mais pour l'instant. Ça fait
2 qu'on va vous revoir lundi matin. Puis j'imagine
3 que vous allez déposer, Maître Gariépy, les
4 hypothèses suite à l'engagement au SDÉ?

5 Me ANNIE GARIÉPY :

6 Effectivement, on va déposer l'engagement au SDÉ
7 dès que disponible.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie beaucoup. Bonjour.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Bonjour. Toujours en attendant les engagements qui
12 sont dans le pipeline, là, je suggère que, en ce
13 qui concerne la FCEI, comme il est probable que
14 l'on ait ça dans les minutes à suivre, que le tout,
15 si on doit arrêter... Je ne sais pas, il y a peut-
16 être UC qui va passer avant nous ou un autre... pas
17 UC, mais SÉ/AQLPA.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 UC va passer avant le dîner.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Voilà! Et après ça, dans tous les cas, on irait à
22 une heure (1 h), après le lunch. C'est correct
23 comme ça?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui. Oui, oui.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Je vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ce qui est prévu, là, c'est SÉ/AQLPA. Alors on va
5 demander à SÉ, aux témoins de SÉ de venir. Et puis
6 on va aller à la pause lunch. Ensuite, ce sera la
7 FCEI et UC.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Parfait. Merci.

10

11 PREUVE SÉ/AQLPA

12

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Rebonjour, Madame la Présidente, messieurs les
15 régisseurs. Dominique Neuman pour Stratégies
16 énergétiques et l'AQLPA. Nous avons deux témoins,
17 monsieur Fontaine et monsieur Deslauriers qui sont
18 prêts à être assermentés.

19

1 L'an deux mille treize (2013), ce vingt et unième
2 (21e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

3

4 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
5 ayant une place d'affaires au 1786, rue Wolfe,
6 Montréal (Québec);

7

8 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
9 place d'affaires au 10946, avenue de Rome,
10 Montréal-Nord (Québec);

11

12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :

14

15 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Q. [63] Bonjour, Monsieur Deslauriers, Monsieur
17 Fontaine. Je vais d'abord vous demander
18 d'identifier et de reconnaître comme ayant été
19 préparé par vous ou sous votre supervision les
20 documents suivants : d'une part, C-SÉ/AQLPA-0012
21 (SÉ/AQLPA-1, Document 1) qui est votre rapport;
22 ainsi qu'un erratum à ce rapport, un erratum d'une
23 page que je dépose présentement, simplement pour
24 éviter d'avoir à dire verbalement des corrections à
25 un texte écrit. Alors, l'erratum serait coté

1 C-SÉ/AQLPA-0014 (SÉ/AQLPA-1, Document 2). Notamment
2 dans le sommaire des recommandations, vous aurez
3 peut-être remarqué qu'il y avait une des
4 recommandations qui n'était pas dans le sommaire.
5 Donc elle est identifiée.

6 LA GREFFIÈRE :

7 C'est 15.

8

9 C-SÉ/AQLPA-0015 : Erratum au rapport C-SÉ-
10 AQLPA-0012 (SÉ/AQLPA-1 Doc.1)

11

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Q. [64] Donc, est-ce que vous reconnaissez ces pièces
14 comme ayant été préparées par vous ou sous votre
15 supervision?

16 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

17 R. Je le reconnais.

18 M. JACQUES FONTAINE :

19 R. Je le reconnais aussi.

20 (11 h 22)

21 Q. [65] Et également si vous pouvez identifier une
22 autre pièce de référence qui avait été jointe à
23 votre rapport, qui est SÉ/AQLPA... pardon,
24 C-SÉ/AQLPA-0013 (SÉ/AQLPA-1), Document... c'est
25 déjà document 2... Donc le nouveau c'est...

1 Excusez-moi! L'erratum, c'est document 3. Pardon.

2 Alors le 13, c'est SÉ/AQLPA-1, Document 2, qui
3 était un article publié dans La Presse de monsieur
4 Fabrice De Pierrebourg avec Patrick Lagacé.

5 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

6 R. Oui, je le reconnais.

7 M. JACQUES FONTAINE :

8 R. Oui.

9 Q. [66] Également, nous déposons en preuve, simplement
10 pour que ce soit au dossier, un document qui a été
11 cité dans notre rapport, c'est un document dont la
12 Régie a peut-être connaissance d'office puisqu'il
13 est de grande notoriété et qu'il a été même
14 mentionné à plusieurs reprises, c'est la norme IAS
15 37. Simplement puisque j'ai l'intention de la
16 plaider. Je veux m'assurer qu'elle soit bel et bien
17 formellement en preuve. C'est presque un texte
18 juridique. Donc, ce serait SÉ/AQLPA-0016
19 (SÉ/AQLPA-2, Document 1).

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Pour la plaidoirie?

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 C'est pour les fins de la plaidoirie. Je n'ai pas
24 de questions en interrogatoire principal à mes
25 témoins sur cette pièce. Mais elle est citée dans

1 le rapport. Soit dit en passant, il se peut que je
2 contre-interroge les témoins du GRAME lundi en
3 rapport avec cette pièce. Donc, peut-être que je
4 vais l'utiliser aux fins du contre-interrogatoire
5 de lundi du GRAME. Simplement pour mémoire.

6

7 C-SÉ/AQLPA-0016 : Provisions, passifs éventuels et
8 actifs éventuels - IAS 37

9

10 Q. [67] Donc, ma première question s'adresse à
11 monsieur Fontaine. Enfin mes premières questions
12 d'abord porteront sur différentes charges de deux
13 mille treize (2013) et de deux mille quatorze
14 (2014) qui sont prévues par Hydro-Québec
15 TransÉnergie. Donc, Monsieur Fontaine, évidemment
16 je ne vais pas vous demander de répéter votre
17 rapport et les conclusions de votre rapport, j'ai
18 bien reçu un message personnel à ce sujet. En tout
19 cas, Monsieur Fontaine, dans votre recommandation
20 2.1, vous notez que la surface des emprises
21 traitées avec des phytocides a été très faible en
22 deux mille douze (2012), seulement de trois pour
23 cent (3 %), et vous recommandez à la Régie
24 d'inciter le Transporteur à continuer, comme en
25 deux mille douze (2012), à prioriser d'autres modes

1 d'intervention que les phytocides en maîtrise
2 intégrée de la végétation. Est-ce qu'il y a un
3 élément particulier que vous désirez ajouter sur ce
4 point?

5 M. JACQUES FONTAINE :

6 R. Bien, en cours d'audience, nous avons constaté que
7 les représentants d'Hydro-Québec nous ont
8 mentionné...

9 Q. [68] Est-ce que vous pouvez parler plus près du
10 micro, s'il vous plaît?

11 R. Oui. Alors qu'il existe une réelle volonté de la
12 part d'Hydro-Québec de réduire de façon permanente
13 le traitement par phytocides, même s'il se peut
14 qu'il augmente ponctuellement au cours d'une année
15 donnée par rapport à deux mille douze (2012).
16 Alors, nous maintenons donc notre recommandation,
17 mais constatons qu'Hydro-Québec va déjà dans le bon
18 sens.

19 Q. [69] Je vous remercie, Monsieur Fontaine. Ma
20 question suivante est à monsieur Deslauriers. Dans
21 votre recommandation 3.2, Monsieur Deslauriers,
22 vous recommandez à la Régie de l'énergie de
23 requérir qu'Hydro-Québec TransÉnergie lui soumette
24 pour approbation un calendrier qui permettra la
25 caractérisation et l'évaluation des coûts de remise

1 en état de l'ensemble des sites non encore déjà
2 caractérisés, ainsi qu'une évaluation des coûts
3 prévus chaque année, des charges prévues chaque
4 année pour cette caractérisation des sites, et vous
5 recommandez également à la Régie de l'énergie de
6 requérir que cette caractérisation et l'évaluation
7 des coûts de remise en état soient dorénavant
8 effectuées au préalable pour tout nouvel
9 investissement, et donc que ce coût soit incorporé
10 au coût de l'actif dès sa mise en service. Est-ce
11 qu'il y a des éléments particuliers que vous
12 désirez ajouter sur ce point?

13 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

14 R. Oui, certainement. L'enjeu dans ce cas-ci, c'est
15 quelle que soit la date où la décontamination et la
16 remise en état d'un site, il est certain qu'un jour
17 elle surviendra. Hydro-Québec ne devrait donc pas
18 attendre la dernière minute pour évaluer le coût à
19 cette fin, car cela leur ferait supporter
20 entièrement par les générations futures. En
21 évaluant tôt dans la vie de l'actif ce coût de
22 décontamination et de remise en état d'un site,
23 cela permettra à Hydro-Québec de l'amortir durant
24 la vie utile de l'actif auprès de ses utilisateurs
25 et non pas de la pousser toujours par en avant.

1 Q. [70] Je vais passer à la question des
2 investissements. Donc, simplement pour vous
3 signaler, Madame la Présidente et Messieurs les
4 régisseurs, donc d'autres aspects des charges sont
5 bien couverts dans le rapport que vous avez déjà lu
6 et nous vous invitons à accueillir les différentes
7 recommandations qui sont exprimées.

8 Donc, sur les investissements, ma question
9 suivante est à monsieur Fontaine : dans votre
10 rapport, vous vous inquiétez de la justesse des
11 prévisions concernant les mises en exploitation et
12 les investissements et vous avez souligné la
13 récurrence d'un écart entre les prévisions à la
14 fois des mises en exploitation et des
15 investissements et le réel. Vous proposez des
16 suivis sur ces questions. Et est-ce qu'il y a un
17 élément particulier sur lequel vous souhaitez
18 insister?

19 (11 h 25)

20 M. JACQUES FONTAINE :

21 R. Bien, on voudrait revenir sur le fait qu'Hydro-
22 Québec insiste beaucoup sur le fait que l'année
23 deux mille douze (2012) est atypique. Alors, nous
24 en convenons, mais nous constatons quand même qu'il
25 s'agit d'une tendance de faire des erreurs de

1 prévisions à peu près dans le même sens qui durent
2 depuis plusieurs années, d'où le maintien de nos
3 recommandations.

4 Q. [71] Merci, Monsieur Fontaine. Monsieur
5 Deslauriers, dans votre rapport vous avez traité de
6 l'accroissement du nombre d'équipements à risque
7 parmi les composantes des lignes aériennes et vous
8 avez fourni deux exemples. D'une part, celui qui
9 est illustré à la pièce... à la pièce de référence
10 qui est C-SÉ/AQLPA-0013, à savoir une série
11 d'explosion de transformateurs vétustes. Et d'autre
12 part, vous avez parlé des événements du trois (3)
13 et du quatre (4) juillet en indiquant qu'il
14 s'agissait du mauvais fonctionnement de
15 disjoncteurs de lignes et que le... vous disiez que
16 le Transporteur affirmait que la panne a été causée
17 par des conditions climatiques, des feux de forêt,
18 mais qu'il est possible qu'il s'agisse aussi
19 d'erreurs humaines.

20 En traitant de ces questions, qu'est-ce que
21 vous souhaitez conclure? Qu'est-ce que vous
22 souhaitez transmettre comme... comme message à la
23 Régie de l'énergie?

24 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

25 R. Bien, le message est assez simple finalement. C'est

1 que les indices tels qu'on les voit actuellement...

2 Q. [72] Les indices, vous voulez dire... qu'est-ce que
3 vous voulez dire par « indices »?

4 R. Les indices de continuité de service, tels qu'on
5 les voit actuellement, ne sont pas suffisants pour
6 suivre l'évolution réelle des causes de
7 discontinuité. Afin de mesurer la performance du
8 Transporteur quant à cette question de la
9 continuité de service, nous recommandons à la Régie
10 d'inviter le Transporteur à fournir des données
11 plus complètes en additionnant aussi les sous-
12 catégories de végétation et erreurs humaines dans
13 les tableaux de continuité de service.

14 Q. [73] Quand vous dites « additionner », je veux être
15 sûr que le... Vous voulez dire « additionner » dans
16 le sens de « totaliser » ou en ajoutant les deux
17 catégories?

18 R. Non, non. En plus, en plus d'avoir... il y a quatre
19 catégories actuellement dont une catégorie qui est
20 « Autres » qui représente souvent quarante pour
21 cent (40 %) de l'indice de continuité. Nous
22 demandons tout simplement d'avoir deux autres
23 catégories qui vont diminuer la catégorie
24 « Autres » et va donner beaucoup plus
25 d'informations.

1 Nous recommandons également à la Régie
2 d'inviter le Transporteur à fournir des données
3 complètes selon les standards de l'industrie, soit
4 un tableau de la durée d'interruption et un tableau
5 sur la fréquence d'interruption, avec chacune des
6 catégories, tel que nous recommandons. Cette façon
7 de faire permet de suivre, de façon beaucoup plus
8 précise, l'évolution de la performance du
9 Transporteur quant à la continuité de service.

10 Q. [74] Qu'est-ce que cela donne de plus au processus
11 régulateur, devant la Régie de l'énergie, d'avoir
12 ces informations?

13 R. Je vais essayer de vous donner un exemple, là. Bon.
14 Le Transporteur a un critère, par exemple, là, que
15 tous les postes satellites en haut de soixante
16 mégawatts (60 MW) doivent avoir deux lignes
17 d'alimentation. Bon. Est-ce que ce critère-là est
18 suffisant? Est-ce que ça devrait être quatre-vingts
19 mégawatts (80 MW)? Donc, on investirait moins ou
20 est-ce que ça devrait être quarante (40 MW), on
21 investirait plus.

22 Mais, la façon de voir ça, c'est d'avoir
23 des indices un peu plus précis sur la continuité de
24 service. C'est évident, par exemple, quand il y
25 a... les postes satellites ont une seule ligne

1 d'alimentation. En période d'orages, c'est sûr que
2 quand la foudre va frapper cette ligne-là, bien, il
3 y a une interruption de service; s'il y a deux
4 lignes, possiblement pas. Donc, avoir des indices
5 un peu plus précis permet de valider ce genre
6 d'informations-là et se prononcer sur... bon, sur
7 le niveau d'investissements qu'on fait.

8 Et ça a un impact aussi, par exemple, sur
9 la quantité de... sur l'effort qu'on met sur
10 l'entretien ou la maintenance, soit au niveau de
11 l'appareillage - parce que l'indice, s'il est plus
12 précis, il va nous donner une valeur là-dessus -
13 ou, par exemple, sur l'entretien des... des
14 emprises si on a un indice sur la végétation. Là on
15 n'a rien actuellement.

16 Nous dire, bon, est-ce qu'on a beaucoup de
17 défauts dus à la végétation? Puis est-ce que ça
18 dure... la durée de ces défauts-là est importante.
19 Et ça, ça va nous permettre de dire « on en fait-tu
20 assez ou on en fait... est-ce qu'on en fait trop? »
21 Fondamentalement, ça a un impact sur le budget
22 quand on a une bonne mesure, de comment ça va
23 actuellement.

24 Q. [75] Et le fait d'avoir une information quant à un
25 indice, un sous-indice, ici lié aux erreurs

1 humaines, cela donnerait... cela donnerait quoi
2 comme outil?

3 R. Bien, ce qui est important c'est... c'est de voir
4 l'effet quand il y a une erreur humaine. C'est pour
5 ça qu'il faut avoir et la fréquence et la durée.
6 Parce que là, on l'a vu, là. Si c'est une erreur
7 humaine qui est arrivée le trois (3) juillet, bien,
8 la durée a été très importante puis les pertes de
9 charge importantes et ça va... ça va affecter
10 beaucoup l'indice de continuité.

11 (11 h 30)

12 Et moi, j'espère que le Transporteur
13 n'invoquera pas de dire que c'est un cas
14 extraordinaire, donc on ne met pas ça dans
15 l'indice, là. Je veux dire, je pense qu'il y a une
16 réserve, là, dans l'approche du Transporteur à cet
17 effet-là, là. Quand c'est une affaire
18 extraordinaire ou... on ne met pas ça dans
19 l'indice, j'espère qu'il ne fera pas ça comme ça.
20 Mais c'est important d'avoir les données correctes
21 et de voir l'évolution des données dans le temps.
22 Parce que c'est la tendance qui est importante,
23 finalement, quand on veut prendre une décision au
24 niveau des budgets, soit d'investissement ou de
25 maintenance. Mesurer la tendance, c'est ça qu'on

1 veut. Mais là on a peu de choses pour mesurer la
2 tendance.

3 Q. [76] Sur ces questions, nous n'avons pas demandé à
4 ce que vous soyez reconnu comme témoin expert et
5 nous n'avons pas logé cette demande, mais
6 simplement pour information, est-ce que vous pouvez
7 simplement résumer votre expérience passée?

8 R. Bien, écoutez, j'ai fait des mises en service de
9 postes, dont... j'ai participé à la mise en service
10 du poste Chomedey, en mil neuf cent soixante-sept
11 (1967). J'ai commencé là et j'ai... j'ai été chef
12 de service du Laboratoire Grande-Puissance, qui
13 était un poste 735, connu, important, là. On avait
14 des préoccupations au niveau des transformateurs,
15 entre autres, puis de la durée de
16 l'approvisionnement parce que ça peut être très
17 long, surtout qu'on avait... mettons, au
18 Laboratoire Grande-Puissance, on avait des
19 transformateurs spéciaux, ça fait que la durée de
20 l'approvisionnement, quand il y avait un bris,
21 c'était cinq ans ou six ans, parce qu'on était hors
22 série. Même si ABB était... l'usine d'ABB était à
23 côté de l'IREQ, il n'était pas question de changer
24 la chaîne de production pour accommoder... non.
25 Évidemment, j'ai fait de l'analyse des pannes

1 pendant douze (12) ans sur le réseau d'Hydro-
2 Québec, toutes les pannes sans exception. Et je
3 participais souvent à la rédaction des rapports au
4 FERC puis au NERC. Ça fait que j'ai fait le tour de
5 la question un peu.

6 Q. [77] Je vous remercie beaucoup, Monsieur
7 Deslauriers. Ma question suivante est pour monsieur
8 Fontaine. Que pensez-vous de l'évolution récente
9 des stocks d'Hydro-Québec TransÉnergie, c'est-à-
10 dire matériaux... essentiellement matériaux et
11 fournitures?

12 M. JACQUES FONTAINE :

13 R. Bien, nous avons constaté une baisse de l'ordre
14 de...

15 Q. [78] Est-ce que vous pouvez parler plus près du
16 micro, s'il vous plaît?

17 R. On dit toujours que je parle fort. Nous avons
18 constaté une baisse de vingt-cinq (25) à trente
19 pour cent (30 %) des sommes allouées aux stocks par
20 rapport aux prévisions, en deux mille onze (2011)
21 et en deux mille douze (2012). Cette baisse nous
22 inquiète quant à son impact possible sur la
23 continuité de services. Notre inquiétude est
24 d'autant plus grande que les montants se
25 maintiennent en deux mille treize (2013) et en deux

1 mille quatorze (2014). Alors, nous recommandons à
2 la Régie de suivre de façon particulière l'impact
3 que la diminution des stocks peut avoir sur la
4 continuité de services et, en particulier, si
5 l'absence d'une pièce crée une augmentation,
6 justement, de l'indice de continuité. Alors, nous
7 demandons à la Régie de suivre ça.

8 Q. [79] Sur cette même question, Monsieur Deslauriers,
9 est-ce qu'il y a un élément particulier que vous
10 souhaiteriez spécifier quant à certains types
11 d'équipement?

12 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

13 R. Bien, un peu comme je l'ai mentionné tout à
14 l'heure, les transformateurs sont... puis je pense
15 que c'est ça que le Transporteur nous a dit, là, au
16 cours de la semaine. L'approvisionnement de
17 certains équipements peut être très long.
18 Normalement, un transformateur, il y a... c'est
19 quatre (4) ans, à peu près. Et donc, si... avoir
20 des bons stocks au niveau de certains équipements
21 c'est absolument nécessaire. Et la politique
22 d'approvisionnement que le Transporteur a
23 mentionnée et sa capacité de s'approvisionner...
24 diminuer la quantité de stocks mais avoir des
25 catégories plus larges, qui permettraient

1 possiblement de pallier au fait que... il y a moins
2 de stocks mais il y a moins de catégories, donc on
3 peut faire du remplacement plus facilement. Mais
4 c'est une question qui demande d'être surveillée
5 avec un peu d'attention parce que ça peut avoir
6 beaucoup d'impacts.

7 Q. [80] Alors, je vous remercie beaucoup, Messieurs
8 Deslauriers et Fontaine. Et ceux-ci sont
9 disponibles pour répondre à d'autres questions.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie, Maître Neuman. Je ne vois pas
12 maître Lussier. Maître Turmel, avez-vous des
13 questions? Pas de question. Ah! excusez-moi, vous
14 êtes... Pas de question. Vous étiez caché entre...
15 Merci. Je vais regarder correctement, voir si
16 maître Paquet est réapparue. Non. Maître Sicard?
17 Pas de question. Maître Fréchette?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Peut-être une question de précision.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

21 Q. [81] Bonjour, Messieurs. Lequel de vous deux est
22 l'auteur ou revendique la recommandation 2-4, qui
23 est celle qui concerne le caractère provisoire, là,
24 des... le maintien du caractère provisoire pour les
25 années treize (13) et quatorze (14), là, du tarif

1 du Transporteur?

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Simplement là-dessus, c'est davantage une question
4 juridique et c'est volontairement que nous...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Ah! c'est bien.

7 (11 h 38)

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 ... l'avons réservée davantage pour la plaidoirie.
10 Question de savoir est-ce que le tarif restera
11 provisoire ou pas.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ce n'est pas évident, là. C'est dans le mémoire de
14 vos témoins. Vous ne m'en voudrez pas? Mais vous
15 allez peut-être en profiter peut-être tout de suite
16 pour nous volontariser un erratum, Maître Neuman?
17 Quand je regarde dans le deuxième paragraphe, si on
18 lit en même temps, on voit que vous demandez, la
19 recommandation de SÉ/AQLPA est de maintenir pour
20 les années treize (13) et quatorze (14) le tarif de
21 façon provisoire et ça, en attente de savoir si le
22 mécanisme de traitement des écarts de rendement
23 sera ou non adopté pour ces deux années. Alors je
24 vous sou mets, et j'en profite pour souligner ça à
25 mon collègue, que la demande d'Hydro-Québec,

1 TransÉnergie Distribution, dans le dossier 3842,
2 concerne l'année deux mille quatorze (2014)
3 seulement au niveau du mécanisme de traitement des
4 écarts. Alors est-ce que vous en profitez pour
5 nous...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui, ce n'est pas une erreur, il n'y a pas
8 d'erratum, je pourrais le plaider davantage mais
9 dans le dossier 3842 il y a certaines propositions
10 d'intervenants, dont SÉ/AQLPA, qui recommandent
11 d'appliquer le mécanisme lors de la fermeture de
12 deux mille treize (2013) du Transporteur, donc
13 c'est simplement pour garder toutes les options
14 ouvertes. Nous ne savons pas quelle sera la
15 décision dans le 3842 mais il y a des propositions
16 à cet égard.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Alors la plaidoirie, avec votre permission, Madame
19 la Présidente, sera sûrement de part et d'autre
20 assez brève sur ce sujet-là dans la mesure où c'est
21 un sujet qui est réservé pour un autre banc que
22 celui-ci, avec toute ouverture et gentillesse, et
23 qu'on a déjà quand même pris certaines dispositions
24 pour le traitement du présent dossier. Alors, et la
25 demande du Transporteur concernait pour

1 l'application de la décision qui viendra du dossier
2 3842 pour l'année deux mille quatorze (2014). Alors
3 il y aura peut-être des représentations mais notre
4 demande est bien celle qui vous est déposée
5 aujourd'hui. Je vous remercie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 J'en prendrai note puis je pense que maître Neuman
8 va revenir là-dessus en plaidoirie, j'en suis
9 convaincue. Alors, est-ce que ça termine votre
10 interrogatoire pour... Oui.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Excusez-moi, ça termine. Je vous remercie
13 Messieurs.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie. Maître de Repentigny, avez-vous
16 des questions? La formation n'aura pas de questions
17 non plus. Alors, à moins que vous ayez un
18 réinterrogatoire?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Non, je n'ai pas de réinterrogatoire, je vous
21 remercie beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie. Alors je remercie beaucoup les
24 témoins de votre contribution et puis vous êtes
25 maintenant libérés. Alors je vous remercie

1 beaucoup.

2 Comme annoncé...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Vous remarquerez que nous avons suivi les
5 instructions de la formation.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Neuman... Et c'est fort apprécié, laissez-
8 moi vous le dire. Alors merci beaucoup, c'est très
9 gentil de votre part.

10 On avait annoncé que UC et la FCEI
11 passeraient après la pause lunch pour prendre
12 connaissance des... Vous n'avez pas besoin de
13 courir, Maître Sicard, vous allez passer après la
14 pause lunch.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Oui, mais...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui? Il va falloir venir au micro.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 En fait, je viens de vérifier, on m'avise que le
21 SDE il y a des problèmes. Je n'ai pas reçu de
22 communication courriel d'Hydro-Québec pour les
23 engagements qui ont été déposés encore. Est-ce
24 qu'il pourrait s'assurer auprès de ses gens que les
25 courriels sont envoyés aux intervenants pour le

1 dépôt des engagements parce que je ne l'ai toujours
2 pas et je ne l'aurai pas par le SDE. C'est ce qu'on
3 vient de me... Je viens...
4 Me YVES FRÉCHETTE :
5 Je vais l'envoyer tout de suite. Je vais l'envoyer
6 tout de suite.
7 LA PRÉSIDENTE :
8 Oui. O.K.
9 Me YVES FRÉCHETTE :
10 Ou est-ce qu'on pourrait peut-être prendre une
11 copie du SDE, est-ce qu'il est possible de...
12 Me HÉLÈNE SICARD :
13 Non, ça ne marche pas.
14 Me YVES FRÉCHETTE :
15 ... tirer des copies?
16 Me HÉLÈNE SICARD :
17 Ils ne les reçoivent pas, là.
18 LA PRÉSIDENTE :
19 Si vous êtes en mesure de l'envoyer par courriel
20 aux intervenants.
21 Me YVES FRÉCHETTE :
22 Je vais le faire tout de suite.
23 LA PRÉSIDENTE :
24 Je vous remercie.
25 Me YVES FRÉCHETTE :

1 Avec le BlackBerry.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Puis à ce moment-là...

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... on pourra reprendre. O.K. Alors, on me fait
8 remarquer que si le SDE ne fonctionne pas, la Régie
9 non plus ne l'aura pas, alors l'envoyer par
10 courriel s'il vous plaît également à la Régie.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je vais faire de mon mieux.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie. Alors on va reprendre à treize
15 heures (13 h 00) avec la preuve de la FCEI ou de
16 UC, Maître Turmel, Maître Sicard, discutez entre
17 vous. Oui, oui, c'est toujours conditionnellement à
18 l'arrivée des pièces mais je suis convaincue que
19 maître Fréchette va tout faire en son pouvoir pour
20 que vous les ayez rapidement.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 C'est des problèmes techniques mais c'est parce que
23 si on ne les a pas et que la salle est fermée, on
24 n'a pas nécessairement accès à Internet pour
25 l'avoir. Alors moi j'allais rester dans la salle

1 avec Internet, voir si elles arrivent puis pour
2 pouvoir partir avec puis les examiner. Mais à moins
3 qu'il puisse me remettre une copie papier, là,
4 maintenant...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je ne suis pas convaincue que lui-même en ait une
7 copie papier entre les mains.

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Voilà, c'est ça. Alors...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors... Mais, écoutez, si vous envoyez un courriel
12 à la Régie, je vais m'assurer d'en imprimer une
13 copie et de vous en remettre. Alors restez dans le
14 coin d'ici midi, je devrais...

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Je reste là. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ... en recevoir une copie, je vous la remettrai. On
19 va être sûrs que la Régie vous en remette des
20 copies papier afin de pouvoir fonctionner cet
21 après-midi. Alors je vous remercie tout le monde.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25 (13 h 16)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Rebonjour. Maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, messieurs
5 les régisseurs.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Fréchette, oui.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Sans interrompre mon collègue, deux instants. Les
10 engagements 3 ont été déposés, bien, déposés, ça,
11 je ne sais, mais en tout cas transmis, ça, c'est la
12 certitude.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, les engagements 3, 4, 6 ont été déposés au
15 SDÉ.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Tout à fait. Je vous remercie.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1 aussi.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 1 aussi qui vient d'arriver. Voilà! Ça progresse.

22 Merci.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Alors, l'expéditeur vous dit qu'ils ont été

25 expédiés et le récepteur vous dit qu'ils ont été

1 reçus entre un Big Mac et un japonais, je pense,
2 qu'Antoine avait ce midi. Nous sommes prêt pour les
3 engagements. Donc, nous avons nos panellistes de la
4 FCEI seront prêts à présenter leur preuve. Alors,
5 vous avez reconnu monsieur Marcel-Paul Raymond et
6 Antoine Gosselin. Je pense qu'on peut les
7 assermenter si vous voulez.

8

9 PREUVE FCEI

10

11 L'an deux mille treize (2013), ce vingt et unième
12 (21e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

13

14 MARCEL-PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
15 une place d'affaires au 1595, boulevard Alexis-
16 Nihon, Ville Saint-Laurent (Québec);

17

18 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
19 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

20

21 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
22 solennelle, déposent et disent :

23

24 INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

25 Merci, Madame la greffière.

1 Q. [82] Bonjour, Monsieur Gosselin et Monsieur
2 Raymond. Messieurs Gosselin et Raymond, je
3 comprends que vous avez rédigé la preuve de la
4 FCEI, la preuve révisée qu'on a cotée sous la pièce
5 C-FCEI-15. C'est exact?

6 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

7 R. Oui.

8 M. ANTOINE GOSSELIN :

9 R. Oui.

10 Q. [83] Et cette preuve révisée représente bien la
11 position de la FCEI?

12 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

13 R. Oui.

14 M. ANTOINE GOSSELIN :

15 R. Oui.

16 Q. [84] Et je comprends que vous l'acceptez pour
17 valoir comme votre témoignage écrit en l'instance?

18 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

19 R. Oui.

20 M. ANTOINE GOSSELIN :

21 R. Oui.

22 Q. [85] Donc, la preuve de la FCEI est formellement
23 déposée aux présentes. C'est la preuve révisée. Je
24 ne fais référence qu'à C-FCEI-15. Et à moins qu'il
25 y ait des corrections de la part de monsieur

1 Gosselin ou monsieur Raymond, je vais demander à
2 monsieur Raymond de débiter sa présentation, de sa
3 brève présentation.

4 M. MARCEL-PAUL RAYMOND :

5 R. Merci. Non, il n'y aura pas de correction. Bonjour,
6 Madame la Présidente, messieurs les régisseurs.
7 C'est toujours un plaisir de me retrouver dans ce
8 siège-ci. Je le fais avec plaisir. Et je sais que
9 vous avez lu la preuve. Donc, on n'y reviendra pas
10 sauf pour des points qui ont pu être changés suite
11 aux discussions qu'il y a eues cette semaine.
12 J'aimerais aborder deux points, soit les objectifs
13 corporatifs et la masse salariale, puis je vais
14 passer la parole à monsieur Gosselin qui a d'autres
15 sujets à aborder.

16 Donc, d'abord les objectifs corporatifs. Je
17 commence par vous rappeler les préoccupations de la
18 Régie qui, quand même, ont été reprises dans la
19 preuve de la FCEI à la page 11. Et je vous lis
20 quelques extraits, quelques parties d'extraits.

21 Premièrement,

22 Pour que les dépenses liées au régime
23 d'intéressement et de rémunération
24 variable puissent être incluses dans
25 les CNE du Transporteur, les

1 indicateurs retenus ne doivent pas se
2 limiter à ceux où le Transporteur
3 excelle.

4 Un peu plus loin,

5 La Régie demande au Transporteur de
6 s'assurer que les cibles soient
7 suffisamment ambitieuses [...].

8 Cette citation provient de la décision D-2008-019.
9 Maintenant, une autre citation qui nous vient,
10 c'est-à-dire c'est dans la décision D-2010-032, la
11 Régie ajoutait que la pondération maximale de la
12 catégorie « actionnaire » devrait être ramenée de
13 quarante pour cent (40 %) à trente pour cent
14 (30 %).

15 Dans ce que je viens de dire, il y a trois
16 éléments. Il y a la notion de la pondération de la
17 catégorie « actionnaire », il y a la notion
18 d'exceller et la notion d'ambitieux.

19 Je vais commencer par la catégorie
20 « actionnaire ». Donc, la Régie demandait ou
21 souhaitait que la pondération soit ramenée de
22 quarante (40) à trente (30). Alors, c'est le
23 contraire qui est arrivé. La pondération n'a pas
24 été baissée à trente (30) mais, au contraire, elle
25 a été augmentée à cinquante pour cent (50 %) en

1 deux mille douze (2012).

2 Deuxième point, c'est donc ne pas se
3 limiter aux activités où le Transporteur excelle.
4 Je commencerais par des commentaires sur la
5 conformité aux normes de fiabilité NERC, NPCC.
6 Donc, il y en a eu zéro en deux mille dix (2010),
7 zéro en deux mille onze (2011) et zéro en deux
8 mille douze (2012), qui fait que ces trois années-
9 là, le Transporteur a atteint l'idéal.

10 13 h 21

11 Et la cible est toujours demeurée à deux, donc il
12 n'y a pas eu de mettons la baisse de la cible qui
13 aurait pu baisser à un ou à zéro, sachant que, avec
14 les années, bien, on obtenait une performance
15 parfaite à cet égard-là.

16 Madame la Présidente, a posé une question
17 hier sur les conformités non déclarées et, dans une
18 ancienne vie pas trop lointaine, je me suis aussi
19 intéressé à cette question-là. Alors, je vous
20 inviterais à voir la réponse de la DDR de l'UMQ
21 dans le dossier R-3777-2011, à la pièce B-68, HQ-
22 13, Document 11, pages 12 et 13, les réponses aux
23 questions 5.8 à 5.12. Je vais vous laisser le...
24 Dans le fond, ce qu'on disait, c'est qu'il y avait
25 un certain nombre de non-conformités qui... qui

1 étaient non déclarées, mais que ce n'était pas
2 nécessairement... ce n'était pas conscient la non-
3 déclaration. De toute façon, je vous laisse... je
4 ne lirai pas ce qu'il y avait là.

5 Et aussi dans le même dossier R-3777-2011,
6 la pièce B-57, le document HQT-13, Document 1, aux
7 pages 14 et 15, la réponse 5.1 à la DDR de la Régie
8 amenait aussi des informations. Et aussi monsieur
9 Rioux hier a apporté d'autres précisions là-dessus
10 aussi.

11 L'autre indicateur qui, à notre avis, a été
12 bien réussi, c'est le contrôle des charges
13 d'exploitation. Alors, si on regarde depuis deux
14 mille cinq (2005) - puis ça aussi c'est mentionné
15 dans la preuve de la FCEI, donc ce qui nous donne
16 huit années consécutives - le Transporteur a
17 atteint l'idéal. Les objectifs étaient un peu
18 différents d'une année à l'autre sur leur libellé,
19 là, mais c'est toujours pour les charges
20 d'exploitation.

21 Et puis, je me suis amusé à faire un petit
22 calcul. Encore là, ils ont été, huit années en
23 ligne, on a atteint l'idéal pour cet indicateur-là.
24 Alors, je me suis dit, bien, l'idéal, nous, on
25 disait peut-être entre cinq et dix pour cent (5 %-

1 10 %), ça devrait être... La probabilité
2 d'atteindre l'idéal devrait être cinq et dix pour
3 cent (5 %-10 %), mais quand même, on a été
4 complaisant, puis on a dit, admettons que la
5 probabilité d'atteindre l'idéal d'un objectif,
6 c'est une chance sur quatre. O.K. Alors, on fait un
7 petit calcul rapide, si une chance sur quatre pour
8 un an, une chance sur seize (16) pour deux ans
9 consécutifs, puis là on a calculé huit années
10 consécutives, puis c'est une chance sur soixante-
11 cinq mille cinq cent trente-six (65 536), encore
12 là, si on dit qu'il y a une chance sur quatre à
13 chaque année.

14 Donc, c'est quand même une illustration qui
15 dit que peut-être que c'est... que l'objectif n'est
16 peut-être pas assez ambitieux ou disons, là, c'est
17 peut-être un peu trop facile de l'atteindre.

18 Peut-être des indicateurs où l'excellence
19 est un peu moins facile - et puis je reviens sur
20 l'objectif de mobilisation ou d'engagement du
21 personnel qui, on le sait si on consulte encore là
22 notre preuve qu'il n'est pas revenu, cet objectif-
23 là, après avoir été annulé en deux mille dix
24 (2010), là, presque à la fin de l'année, donc en
25 novembre.

1 Et le Transporteur nous a dit, lors des
2 audiences, notamment le dix-huit (18) novembre, si
3 on regarde les notes sténographiques à la page 172,
4 que les objectifs peuvent être basés sur des
5 orientations qui proviennent du corporatif. Et ce
6 qu'on nous a dit sur cette page 172-là, que je
7 cite :

8 À cet égard-là, la raison principale
9 pour laquelle ils sont gérés par le
10 corporatif, c'est pour assurer une
11 équité, une transversalité et une
12 uniformité entre les divisions.

13 Donc, on pourrait s'attendre à ce que certains
14 objectifs soient uniformes et, en particulier,
15 celui qui porte sur les ressources humaines parce
16 que c'est quelque chose que, dans le fond, toutes
17 les divisions partagent. Or, on sait que le
18 Distributeur avait, lui, dans ses objectifs deux
19 mille douze (2012), c'est ce qu'on peut retrouver
20 dans le dossier R-3854-2013, le Distributeur avait
21 un objectif d'engagement du personnel, alors que le
22 Transporteur n'en avait pas, on se serait attendu à
23 la même chose, dans un contexte d'uniformité et
24 d'équité entre les divisions, mais ce ne fut pas le
25 cas.

1 penser qu'on peut le reproduire mille
2 fois.

3 Alors, c'est sûr que le « mille fois », je suppose
4 que c'est... c'est une image de monsieur Vici, là,
5 quand même, c'est bien. Mais, quand même, en tout
6 respect pour monsieur Vici, je ne connais pas
7 beaucoup d'entreprises ou d'individus qui sont
8 évalués sur le futur et non sur le passé.

9 13 h 26)

10 Normalement, les contrôleurs, que j'ai connus dans
11 d'autres entreprises, me parlent beaucoup plus du
12 passé ou du fameux rétroviseur. Et, comme on a eu
13 des exemples de sport, de golf et de baseball,
14 bien, là je vais aller avec le hockey, quand même,
15 qui est plus notre religion. Et puis c'est sûr que
16 normalement on base les contrats d'un joueur de
17 hockey sur les performances passées. O.K.? Si on a
18 un compteur de cinquante (50) buts, on ne pense pas
19 qu'il va soudainement devenir un compteur... c'est-
20 à-dire si on a compteur de vingt (20) buts, je
21 m'excuse, il ne deviendra pas soudainement un
22 compteur de cinquante (50) buts simplement parce
23 qu'il nous promet qu'il va l'être. Bien, moi,
24 personnellement, oui, je veux bien le croire, sauf
25 que s'il me promet qu'il va compter cinquante (50)

1 buts, dans son contrat je vais mettre suffisamment
2 de clauses qui vont faire que s'il ne compte pas
3 ses cinquante (50) buts, il va avoir des pénalités
4 importantes à assumer, pour me protéger.

5 Alors, quelqu'un qui me dit : « Bien, je
6 vais... Tout à coup on n'a pas regarder dans le
7 rétroviseur parce que, croyez-moi, on va faire
8 autre chose », bien, encore là, j'ai un peu de
9 difficulté à ne pas regarder ce qui s'est fait dans
10 le passé pour me... me demander ce qui va se passer
11 dans le futur. D'autant plus qu'au niveau des
12 objectifs corporatifs, monsieur Boulanger nous a
13 dit que ça va se ressembler encore pour plusieurs
14 années. Alors, je ne lis pas la citation que j'ai
15 devant moi, qui apparaît à la page 65 du dix-huit
16 (18) novembre, mais il a très bien dit que ça va se
17 ressembler pour plusieurs années. Alors, ça, ça
18 nous dit que, dans le fond, il n'y a pas... tu
19 sais, il n'y a pas... les objectifs où on voit que
20 le Transporteur excelle, bien, ça va se ressembler,
21 ça va être le même type d'objectif. Et non pas de
22 dire : « Bien, cette année, on a eu un problème
23 avec telle, telle problématique, on va mettre ça
24 dans nos objectifs de tenter de s'améliorer. »
25 Alors, ça ne nous rassure pas d'entendre que ça va

1 demeurer semblable encore dans plusieurs... pour
2 plusieurs années.

3 En plus de ce qu'on vient de dire, la
4 discussion en audience s'est attardée sur
5 l'objectif « Réalisation des mises en service de
6 projets majeurs ». Le fameux dix sur quatorze
7 (10/14). Encore là, selon la preuve de la FCEI, qui
8 a été faite à partir des informations qui ont été
9 données par le Transporteur dans divers dossiers,
10 il va y avoir notamment notre page... la page 13 de
11 notre preuve, on constate que, toujours pour cet
12 objectif-là, l'idéal de l'objectif en deux mille
13 dix (2010) était de huit (8) projets sur huit (8).
14 Donc, cent pour cent (100 %), en deux mille dix
15 (2010). En deux mille onze (2011), c'était de huit
16 sur dix (8/10). Alors, là on est à quatre-vingts
17 pour cent (80 %), puis dans les deux (2) années ça
18 a été réussi à l'idéal. Et, en deux mille treize
19 (2013), bien, là on est rendus à dix sur quatorze
20 (10/14), pour soixante et onze pour cent (71 %). Et
21 puis, pour deux mille treize (2013), monsieur Rioux
22 nous a dit, donc, le dix-neuf (19) novembre, aux
23 pages 101 et 102, nous a dit qu'il y avait des
24 bonnes... il avait bonne confiance que probablement
25 qu'il y aurait treize sur quatorze (13/14), là. On

1 se souvient que l'idéal c'est dix (10).

2 Puis si on revient à ce que maître Turmel
3 disait de son fils, là, alors on peut penser que si
4 le fils avait eu cent (100) et quatre-vingts (80)
5 dans les deux (2) premières années puis qu'on lui
6 demande soixante et onze (71), bien, peut-être que
7 ça n'aurait pas été un objectif ambitieux pour...
8 pour le fils de maître Turmel.

9 Par contre, on a quand même entendu les
10 arguments des témoins du Transporteur. La première
11 chose... une des premières choses que monsieur
12 Boulanger a dites c'est que, bien, souvent, dans
13 ces projets-là, il y a des raccordements de
14 producteurs privés, comme les parcs éoliens ou,
15 aussi, l'exemple du producteur pour le raccordement
16 des nouvelles centrales du complexe Eastmain, la
17 Sarcelle. Et, ça, ça a été mentionné au moins à
18 deux (2) reprises, alors le dix-huit (18) novembre,
19 aux pages 57 et 121. Alors, ce qu'on nous disait
20 c'est que ces composantes-là... il y a des
21 composantes qui ne sont pas nécessairement sous le
22 contrôle du Transporteur. Mais on constate, dans la
23 liste des quatorze (14) projets qui ont été retenus
24 en deux mille treize (2013), il n'y en a aucun qui
25 répond à ce critère-là, donc aucun raccordement

1 d'éolien ou de projet du producteur.

2 Aussi, on nous a dit que... notamment la
3 page 125 le dix-huit (18) novembre, que quatre-
4 vingt-cinq pour cent (85 %) de ces projets-là, en
5 général, étaient faits par le groupe Équipement et,
6 évidemment, lui aussi, avec d'autres fournisseurs.
7 Mais, encore là, la FCEI, est d'avis que le
8 Transporteur doit quand même s'assurer d'avoir le
9 contrôle sur ses propres fournisseurs et surtout
10 quand ils sont dans une division apparentée.

11 Je vous réfère à la pièce C-HQT-087,
12 HQT-14, document 5 page 12, à la réponse 8.1, où on
13 a la liste des quatorze (14) projets faisant
14 l'objet de l'objectif, mais avec les dates de mises
15 en service prévues pour deux mille treize (2013).
16 Le mois de la mise en service prévue. Et, encore
17 là, les témoins du Transporteur nous ont indiqué
18 que cinquante pour cent (50 %) des mises en service
19 se font normalement en décembre. Ça, ça apparaît,
20 notamment, le dix-huit (18) novembre à la page 164.
21 Et, si on regarde dans notre liste de quatorze
22 (14), il y en a seulement deux (2) qui apparaissent
23 en décembre, donc le trois (3) et le huit (8), pour
24 quatorze pour cent (14 %) et non cinquante pour
25 cent (50 %) dans le cas de cet échantillon-là, qui

1 a été retenu. Donc, on peut se poser des questions
2 sur la représentativité de cet échantillon-là.

3 (13 h 32)

4 Aussi, on nous a dit que les quatorze (14)
5 projets avaient été choisis parmi un assez grand
6 nombre de projets dont la mise en service est
7 prévue en deux mille treize (2013). En fait, madame
8 Roquet, notamment, nous a dit qu'il y avait
9 admettons environ treize cents (1300) projets qui
10 étaient en cours et elle nous disait aussi que les
11 projets seraient peut-être trois, quatre ans, donc
12 on peut penser que dans une année donnée, il y en a
13 peut-être trois, quatre cents (400) qui sont mis en
14 service, admettons, on prend le chiffre de trois
15 cents (300) pour les besoins de la discussion.

16 Et on se dit, bien, au niveau de monsieur
17 Boulanger, lui qui a trois cents (300) projets dont
18 il a la responsabilité avec son équipe de mettre en
19 service, bien, peut-être qu'un indicateur qui
20 serait plus parlant ou plus pertinent c'est de voir
21 quel est le pourcentage de ces projets-là qui sont
22 mis en service en réalité, peut-être avec une
23 certaine pondération, dépendant de la grosseur des
24 projets. Et puis s'il y avait un tel objectif, bon,
25 le seuil, la cible et l'idéal peuvent être des

1 pourcentages différents évidemment et on ne dit pas
2 que l'idéal dans ce cas-là serait cent pour cent
3 (100 %), c'est peut-être un autre chiffre, tout
4 dépend justement de la performance passée. Alors on
5 verrait, bon, une année on a eu quatre-vingt-douze
6 (92), l'année prochaine quatre-vingt-treize (93),
7 on verrait quelque chose qui est plus global que, à
8 chaque année, choisir un certain nombre de projets
9 dans la liste.

10 Aussi, monsieur Verret, le dix-huit (18)
11 novembre, à la page 59, et monsieur Veci, le dix-
12 neuf (19) novembre aux pages 97 à 99 nous ont bien
13 mentionné que les quatorze (14) projets dont on
14 parle, et sans doute d'autres, font partie des
15 objectifs individuels d'au moins un gestionnaire.
16 Alors on a une bonne garantie que chaque projet qui
17 peut affecter la rémunération incitative de un ou
18 plusieurs gestionnaires, ça a quand même un bon
19 gage de succès parce que chacun de ceux-là a quand
20 même un intérêt à bien suivre la chose et même les
21 témoins nous ont dit que les quatorze (14) projets
22 en question avaient une bonne chance d'être mis en
23 service. Donc, c'était quand même bien suivi et mis
24 dans les mains de plusieurs gestionnaires.

25 On a aussi beaucoup parlé des facteurs de

1 retard et de glissement et on nous a aussi dit que
2 les prévisions s'améliorent avec les nouveaux
3 modèles, madame Roquet nous en a parlé et aussi
4 monsieur Veci nous a parlé de la rigueur des
5 recommandations qui étaient faites et qui étaient
6 approuvées. Et on peut penser aussi, parce qu'on a
7 vu d'autres projets, que ce soit, bien, souvent du
8 Transporteur qui sont soumis à la Régie, bien, on
9 sait que dans ces projets-là il y a toujours une
10 contingence, ne serait-ce que pour le prix, il y a
11 une contingence sur les coûts et on peut penser
12 qu'il y a possiblement des contingences aussi sur
13 les dates.

14 Alors tout ça pour dire que ça semble, les
15 prévisions et tout ça semblent bien sous contrôle
16 et ce qui fait que la FCEI n'est toujours pas
17 convaincue que les objectifs corporatifs du
18 Transporteur sont ambitieux et elle n'est pas
19 convaincue qu'ils ne portent pas déjà sur des
20 domaines où le Transporteur excelle, ce qui fait
21 que la FCEI maintient sa recommandation selon
22 laquelle la Régie ne devrait pas reconnaître les
23 coûts des régimes d'intéressement dans le revenu
24 requis de deux mille treize (2013) et dans celui de
25 deux mille quatorze (2014).

1 Deuxième sujet, la masse salariale. Alors
2 la preuve de la FCEI montre un biais systématique
3 année après année dans la prévision des CNE,
4 charges nettes d'exploitation, en ce qui a trait à
5 la somme de la masse salariale et du temps
6 supplémentaire. Alors c'est sûr qu'on a tenu compte
7 des vases communicants entre les deux en faisant la
8 somme. Et bien sûr, on a reçu l'engagement 6 ce
9 matin donc je vais arriver à un, on a refait nos
10 calculs, je vais arriver à un ajustement de la
11 recommandation tantôt.

12 Maintenant, le biais, pour nous, ce n'est
13 pas surprenant, ce n'est pas le fait d'une
14 prévision nécessairement, mais c'est que le
15 Transporteur nous a déjà dit, et ça apparaît ça
16 aussi dans la preuve de la FCEI, qu'il ne tient pas
17 compte d'un taux de postes vacants lorsqu'il fait
18 ses projections. Et on sait que plus il y a de
19 départs à la retraite mais plus il y a d'occasions
20 de comblement ou de non-comblement ou de comblement
21 plus tardif de postes parce que souvent, quand
22 quelqu'un prend sa retraite, bien, le lendemain
23 matin on ne va pas au magasin pour chercher
24 quelqu'un pour le remplacer, il y a comme un délai
25 qui peut être plus ou moins long pour le comblement

1 ou, dans certains cas, le comblement ne se fera pas
2 non plus.

3 Aussi, le Transporteur en audience a parlé
4 du temps supplémentaire et je cite monsieur Veci le
5 dix-huit (18) novembre aux pages 177 et 178.

6 Simplement mathématiquement, vous
7 voyez que le surtemps lui aussi a fait
8 l'objet d'un « reset » très, très
9 raisonnable, et à mon avis ambitieux.

10 Alors sur ce, je vous signale que le tableau sur la
11 masse salariale du Transporteur qui est reproduit à
12 la page 15 de la preuve de la FCEI nous indique que
13 la dépense de temps supplémentaire passe de trente-
14 quatre virgule un millions (34,1 M) en deux mille
15 douze (2012) à trente-quatre virgule un millions
16 (34,1 M) en deux mille quatorze (2014) soit, tout
17 simplement, une absorption de l'inflation. Pour
18 comparer, certains l'ont fait avec d'autres
19 juridictions, nous, on a regardé ce que le
20 Distributeur fait, on peut le voir dans la cause
21 3854-2013 à la pièce B-0024, HQT-7, Document 2,
22 page 5, au tableau 1, et le Distributeur, pour la
23 même période, compte passer de quarante-cinq
24 virgule un million (45,1 M) de temps supplémentaire
25 en deux mille douze (2012) à trente et un (31)

1 virgule huit millions (31,8 M) en deux mille
2 quatorze (2014), ce qui donne une baisse que
3 maintenant on peut vraiment qualifier d'ambitieuse,
4 de vingt-neuf pour cent (29 %), contrairement à
5 tantôt on avait zéro pour cent (0 %) pour le
6 Transporteur.

7 (13 h 39)

8 Ces éléments confirment notre
9 recommandation de réduire les demandes du
10 Transporteur en termes de charges nettes
11 d'exploitation pour la masse salariale. Par contre,
12 en ayant, tantôt avec l'engagement numéro 6 pour
13 conclure, notre calcul finalement c'est... un
14 instant... on parlait... on parlait à la page 19 de
15 la preuve de la FCEI d'une surestimation de trois
16 virgule cinquante-cinq pour cent (3,55 %) entre
17 l'année témoin et l'année historique.

18 Avec les chiffres fournis par le
19 Distributeur, ce trois virgule cinquante-cinq pour
20 cent (3,55 %) deviendrait deux virgule zéro trois
21 pour cent (2,03 %). Or, si on applique toujours
22 selon ce qu'on a fait à la page 19, ce pourcentage-
23 là à la... au coût prévu pour l'année témoin deux
24 mille quatorze (2014) qui est de deux cent quatre-
25 vingt-huit virgule cinq millions (288,5 M), on

1 obtiendrait une surestimation toujours selon notre
2 évaluation de cinq virgule huit millions (5,8 M)
3 dans les salaires, masse... salaire de base plus
4 temps supplémentaire. Donc, cinq point huit
5 millions (5,8 M) de surestimation pour deux mille
6 quatorze (2014).

7 Pour deux mille treize (2013), le même
8 pourcentage s'appliquerait. Donc, la même
9 recommandation de trois millions (3 M) parce que,
10 bien, le Distributeur ne nous a pas donné ces
11 chiffres-là dans l'engagement, mais on peut
12 supposer que dans l'année, parce qu'ici en deux
13 mille treize (2013) on a la donnée de l'année de
14 base pour deux mille treize (2013), dans notre
15 exemple. On peut supposer que dans le passé quand
16 on a la donnée de l'année de base les... les
17 changements organisationnels sont connus
18 normalement quand on a le dépôt d'un dossier
19 tarifaire. Donc, si ce n'est pas le cas, ça nous
20 fera plaisir de revoir la recommandation.

21 Donc, pour conclure la FCEI recommande à la
22 Régie de réduire de trois millions (3 M) la valeur
23 demandée par le Transporteur pour la somme des
24 salaires de base et du temps supplémentaire pour
25 l'année deux mille treize (2013) et de six millions

1 (6 M) pour l'année deux mille quatorze (2014) et
2 non plus dix millions (10 M).

3 Alors, ça termine ma partie, je vous
4 remercie et je vais laisser la parole à mon
5 collègue, monsieur Gosselin, qui a quelques petites
6 remarques aussi.

7 M. ANTOINE GOSSELIN :

8 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les
9 régisseurs. Je veux vous parler de deux choses, je
10 vais vous parler de la justification des dépenses,
11 de certaines des dépenses dans le dossier du
12 Transporteur, et puis je vais vous parler de coûts
13 capitalisés.

14 On a plusieurs recommandations sur
15 différents postes de coûts où on recommande de
16 réduire le budget qui est autorisé. Mais tout ça se
17 regroupe pas mal sous une même thématique qui est
18 de dire, le Transporteur demande des budgets et on
19 estime que finalement il n'y a pas vraiment une
20 justification qui est donnée.

21 Madame la Présidente, vous avez posé une
22 question la première journée de l'audience à
23 monsieur Boulanger par rapport au un pour cent
24 (1 %), je pense que vous l'avez reposée aussi au
25 panel 2, puis vous disiez, mais je me base sur

1 quoi, moi, pour finalement dire que ce un pour cent
2 (1 %) là est mieux que le deux de quelqu'un
3 d'autre?

4 Je pense que ce problème-là se pose aussi
5 par rapport à différentes dépenses. Je vous donne
6 un exemple, on a parlé de réhabilitation des
7 systèmes de protection d'incendie. Alors, le
8 Transporteur dit : « J'ai une réalité qui fait que
9 je dois réhabiliter mes systèmes. » Et il vous
10 dit : « Bien, ça va coûter trois millions (3 M) et
11 puis ça va coûter six... trois millions (3 M) en
12 deux mille treize (2013) puis six point huit
13 millions (6,8 M) de plus en deux mille quatorze
14 (2014). »

15 Mais sur le chiffre comme tel il n'y a pas
16 plus de justification qu'il y a de justification
17 pour un pour cent (1 %). On nous donne le chiffre
18 et puis on doit l'accepter comme tel ou pas. Et on
19 pense que la Régie se doit, quand elle approuve les
20 tarifs, d'avoir une justification. Que le
21 Transporteur se doit de fournir une justification
22 pour les dépenses, surtout dans des situations
23 comme ça, où... bien, pour toutes les dépenses,
24 bien sûr, mais dans les situations où il y a une
25 nouvelle activité ou quelque chose de nouveau qui

1 survient, il faut, selon nous, qu'il y ait une
2 preuve un peu plus substantielle, là, qui nous
3 dise : « Oui, bon, bien c'est trois millions (3 M)
4 de plus en deux mille treize (2013), mais voici
5 comment on arrive à trois millions (3 M), voici
6 comment on arrive à six point huit (6,8) et non pas
7 à six point sept (6,7) ou à six ou à cinq. »

8 S'ils nous fournissent un chiffre précis
9 dans la preuve c'est qu'il y a un calcul derrière,
10 il y a quelqu'un qui a fait un calcul. Alors, ce
11 calcul-là devrait être présenté, selon nous, dans
12 tous les cas où, finalement, dans le fond, la
13 croissance des coûts ne peut pas s'expliquer par
14 l'inflation ou quelque chose ou le coût de
15 retraite, par exemple. Donc, je pense qu'en
16 l'absence de ces justifications-là, la Régie ne
17 devrait pas approuver ces coûts-là.

18 (13 h 44)

19 Monsieur, je pense que c'est monsieur Veci
20 qui parlait notamment justement de cet exemple-là,
21 des systèmes de protection incendie, puis il disait
22 « bon, bien, c'est important pour la protection,
23 puis on ne pense pas que ce soit une bonne idée de
24 ne pas le faire. »

25 Alors, là-dessus, je veux seulement peut-

1 être apporter une précision puis c'est vrai que
2 peut-être dans notre preuve, de la façon que ça a
3 été écrit, ça donnait l'impression qu'on
4 recommandait de ne pas le faire. En fait, notre
5 position ici, ce n'est pas de dire au Transporteur
6 ce qu'il devrait ou ne devrait pas faire en termes
7 d'activités. En tout cas, pas dans... pas dans ces
8 cas-là, les cas qu'on soulève ici, mais beaucoup
9 plus de dire : le montant doit être justifié.

10 Alors, je pense que si la Régie décidait de
11 ne pas reconnaître ces montants-là pour lesquels
12 nous pensons qu'il n'y a pas une justification
13 suffisante, ça ne veut pas dire que le Transporteur
14 ne devrait pas le faire, là. C'est à lui après ça
15 de gérer ses activités et de savoir qu'est-ce
16 que... qu'est-ce qu'il priorise dans la gestion de
17 son enveloppe globale finalement.

18 Donc, cela étant dit, il y a eu
19 certaines... certaines précisions qui ont été
20 apportées en cours d'audience et relativement à
21 deux thèmes. Je pense qu'on est en mesure de
22 retirer, dans le fond, notre recommandation, là, de
23 revoir notre recommandation. Et ces deux thèmes-là,
24 ce sont la corroboration, donc la recommandation au
25 niveau des dépenses d'amortissement où il y avait

1 un impact de vingt et un point cinq millions
2 (21,5 M\$) en deux mille quatorze (2014). Donc, le
3 Transporteur a quand même fourni des données assez
4 précises et qui nous portent à croire, là, qu'il y
5 a vraiment... À ce moment-ci, c'est une évaluation
6 qui est basée sur du travail qui a déjà été fait et
7 qu'on sait où, comment l'exercice de corroboration
8 va répartir les différentes portions d'actifs dans
9 différentes catégories d'actifs, avec des durées
10 d'amortissement variées. Donc, à ce niveau-là, on
11 est rassuré.

12 Et au niveau du contrôle de la végétation
13 aussi, monsieur Rioux, là, qui, je pense, nous a
14 expliqué que, paradoxalement, comme il le disait,
15 bon, bien, les nouvelles emprises, même si c'est
16 tout neuf, bien, il faut quand même, tôt dans le
17 processus, les entretenir et donc ça vient
18 s'ajouter à ce qui se faisait déjà, non pas, par
19 exemple, si on faisait dix pour cent (10 %) par
20 année du contrôle de toute la superficie sur ce qui
21 est existant, bien, ce n'est pas dix pour cent
22 (10 %) de ce qui s'ajoute qu'on va devoir contrôler
23 en plus, c'est cent pour cent (100 %) de ce qui
24 s'ajoute une première fois, là, dans les premières
25 années. Donc, à ce niveau-là, on accepte cette

1 explication-là.

2 L'autre élément, c'est les coûts
3 capitalisés. Alors, dans notre preuve, au tableau
4 5, je pense qu'on voit bien que le taux de
5 capitalisation - puis quand je dis « taux de
6 capitalisation », je veux dire le montant des...
7 des coûts capitalisés, puis plus spécifiquement,
8 là, dans le tableau, on regarde seulement les
9 prestations de travail, là, sans les coûts de
10 retraite. Et donc, ça, divisé par les
11 investissements, donc ce taux de capitalisation
12 défini comme ça est sous-estimé de façon
13 répétitive, année après année. Et évidemment, cette
14 sous-estimation-là apporte une contribution
15 positive aux écarts de rendement.

16 On peut... et monsieur Veci en a parlé dans
17 son témoignage, il disait : « Bon, c'est vrai, dans
18 certaines années, on a eu au total des écarts
19 favorables, mais en deux mille douze (2012), on a
20 eu un écart défavorable. »

21 Alors, on peut penser et... que, bien, si
22 on prévoit un taux de capitalisation donné et un
23 niveau d'investissements donné et que, ultimement,
24 bien, le niveau d'investissements est plus faible,
25 le taux de capitalisation est plus élevé, on va

1 arriver au même chiffre de coûts capitalisés et
2 donc que c'est neutre. Mais, je pense que ce n'est
3 pas neutre et la raison, c'est que je crois qu'il
4 faut regarder peut-être le problème de façon plus
5 globale.

6 (13 h 50)

7 Quand on a un niveau d'investissements qui
8 est prévu et que ces investissements-là ne se
9 réalisent pas, ça va avoir un impact à plusieurs
10 endroits, donc ça va avoir un impact sur les coûts
11 capitalisés, ça va avoir un impact sur les mises en
12 service et ça va avoir un impact sur la base de
13 tarification, sur le coût du capital et sur la
14 dépense d'amortissements. L'impact sur les coûts
15 capitalisés, c'est un impact défavorable. De
16 l'autre côté, l'impact sur le coût du capital puis
17 la dépense d'amortissement, c'est un impact
18 favorable. Les deux choses tendent à... se
19 compensent. Pas parfaitement, évidemment, mais il y
20 a une certaine compensation qui se fait. Si on
21 approuve un taux de capitalisation qui n'est pas
22 représentatif de ce qui va se passer, évidemment,
23 là, cette compensation-là ne se fait plus. Parce
24 qu'un bord, vous avez moins d'investissements donc,
25 moins de coûts de capital, moins de dépenses

1 d'amortissement mais vous n'avez plus l'écart
2 défavorable au niveau du coût du capital. Parce
3 qu'au niveau... Des coûts capitalisés, pardon.
4 Parce que, oui, vous avez moins de coûts
5 capitalisés parce que vous investissez moins mais,
6 en même temps, votre taux est plus élevé. Donc, au
7 total, vous revenez, si vous voulez, un peu...
8 assez près du niveau de départ. Donc, je pense que
9 c'est important que le taux de capitalisation soit
10 prévu de façon aussi... le mieux possible.

11 Monsieur Veci nous a dit aussi... bon, il
12 commentait la preuve de la FCEI puis il a dit :
13 « La FCEI recommande des coûts capitalisés qui sont
14 très élevés. Et donc, dans notre équilibre, entre
15 le travail qui va aux charges puis le travail qui
16 est capitalisé, ça a une conséquence et ce n'est
17 pas... », je pense, qu'est-ce qu'il voulait dire
18 c'est que ce n'est pas très réaliste, là, parce
19 qu'il dit, « On n'aura plus de personnel pour faire
20 les activités non capitalisables. » Je pense que
21 c'est... effectivement, ça semble raisonnable, tu
22 sais, de dire que, bon, bien, on ne peut pas, à un
23 moment donné, transférer tout le monde non plus
24 dans ce qui est capitalisable, il y a des choses
25 non capitalisables qui sont faites année après

1 année, qui doivent probablement se faire année
2 après année aussi.

3 Cela étant dit, si on part de cette
4 prémisses-là, il y a une question qu'il faut se
5 poser, c'est : Est-ce que c'est le taux de
6 capitalisation qu'on doit ajuster puis maintenir
7 les investissements à un niveau donné ou est-ce
8 que, dans le fond, on diminue les investissements,
9 on garde le taux de capitalisation plus élevé puis
10 on arrive à un nombre d'heures de travail, de
11 prestation de travail capitalisable qui est plus
12 cohérent avec un partage, par exemple, cinquante-
13 cinquante (50-50)?

14 Donc, tout ça pour dire que c'est
15 important, je pense, de ne pas... ne pas sous-
16 estimer l'importance d'avoir un taux de
17 capitalisation qui est... qui est aussi bon que
18 possible. Et, à ce niveau-là, le taux qui est
19 soumis, qui est utilisé par le Transporteur est
20 largement inférieur à tout ce qui a été observé
21 dans les dernières années. Donc, le taux le plus
22 faible au réel des cinq (5) dernières années c'est
23 huit... en fait, dans le tableau du Transporteur,
24 là parce qu'on inclut tout, on parle de... Je suis
25 à la page 27 de la preuve de la FCEI où on

1 reproduit le Tableau 12 de la preuve du
2 Transporteur. Donc, pour l'année historique deux
3 mille douze (2012), on est à neuf point trois pour
4 cent (9.3 %) de coûts capitalisés, puis ça par
5 rapport aux investissements. Et, en deux mille
6 treize (2013), on tombe à six point cinq pour cent
7 (6.5 %).

8 Donc, c'est une baisse qui est majeure. Le
9 Transporteur amène un certain nombre d'explications
10 qualitatives à ce niveau-là. Il parle, bon, de
11 l'arrêt des activités des ateliers spécialisés, il
12 fait mention aussi d'un transfert d'équivalent
13 temps complet vers Hydro-Québec Équipement, du
14 Transporteur, de quatre-vingt-neuf (89) équivalents
15 temps complet.

16 Mais quand on regarde... par exemple, si on
17 prend le problème d'un angle différent puis qu'on
18 retourne au Tableau 12 puis qu'au lieu de regarder
19 les pourcentages, c'est peut-être plus facile,
20 visuellement, de le voir mais si on regarde le
21 nombre d'heures par million de dollars
22 d'investissements. Pour l'année deux mille douze
23 (2012), on a un chiffre de sept cent trente-sept
24 (737) heures aux prestations de... en prestation de
25 travail par million de dollars. Si on applique ce

1 chiffre-là au niveau d'investissement qui est prévu
2 en deux mille treize (2013), on devrait s'attendre
3 à avoir un million six cent soixante-dix mille
4 (1 670 000) heures de prestations de travail. Le
5 Transporteur en prévoit un million cent quarante-
6 deux mille (1 142 000). Donc, on a un écart de cinq
7 cent mille (500 000) heures, environ.

8 Alors, quand vous regardez le budget des
9 ateliers spécialisés, en deux mille douze (2012),
10 c'était deux point huit millions (2.8 M). Alors,
11 faites un calcul approximatif, là, mais on évalue
12 que c'est peut-être soixante-cinq mille (65 000)
13 heures que ça peut représenter. Les quatre-vingt-
14 neuf (89) équivalents temps complet, on l'évalue
15 peut-être autour de cent cinquante mille (150 000)
16 heures.

17 (13 h 55)

18 Alors il reste quand même une marge
19 considérable entre cinq cent mille (500 000) puis,
20 disons, la somme de ces deux choses-là, peut-être
21 un peu plus que deux cent mille (200 000) heures
22 qui, pour nous, est très difficile à accepter et
23 qui nous mène, dans le fond, à dire que ce taux-là
24 devrait être plus élevé.

25 Il y a une particularité aussi pour deux

1 mille treize (2013) dans ce dossier-ci, puis là on
2 a peut-être un peu mieux compris avec les réponses
3 pour le contre-interrogatoire qu'on a fait, au
4 niveau du fait que en deux mille treize (2013) on a
5 fait une évaluation projet par projet du besoin de
6 prestations de travail mais que dans l'année deux
7 mille quatorze (2014) ce n'est pas fait projet par
8 projet, c'est fait de façon plus globale.

9 Alors ce que j'en comprends, c'est que
10 généralement, quand on fait une année témoin dans
11 les dossiers tarifaires plus standards, on n'est
12 pas projet par projet, on est plus dans l'approche
13 globale parce qu'on regarde trop loin en avant, on
14 n'a pas encore passé par la phase où on fait cette
15 analyse-là projet par projet.

16 Alors on pourrait dire « Bon, bien, peut-
17 être que c'est ça qui explique les écarts puis
18 peut-être que quand on fait projet par projet on va
19 être beaucoup plus précis. ». Je vous dirais que,
20 effectivement, on est un peu plus précis mais quand
21 on compare pour les années deux mille dix - deux
22 mille onze (2010-2011), et j'allais dire, je suis
23 en train de me demander pourquoi je n'ai pas pris
24 en note deux mille douze (2012), c'est parce qu'il
25 n'y a pas eu de dossier donc on n'a pas la donnée,

1 mais pour deux mille dix - deux mille onze (2010-
2 2011) on prévoyait, et là les chiffres sont ceux
3 qui correspondent dans le fond à ce qu'on a au
4 tableau 5 de notre preuve à la page 30, donc on
5 prévoyait un taux de capitalisation en deux mille
6 dix (2010), pour l'année témoin de huit point
7 quatre (8,4), on prévoyait neuf point sept (9,7) à
8 l'année de base et on a eu onze (11) au réel. Donc
9 on est quand même un point trois pour cent (1,3 %)
10 en deça du réel et en deux mille onze (2011), on
11 avait prévu huit point trois (8,3) à l'année
12 témoin, neuf (9) à l'année de base et onze point
13 trois (11,3) à l'année réelle.

14 Donc on est encore quand même... Même si on
15 regarde l'année de base puis même si on regarde
16 plutôt du point de vue du taux qui est estimé quand
17 on fait l'évaluation projet par projet, on a encore
18 un écart qui est quand même important.

19 Donc pour toutes ces raisons-là, je vous
20 dirais que je pense que c'est important que la
21 Régie s'assure que ce taux-là est bien estimé et si
22 dans le fond la Régie se dit « Bon, c'est peut-être
23 un peu difficile de faire ça. », je pense qu'une
24 alternative c'est d'aller de l'autre côté, de
25 l'autre bord de l'équation comme je parlais tout à

1 l'heure, c'est-à-dire, dans le fond, l'AQCIE le
2 recommande dans sa preuve, elle dit « Bien
3 réduisons la base de tarification. ». Je pense que
4 c'est une façon différente d'arriver un petit peu
5 au même résultat à cause de ces vases communicants-
6 là.

7 Donc ça termine sur ça. Je voudrais faire
8 deux commentaires avant de vous quitter, sur ce qui
9 a été dit. Madame la Présidente, hier vous avez
10 posé une question à monsieur Veci, je pense, à
11 propos du deux cent quatre-vingt-quinze millions
12 (295 M) de glissement et retard. Et dans votre
13 question vous parliez de base de tarification et ça
14 me laissait sous l'impression que votre
15 compréhension c'était que, dans le fond, l'exercice
16 de glissement qu'on a fait avait pour effet de
17 réduire de deux cent quatre-vingt-quinze millions
18 (295 M) la base de tarification par rapport à ce
19 qui aurait été si on ne l'avait pas fait. Je ne
20 pense pas que ça comme ça qu'on doive interpréter
21 le deux cent quatre-vingt-quinze millions (295 M).

22 Ma compréhension c'est que le deux cent
23 quatre-vingt-quinze millions (295 M) réfère aux
24 mises en exploitation donc c'est deux cent quatre-
25 vingt-quinze millions (295 M) de moins de mises en

1 exploitation, pas de base de tarification.

2 Si vous allez voir les projets, on parlait
3 de, dans le deux cent quatre-vingt-quinze (295) il
4 y avait cent (100) qui était indéfini puis cent
5 quatre-vingt-quinze (195) qui référait à trois
6 projets spécifiques. Ces trois projets-là c'était
7 Blainville, Henri-Bourassa puis Lefrançois. Si,
8 dans le dossier du Transporteur, on peut voir que
9 l'investissement total qui est prévu jusqu'en, les
10 données sont disponibles jusqu'en deux mille vingt-
11 trois (2023), mais disons que si on va à la
12 dernière colonne du tableau qui additionne toutes
13 les années puis qu'on additionne ces trois projets-
14 là, l'investissement total c'est deux cent dix-huit
15 millions (218 M), pardon, oui, c'est ça, c'est deux
16 cent dix-huit millions (218 M).

17 Donc pour que le glissement de ces trois
18 projets-là ait un impact en deux mille quatorze
19 (2014) de cent quatre-vingt-quinze millions (195 M)
20 il aurait essentiellement fallu que tout
21 l'investissement ou presque ait été prévu, et la
22 mise en exploitation ait été prévue au début deux
23 mille quatorze (2014) et qu'on les ait fait glisser
24 jusqu'en deux mille quinze (2015) ce qui est, à mon
25 avis, certainement pas ce qu'on a fait.

1 (14 h 01)

2 Donc, et surtout quand on nous dit que les
3 mises en exploitation généralement se font au mois
4 de décembre dans le dernier trimestre. Donc, ici je
5 pense que ce qu'on a fait c'est que c'est les
6 projets, je présume que ces projets-là, dans le
7 fond, étaient plutôt prévus au mois de décembre, en
8 tout cas vers la fin de l'année. On les a retardés
9 en deux mille quinze (2015). Mais je serais très
10 surpris que ce soit des projets qui étaient prévus
11 être mis en exploitation au mois de janvier, qu'on
12 ait reporté à l'année suivante.

13 Alors, étant donné que les mises en
14 exploitation se font surtout vers la fin de
15 l'année, je pense que le deux cent quatre-vingt-
16 quinze millions (295 M) si on veut savoir quel est
17 l'impact sur la base de tarification, une bonne
18 approximation c'est probablement de diviser ça par
19 dix, puis de... parce que, bon, évidemment si c'est
20 mis en exploitation vers la fin de l'année, on
21 l'amortit seulement, il est dans la base de
22 tarification seulement un mois sur douze, par
23 exemple, c'est en décembre. Donc, sur la moyenne
24 treize solde, c'est un douzième.

25 Donc, en considérant que ce n'est peut-être

1 pas tous des projets du mois de décembre qu'on aura
2 décalé d'une année, mais il y en a peut-être en
3 octobre, il y en a peut-être... disons on divise
4 par dix, puis l'impact sur la base, la moyenne
5 treize solde de cet exercice-là, c'est probablement
6 plus autour de trente millions (30 M) qu'on évalue
7 grosso modo. Donc, on est encore quand même très
8 loin du genre d'écart qu'on a observé dans les cinq
9 dernières années qui était plus, sauf peut-être une
10 année, là, dans les centaines de millions.

11 L'autre commentaire c'est en réponse à ce
12 que monsieur Veci disait sur l'acuité des
13 prévisions de la base de tarification. Alors,
14 monsieur Veci disait on est précis à quatre-vingt-
15 dix-neuf pour cent (99 %). Je comprends que le
16 calcul qu'il fait pour arriver à dire qu'ils sont
17 précis à quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %),
18 c'est de dire bien, on regarde l'écart à la fin de
19 l'année entre la base de tarification prévue et la
20 base de tarification réelle.

21 Sauf que cet exercice-là je pense fait
22 abstraction du fait que quand on commence l'année
23 on connaît déjà une grosse part de ce que va être
24 la base de tarification à la fin de l'année. Donc,
25 si vous avez une base de tarification d'un milliard

1 (1 G) et que vous prévoyez des mises en service de
2 cent millions (100 M) ou en tout cas des mises en
3 service qui ont un impact de cent millions (100 M)
4 à la hausse sur la moyenne, la base de tarification
5 moyenne et qu'à la fin de l'année vous vous êtes
6 trompé de dix millions (10 M) sur l'impact de ces
7 mises services-là, bien vous allez avoir une
8 différence sur le total de dix millions (10 M) sur
9 un milliard (1 G), un milliard cent millions
10 (1,1 G), en tout cas c'est ça. Donc, oui, un pour
11 cent (1 %), sauf que vous vous êtes quand même
12 trompé de dix pour cent (10 %) dans votre année sur
13 votre prévision. Donc, je pense que... il faut
14 faire attention peut-être à ce... à ce pourcentage-
15 là.

16 Alors, voilà, ça complète.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Merci beaucoup, Messieurs Raymond et Gosselin, pour
19 cette très intéressante présentation. Alors, nos
20 témoins sont prêts à être contre-interrogés.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie. Maître Lussier, avez-vous des
23 questions? Pas de questions. Je ne vois toujours
24 pas maître Paquet. J'imagine, Maître Turmel, qu'on
25 vous fera pas contre-interroger pour NLH?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Quoi que...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, je ne vois maître Neuman, maître Sicard non
5 plus. Alors, je vois maître Fréchette en
6 conciliabule, on va attendre un petit peu.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Un instant, s'il vous plaît.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Il n'y a pas de problème. Voudriez-vous un cinq ou
11 dix minutes de pause pour voir, un cinq minutes?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est cinq minutes, juste le temps de juste refaire
14 le...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je pense qu'on va prendre le...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 ... le point, ça sera vraiment... c'est vraiment
19 très court. Cinq minutes maximum.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Cinq minutes, on va revenir dans cinq minutes, à et
22 dix. Je vous remercie.

23 (14 h 15)

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

25 Q. [86] Alors, bonjour. Rebonjour, mais bonjour au

1 panel, bonjour, Monsieur Gosselin. Mes questions,
2 elles sont au nombre de deux et elles s'adresseront
3 à vous.

4 Est-ce que vous pourriez prendre la pièce
5 HQT-14, Document 5, là? Je suis... vous m'excuserez
6 pour mon absence de bilinguisme, ce sont les
7 réponses du Transporteur à demande de
8 renseignements pour la FCEI.

9 R. Oui.

10 Q. [87] Vous me ferez signe, Monsieur.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 C-HQT-0087.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Merci beaucoup.

15 M. ANTOINE GOSSELIN :

16 R. J'ai la pièce.

17 Q. [88] Ça va. C'est la réponse 28.4, s'il vous plaît,
18 Monsieur Gosselin.

19 R. 28.?

20 Q. [89] 4, page 44. Vous pouvez prendre le temps, vous
21 pouvez lire l'introduction si vous voulez. Vous me
22 faites signe.

23 R. O.K.

24 Q. [90] Ça va?

25 R. Oui.

1 Q. [91] Au deuxième paragraphe de la réponse 28.4, il
2 est mentionné, là, le dernier bout de phrase :

3 [...] le transporteur réitère qu'il
4 n'y a pas de lien direct systématique
5 à établir entre les investissements et
6 les coûts capitalisés.

7 Première question que j'aurais pour vous, Monsieur
8 Gosselin, est-ce que vous êtes d'accord avec cette
9 affirmation-là?

10 R. Oui. Je pense qu'on peut... bien, « systématique »,
11 il faut voir comment on entend « systématique »,
12 là, mais je ne pense pas qu'il y ait un lien
13 proportionnel un pour un, là. Je ne pense pas que
14 c'est si parce qu'on augmente nécessairement les
15 investissements de dix pour cent (10 %) que les
16 coûts capitalisés vont nécessairement augmenter de
17 dix pour cent (10 %).

18 Q. [92] Donc...

19 R. Je ne sais pas si c'est ce que vous entendez par
20 ça.

21 Q. [93] Donc, ce que vous me dites, c'est
22 qu'effectivement, là... Vous êtes, juste pour
23 récapituler - moi, je n'ai pas votre... votre
24 science, là - alors, donc vous êtes d'accord avec
25 l'affirmation du Transporteur telle qu'elle est

1 libellée, là. Et ce que vous voulez y ajouter,
2 c'est une nuance, c'est ce que vous émettiez par la
3 suite, c'est ça?

4 R. Ce que je dis... Bien, c'est parce que
5 « systématique », là, je ne sais pas exactement ce
6 qu'on veut dire par « systématique », là. C'est
7 pour ça que j'utilise...

8 Q. [94] Bien, la question venait de vous et la
9 question provenait... la question que vous posiez,
10 vous indiquez, vous demandiez d'indiquer quels
11 déterminants du nom...

12 [...] quels sont les déterminants du
13 nombre d'heures de prestation de
14 travail aux investissements.

15 Vous venez de témoigner sur tout ce qui concerne
16 l'importance du taux de capitalisation. Et il y a
17 une mention ici à 28.4 que le Transporteur vous...
18 une affirmation du Transporteur qui est à
19 l'intérieur de la réponse et qui mentionne :

20 [...] le Transporteur [...] -
21 mentionne - qu'il n'y a pas de lien
22 direct systématique à établir entre
23 les investissements et les coûts
24 capitalisés.

25 Ma question est assez simple, si vous êtes... est-

1 ce que vous êtes d'accord avec l'affirmation? C'est
2 oui ou c'est non. Si c'est « non », bien, sentez
3 bien...

4 R. Bien...

5 Q. [95] ... sentez-vous bien à l'aise de nuancer et
6 d'expliquer.

7 R. Bien, c'est ce que je...

8 Q. [96] Ou je vous demanderais de vous expliquer.

9 R. Bien, je pense... je pense que c'est ce que je...
10 je pense que c'est ce que j'ai fait. Le terme
11 « systématique », il ne vient pas de moi, il
12 vient... il vient du Transporteur.

13 Q. [97] Tout à fait.

14 R. Alors, moi, j'ai simplement repris le terme, là,
15 mais je ne sais pas exactement quelle
16 interprétation vous lui donnez dans votre question,
17 mais je vous répons, je pense, en vous disant, là,
18 qu'il n'y a pas une proportionnalité parfaite,
19 c'est ça.

20 Q. [98] C'est bien.

21 R. Il me semble que ça... ça doit...

22 Q. [99] Ça répond.

23 R. ... ça doit...

24 Q. [100] Parce que si j'enlève... si j'enlève
25 « systématique », là, qu'il n'y a pas de lien à

1 établir entre les investissements et les coûts
2 capitalisés...

3 R. Bien, là, je ne serais pas d'accord.

4 Q. [101] ... si je vous dis que... Vous ne seriez pas
5 d'accord pour ce que vous nous avez mentionné il y
6 a quelques minutes, là. C'est-à-dire?

7 R. Bien, je ne serais pas d'accord parce que... parce
8 que les coûts capitalisés découlent du fait qu'il y
9 a un investissement nécessairement, là. Donc, s'il
10 n'y a pas d'investissements, il n'y a pas de coûts
11 capitalisés. Donc, il y a un lien entre les
12 investissements et les coûts capitalisés, c'est
13 certain.

14 Q. [102] C'est bien. Maintenant, au niveau de... vous
15 avez quand même fait des ajustements au niveau de
16 vos recommandations, là, il y a quelques instants,
17 au niveau de la charge de vingt et un millions
18 (21 M\$), là.

19 R. Oui, oui, oui.

20 Q. [103] J'oublie le...

21 R. Oui. Vingt et un point cinq (21,5 M\$).

22 Q. [104] Vingt et un point cinq (21,5 M\$), là, au
23 niveau de la...

24 R. C'est pour les amortissements...

25 Q. [105] Oui, c'est ça.

1 R. ... et les exercices de corroboration.

2 Q. [106] C'est ça, l'exercice de corroboration. Alors,
3 vous n'êtes pas le seul, là, il y a de vos
4 collègues aussi qui l'ont fait...

5 R. Oui.

6 Q. [107] ... juste avant vous ce matin. Est-ce que
7 vous avez fait la... si je peux dire, au niveau
8 de... Si on reprend les recommandations que vous
9 avez faites avec cette réduction-là, est-ce que
10 vous avez « refait », entre guillemets, le net au
11 revenu requis de l'effet global de vos
12 recommandations? Parce que sauf erreur, vous étiez
13 un des intervenants les plus sévères envers le
14 Transporteur.

15 R. Au total, là, je ne serais pas capable de vous
16 dire, là, en incluant les éléments qui touchent la
17 masse salariale et puis les primes, avec tout le
18 reste, là. Mais, si vous voulez, on peut prendre le
19 temps de faire l'exercice puis de faire la...

20 Q. [108] Il n'y a pas de souci, je ne vous demanderai
21 pas d'être présent lundi, mais si vous pouviez nous
22 produire ça dans un délai assez rapide, vos
23 recommandations, donc actualisées ou mises à jour
24 avec le net au revenu requis, si c'était possible.

25 R. Je vois que vous êtes un fan des engagements

1 auxquels on répond rapidement.

2 Q. [109] Oui, effectivement, mais dans ce cas-ci,
3 malgré que j'adore... votre présence est toujours
4 souhaitable, Monsieur Gosselin, pour lundi, le
5 contre-interrogatoire va se clore quand même,
6 alors.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Donc, l'engagement... peut-être juste le réitérer
9 clairement, si vous voulez, Maître Fréchette?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui, oui, tout à fait. Alors, c'est de mettre à
12 jour les recommandations telles qu'elles ont été
13 formulées par vos témoins, pour le compte de la
14 FCEI aujourd'hui, et puis de les incarner au net
15 dans le revenu requis pour les années deux mille
16 treize (2013) et deux mille quatorze (2014).

17

18 E-1 (FCEI) : Mettre à jour les recommandations
19 telles qu'elles ont été formulées par
20 les témoins de la FCEI et incarner
21 celles-ci au net dans le revenu requis
22 pour 2013 et 2014
23 (demandé par HQT)

24

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Très bien. Merci.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Ça va, c'est clair? Je vais essayer d'avoir une
5 meilleure performance que celle du Transporteur, si
6 je peux me permettre. Et tout souriant, je sais que
7 tout le monde travaille fort. Alors, ça va clore
8 nos questions, je vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie, Maître Fréchette. Maître de
11 Repentigny? Je vous remercie.

12 Q. [110] Une seule question, si vous permettez,
13 Monsieur Gosselin. Vous mentionnez que le... Elle
14 est assez générale, là, mais de façon... vous
15 mentionnez que la Régie ne devrait pas accepter les
16 chiffres soumis... enfin, les augmentations soumises
17 par le Transporteur dans sa preuve si elles ne sont
18 pas justifiées autrement que par l'inflation. J'ai
19 bien compris? J'aimerais savoir exactement quel
20 type de justifications vous aimeriez ou qu'est-ce
21 qui vous... selon vous, serait suffisant? Alors,
22 si, par exemple... c'est parce que je regarde aussi
23 le volume, je ne sais pas quel type d'informations
24 vous... vous suit. Alors, comme les... si on prend
25 l'exemple de corroboration, j'ai cru comprendre que

1 le témoignage vous avait satisfait. Alors, je veux
2 juste essayer de voir, là...

3 M. ANTOINE GOSSELIN :

4 R. Je pense qu'on n'aurait pas besoin de quelque chose
5 d'énorme, là. Je ne pense pas que ça soit réaliste
6 et efficace de demander au Transporteur de déposer
7 un dossier pour chaque élément où il y a une hausse
8 de coût qui est demandée. Mais il n'y en a pas tant
9 que ça, des éléments, finalement, quand on regarde
10 le dossier, où il y a des hausses de coût qui
11 sortent un petit peu de la norme ou que... des
12 activités nouvelles, des... dans la présentation du
13 Transporteur, là, il y avait les fameux cercles,
14 là, avec... bon.

15 À chaque dossier il y en a peut-être une
16 dizaine, une quinzaine. Et on nous présente
17 toujours des chiffres où, manifestement, il y a
18 quelque chose qui a été fait pour arriver à ce
19 chiffre-là. Ils ne sortent pas ça de nulle part ces
20 chiffres-là. Alors, de prendre peut-être une page,
21 deux pages pour expliquer comment on est arrivés au
22 calcul. Par exemple... si je prends l'exemple
23 des... de la réhabilitation des systèmes de
24 protection incendie. Bon, bien, combien on veut en
25 réhabiliter, combien ça coûte chaque, pourquoi?

1 Bon. Puis comment on fait pour savoir... comment on
2 détermine que ça coûte tant par système, par
3 exemple? Est-ce qu'on l'a déjà fait dans le passé,
4 combien ça avait coûté dans le passé de faire ce
5 même exercice-là? Donc, seulement pour se donner
6 une base pour dire, bon, bien, ça me semble
7 raisonnable.

8 Et, je pense, même si... des fois ce n'est
9 pas des chiffres qui sont faramineux, de prendre le
10 temps d'écrire deux, trois, quatre pages pour une
11 dizaine de postes spécifiques pour l'expliquer de
12 façon un petit peu plus substantielle. Je ne pense
13 pas que ça soit déraisonnable, je ne pense pas que
14 ça demande un travail si important puis je pense
15 que ça pourrait, au contraire, sauver... alléger le
16 processus puis sauver, probablement... il y aurait
17 sûrement des questions quand même mais elles
18 seraient, je pense, moins nombreuses puis peut-être
19 plus utiles que de poser des questions pour avoir
20 des chiffres. Je pense que d'avoir des questions
21 pour comprendre puis tester la... la
22 raisonabilité. Je pense que ça serait beaucoup
23 plus utile à la Régie pour qu'elle puisse dire :
24 « Bon, bien, effectivement, je suis convaincue que
25 cette dépense-là est raisonnable. » Parce que là

1 vous vous retrouvez, aujourd'hui... et sincèrement,
2 je ne voudrais pas avoir à décider d'approuver un
3 budget d'un montant X alors que ce qu'il y a dans
4 la preuve, c'est : « J'en ai besoin, donnez-moi
5 X. » Alors, voilà.

6 Q. [111] Je vous remercie. Avez-vous un
7 réinterrogatoire?

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Non. Merci, on peut libérer le témoin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, je vous remercie. Je remercie les témoins,
12 merci beaucoup de votre collaboration et puis vous
13 êtes maintenant libérés. Merci. On va maintenant
14 passer à la preuve d'UC.

15 (14 h 25)

16

17 PREUVE UC

18

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Bonjour. Hélène Sicard pour Union des
21 consommateurs. Je vais faire la brève présentation
22 pendant que monsieur Plante s'installe. Alors, nous
23 avons une présentation qui va être faite par
24 monsieur Marc-Olivier Moisan Plante, qui est
25 analyste à l'interne à UC. Je fais mes excuses à la

1 formation et au Transporteur. Normalement, je
2 dépose le curriculum de mon témoin d'avance.
3 C'était prévu. On a été pris dans un dédale de
4 dossiers. Son curriculum est dans une série
5 d'autres dossiers, et ce serait le même, entre
6 autres celui de 3842 où il était déposé comme pièce
7 C-UC-005. Si vous voulez qu'il soit déposé dans le
8 présent dossier, ce n'est pas un expert, c'est un
9 analyste à l'interne, parce que monsieur Moisan
10 Plante est quand même économiste, ça va me faire
11 plaisir en fin de journée de vous l'envoyer.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 À moins que maître Fréchette insiste, je ne pense
14 pas que ce soit nécessaire.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Maître Fréchette?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 J'avais constaté que, puis ce n'est pas que pour
19 Union des consommateurs, la très grande majorité de
20 nos intervenants, sinon tous, n'avaient pas produit
21 des curriculum au soutien de... Alors, je n'ai
22 pas...

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Ce ne sera pas un problème.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ce ne sera pas un problème. Que peut-être monsieur
3 Houle qui ne les connaissait pas. Nous, c'est un
4 petit monde, on se connaît tous depuis tant
5 d'années. Mais bon, ce n'est pas...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je pense qu'il va apprendre à vous connaître
8 rapidement.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Alors, Madame, si vous voulez assermenter monsieur
11 Plante, Moisan Plante, pardon.

12

13 L'an deux mille treize (2013), ce vingt et unième
14 (21e) jour du mois de novembre, A COMPARU :

15

16 MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE, analyste en énergie
17 Union des consommateurs, ayant une place d'affaires
18 au 6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec);

19

20 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
21 solennelle, dépose et dit :

22

23 INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

24 Q. [112] Rebonjour, Monsieur Moisan Plante. Avez-vous
25 préparé ou fait préparer sous votre contrôle et

1 votre surveillance la pièce, et, Madame la
2 greffière, vous me corrigerez si je me trompe,
3 C-UC-0016, qui est votre mémoire dans le dossier,
4 le mémoire déposé par Union des consommateurs?

5 M. MARC-OLIVIER MOISAN PLANTE :

6 R. Oui, je l'ai fait.

7 Q. [113] Avez-vous des modifications à y apporter?

8 R. Non.

9 Q. [114] Vous adoptez donc ce document comme votre
10 preuve au dossier?

11 R. Oui.

12 Q. [115] Sujet à la présente présentation?

13 R. Oui.

14 Q. [116] Vous avez une présentation à nous faire?

15 R. C'est ça.

16 Q. [117] Allez-y, Monsieur Plante.

17 R. Bon. Alors, bonjour, Madame la Présidente,
18 messieurs les régisseurs. Avant de commencer ma
19 présentation, je vais commenter rapidement la
20 réponse du Transporteur à l'engagement 6, c'était à
21 la demande d'UC. Là, je prends pour acquis que vous
22 savez bien que mon mémoire faisait des comparaisons
23 entre l'année témoin des salaires de base et les
24 résultats réels. En fait, je voulais connaître
25 l'acuité des prévisions du Transporteur. Là,

1 c'était peut-être pas clair de la manière que
2 l'engagement a été formulé, mais ce que le
3 Transporteur nous a fourni, c'est les écarts entre
4 les montants autorisés par la Régie et le réel.
5 Donc, il y a une différence ici.

6 En particulier, moi, j'ai essayé de... J'ai
7 vérifié pour l'année deux mille douze (2012), la
8 Régie avait réduit la masse salariale, la masse
9 salariale de cinq millions (5 M\$), par exemple.
10 Alors, là je ne sais pas comment interpréter...
11 Tout ça pour vous dire que ce n'est pas tout à fait
12 exactement ce à quoi je m'attendais, mais bon.

13 Alors, j'ai calculé rapidement pour le
14 tableau 1 de l'engagement 6 fourni par le
15 Transporteur que la moyenne des écarts, la dernière
16 colonne à droite, est d'environ, on a cinq années,
17 puis ça totalise environ quarante (40). Donc, c'est
18 environ huit millions (8 M\$) par année.

19 Dans mon mémoire, j'ai un tableau. Moi,
20 c'était des prévisions, l'année témoin par rapport
21 au réel, avant qu'il y ait des reclassements. Puis
22 la moyenne était de douze point deux millions
23 (12,2 M\$). Alors, je ne sais pas... Bon. Voilà!
24 Alors, ça, ça constitue disons... Ça va faire
25 quelques différences pour les chiffres, les

1 suggestions numériques, mais ça change rien à
2 l'idée générale de ma présentation.

3 Q. [118] Monsieur Moisan Plante, si je peux vous poser
4 une question pendant votre présentation. C'est que
5 dans votre mémoire, vous, vous avez pris en compte
6 les prévisions faites par le Transporteur dans
7 chaque dossier plutôt que de prendre la prévision
8 qu'il a faite et que la Régie a réduite pour
9 autoriser un montant?

10 R. Bien, c'est ça, là je regarde la prévision de
11 l'année témoin, ce qui était demandé. Je ne regarde
12 pas ce qui a été autorisé.

13 (14 h 30)

14 Q. [119] Et cette année vous regardez également sa
15 prévision puisqu'on ne connaît pas encore le
16 montant qui va être autorisé par la Régie.

17 R. Exactement.

18 Q. [120] Merci.

19 R. Ensuite, une deuxième remarque avant de commencer
20 ma présentation. Je vais en reparler pendant ma
21 présentation mais là j'ai remarqué, la FCEI vient
22 d'en parler également, c'est à propos des fameux
23 vases communicants. On dirait que, bon, il y a
24 comme un lieu commun comme quoi s'il y a un écart
25 de prévision, par exemple, sur les salaires de

1 base, bon, il va y avoir un écart correspondant de
2 signe inverse sur, par exemple, le temps
3 supplémentaire. Moi je suis d'avis que ce lien-là
4 est très faible. Moi, d'après moi, quand on pense à
5 cette théorie-là, on pense plus à l'employé qui n'a
6 pas le temps de finir son travail le jour, doit le
7 terminer en temps supplémentaire le soir, donc
8 c'est de là que ça provient le lieu commun. Mais si
9 on pense, par exemple, à l'utilisation du temps
10 supplémentaire pour une tâche différente, par
11 exemple, pour réparer des bris, les bris
12 d'équipement on ne peut pas les prévoir donc, en
13 fin d'année, si la prévision sur les salaires de
14 base était surévaluée, ça ne veut pas dire que le
15 nombre de bris va varier et l'utilisation du temps
16 supplémentaire va varier d'une façon inverse par
17 rapport à notre prévision sur les salaires de base.
18 À mon avis, si c'est deux tâches différentes qu'on
19 fait en temps supplémentaire et avec notre temps,
20 nos heures de travail normal, bien il n'y a pas de
21 corrélation à chercher entre les écarts sur le
22 temps supplémentaire avec les écarts sur le temps
23 de travail normal qui est dans les salaires de
24 base.

25 Alors sur ce, je vais débiter où j'avais

1 prévu débiter. Alors je ne reviendrai pas
2 inutilement sur des calculs, et cetera, mais je
3 vais faire juste un petit contexte très rapidement.
4 C'est depuis deux mille huit (2008), le
5 Transporteur a généré des écarts de rendement qui
6 représentent plus de quatre cents millions (400 M)
7 dont près de cent soixante millions (160 \$)
8 seulement pour l'année deux mille douze (2012).

9 En deux mille douze (2012) en particulier,
10 le Transporteur se félicite d'avoir dépassé la
11 cible d'efficience imposée par la Régie par
12 quarante et un millions de dollars (41 M\$) pour un
13 grand total de gain d'efficience allégué sur les
14 charges nettes d'exploitation de cinquante-quatre
15 virgule quatre millions (54,4 M). Depuis lors,
16 semble-t-il que la création de la VPEI semble avoir
17 rendu absolument impossible toute identification
18 des sources d'efficience, tant à priori qu'à
19 posteriori. C'est pourquoi UC a tenté d'identifier
20 des sources potentielles d'efficience ou des
21 éléments qui, à terme, génèrent des écarts de
22 rendement.

23 Donc nous allons parler de notre premier
24 sujet, les prévisions sur les salaires de base.
25 Comme je vous ai indiqué, d'emblée UC ne partage

1 pas l'opinion du Transporteur qu'il faille
2 considérer simultanément les prévisions et écarts
3 obtenus sur les salaires de base avec les
4 prévisions et écarts obtenus sur des vases
5 prétendument communicants, que ce soit les coûts
6 capitalisés dont nous a parlé le Transporteur plus
7 tôt cette semaine, ou les écarts de temps
8 supplémentaire.

9 Pour ce qui est des coûts capitalisés, une
10 surestimation des salaires de base n'est pas
11 nécessairement compensée par une sous-estimation
12 des coûts capitalisés tel que le prétendait lundi
13 dernier le Transporteur, j'ai une référence aux
14 notes sténographiques en page 175. Le Transporteur
15 nous indiquait que pour l'année deux mille douze
16 (2012) il y avait eu un écart défavorable dans les
17 coûts capitalisés de neuf millions (9 M) pour le
18 Transporteur donc cet écart défavorable devait
19 compenser l'écart favorable sur l'estimation des
20 salaires de base.

21 Là, on voit, d'après les chiffres du
22 Transporteur, même son tableau 1 qu'en deux mille
23 douze (2012) ils ont un écart favorable de sept
24 millions (7 M). Donc, là, ils nous ont offert une
25 première explication, c'est le vase communicant,

1 dans ce cas-ci, serait les coûts capitalisés où on
2 est défavorables de neuf millions (9 M).

3 Cependant, j'ai vérifié les années deux
4 mille onze (2011) et deux mille dix (2010) pour les
5 coûts capitalisés, encore une fois, la différence
6 entre la prévision de l'année témoin et le réel. En
7 deux mille dix (2010), pour les coûts capitalisés,
8 l'écart était favorable au Transporteur par douze
9 millions (12 M) et puis... Ça, c'est pour deux
10 mille onze (2011), excusez-moi, l'écart sur les
11 coûts capitalisés était favorable par douze
12 millions (12 M), et puis je regarde le tableau du
13 Transporteur, son écart sur les salaires de base
14 qu'il nous a fourni aujourd'hui, il est favorable
15 par neuf point un millions (9,1 M). Donc, là, les
16 deux écarts sont favorables dans de grosses
17 proportions pour la même année donc on voit que ça
18 ne compense pas, un ne compense pas pour l'autre.
19 (14 h 36)

20 Alors, d'autre part le temps supplémentaire
21 devrait être évité le plus possible et non tout
22 bonnement considéré comme un moyen de gestion comme
23 un autre. Ça coûte deux fois plus cher quand on
24 utilise du temps supplémentaire où pour le même
25 montant autorisé, on accomplit deux fois moins de

1 travail.

2 Un avantage d'avoir une bonne estimation
3 des salaires de base, ça permet de cibler un ratio
4 d'utilisation du temps supplémentaire, c'est-à-dire
5 le ratio entre le... la facture de temps
6 supplémentaire sur la facture des salaires de base.
7 Nous avons colligé les données depuis deux mille
8 huit (2008) et bon an mal an ce ratio de temps
9 supplémentaire oscille autour de quinze pour cent
10 (15 %) pour le Transporteur, soit près du double de
11 ce que l'on retrouve pour la moyenne de l'industrie
12 qui est neuf pour cent (9 %) selon une étude qui a
13 été fait par l'« Electric Sector Council » du
14 Canada.

15 Ramener l'utilisation du temps
16 supplémentaire à la moyenne de l'industrie
17 provoquerait des économies annuelles de plus de
18 sept millions (7 M). Lors de l'audience du dix-huit
19 (18) novembre le témoin d'Hydro-Québec, monsieur
20 Rioux, a indiqué qu'une des raisons pour cet emploi
21 du temps supplémentaire est que le réseau est
22 sollicité durant les heures normales de travail ce
23 qui fait en sorte que les opérations sur le réseau
24 doivent se produire en dehors des heures normales
25 de travail, et donc, en temps supplémentaire.

1 Nous, on trouve ça premièrement un peu
2 court comme explication, on s'imagine facilement
3 que c'est tous les réseaux électriques qui sont
4 davantage sollicités durant les heures normales de
5 travail. Donc, on ne voit pas en quoi le
6 Transporteur pourrait justifier une utilisation qui
7 est plus du double que la moyenne canadienne en
8 nous disant que le réseau est sollicité entre neuf
9 à cinq, là, ça on s'y attend, là, on s'imagine que
10 c'est la même chose pour tout le monde.

11 Une deuxième raison, c'est qu'on nous dit,
12 on doit déplacer du personnel quand il y a un bris.
13 Encore une fois, je ne crois pas qu'il s'agisse
14 d'une situation exceptionnelle et spécifique à
15 TransÉnergie. Par exemple, dans ma preuve, j'ai
16 parlé de BC Hydro.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Q. [121] Monsieur Moisan, si vous permettez avant de
19 parler de BC Hydro, je vais déposer la pièce qui
20 est un tableau, la carte en fait du système de
21 transmission de BC Hydro. Je suis rendue à quelle
22 cote, Madame, parce que... Alors, C-UC-0018, alors,
23 je vais donner ça, deux copies ici. Donc, je pense,
24 puis voilà, vous pouvez. Vous pouvez reprendre,
25 Monsieur.

1 C-UC-0018 : Tableau du système de transmission de
2 BC Hydro

3
4 M. MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE :

5 Donc, par exemple, BC Hydro qui a un ratio de temps
6 supplémentaire de huit pour cent (8 %), un réseau
7 étendu à travers la province. Et j'imagine qu'ils
8 doivent déplacer du personnel dans des régions
9 éloignées quand il y a des bris qui surviennent
10 dans ces régions-là.

11 Donc, encore une fois, je ne pense pas que
12 c'est quelque chose de spécifique au Transporteur
13 plus que la moyenne canadienne ou plus que BC
14 Hydro. Le réseau de transport de BC Hydro, là,
15 c'est dix-huit mille (18 000) kilomètres de long,
16 puis vous pouvez voir ça monte... ça monte pas mal
17 dans le nord, à l'est et à l'ouest de la province.

18 Et finalement il y avait une troisième
19 raison qu'on invoquait pour l'utilisation du temps
20 supplémentaire. Encore, là, je réfère aux notes
21 sténographiques du dix-huit (18) novembre, page
22 179, c'est le fait que les mises en service se font
23 lors du dernier trimestre, ce que je comprends,
24 provoque un genre de goulot d'étranglement pour le
25 personnel qu'on fait passer en utilisant le

1 surtemps.

2 Si j'ai bien compris les témoignages du
3 Transporteur, la logique de faire les mises en
4 service à la fin d'année c'est qu'on n'a pas à
5 attendre les pièces des fournisseurs, ce qui
6 pourrait un peu nous bloquer dans l'avancement de
7 notre projet. Donc, on fait ça en fin d'année, puis
8 en début d'année on s'occupe plutôt des charges,
9 là. C'est ce que j'ai cru comprendre de la
10 présentation de monsieur Boulanger. Je pense que
11 messieurs Veci et Verret étaient revenus là-dessus
12 aussi, il sont donné des exemples avec des turbines
13 ou d'autres pièces d'équipement pour... pour nous
14 parler des retards de projet.

15 Donc, on fait ça en fin d'année, mais
16 encore une fois, je me dis un autre transporteur,
17 BC Hydro, quand il a un projet lui il a des
18 fournisseurs, il ne veut pas être coincé à attendre
19 après des turbines qui ne viennent pas de ses
20 fournisseurs. Donc, lui aussi doit faire ses mises
21 en service à la fin d'année. Donc, encore une fois
22 je ne trouve pas que c'est une... une explication
23 qui semble spécifique au Transporteur.

24 C'est une raison qui est peut-être valide
25 pour justifier... pour justifier du temps

1 supplémentaire, mais pas en proportion qui est
2 pratiquement du double de la moyenne canadienne.

3 C'est pourquoi, selon UC, bon, on a pensé
4 bien faire, on a pensé avoir réussi à identifier
5 une source d'efficience, là. On comprend de la
6 preuve du Transporteur que pour lui c'est rendu
7 difficile d'en identifier, mais on pense en avoir
8 trouvé une. Alors, juste... nous ce qu'on a
9 proposé, c'est de prendre le ratio, là, qui est
10 présentement autour de quatorze pour cent (14 %),
11 je crois, et le ramener sur trois ans à huit pour
12 cent (8 %), ce qui est l'équivalent de la moyenne
13 canadienne.

14 (14 h 42)

15 Fait intéressant, ça s'est produit chez BC
16 Hydro. Il y a quelques années, BC Hydro avait un
17 ratio de temps supplémentaire beaucoup plus élevé,
18 puis il y a eu des décisions d'entreprise qui ont
19 été prises pour relever un défi. Et puis même eux
20 ont décidé de battre de un pour cent (1 %) la
21 moyenne canadienne, et semble-t-il qu'ils sont sur
22 le point de réaliser cet objectif. Donc, à mon
23 avis, on accuse déjà un certain retard sur BC Hydro
24 et ce serait dommage de le laisser perdurer en
25 n'implantant pas, le plus rapidement possible, un

1 tel programme de réduction du temps supplémentaire.

2 On propose que ça se fasse comme l'a fait
3 BC Hydro, sur une échéance de trois ans, sur un
4 horizon de trois ans, en diminuant progressivement
5 le ratio.

6 Alors, finalement je vais vous parler du
7 troisième thème de notre mémoire, c'est le décret
8 1135-2012 du gouvernement du Québec qui avait créé
9 beaucoup de vagues le cinq (5) décembre dernier
10 dans le cadre des audiences du Distributeur. Mais
11 le décret qui indiquait à la Régie de les... que
12 les orientations gouvernementales... de prendre en
13 compte que les orientations gouvernementales
14 incluses dans le budget du gouvernement
15 s'appliquaient aussi... concernaient aussi le
16 Transporteur.

17 En particulier, le gouvernement indiquait
18 que les gains d'efficience additionnels - ça, c'est
19 dans son plan budgétaire - étaient attendus de la
20 part d'Hydro-Québec en deux mille treize, deux
21 mille quatorze (2013-2014) et en deux mille
22 quatorze, deux mille quinze (2014-2015). Nous, on a
23 mis un extrait, là, dans notre mémoire qui montre,
24 là, des montants de réduction. Je pense, ce sont
25 des bénéfices additionnels. Je crois que c'est deux

1 cent vingt-cinq millions (225 M\$), ils sont là en
2 deux mille treize (2013), ils sont là en deux mille
3 quatorze (2014) également.

4 Alors, dans ce contexte en particulier pour
5 l'année... pour les années qui viennent, deux mille
6 treize (2013), deux mille quatorze (2014), on
7 trouve que la cible d'efficience de un pour cent
8 (1 %) suggérée par le Transporteur est trop petite.
9 On pouvait s'attendre à une cible plus grosse étant
10 donné le décret, puis, en fait, la cible du
11 Transporteur rapetisse par rapport à ce que
12 demandait la Régie en deux mille douze (2012).

13 Puis, il ne faut pas oublier que dans le
14 budget du gouvernement, la division TransÉnergie
15 était expressément nommée. Je veux bien croire que
16 les bénéfices pour l'entreprise étaient intégrés,
17 mais on indiquait qu'Hydro-Québec réalisera
18 d'importantes charges de réduction, d'importantes
19 réductions - excusez-moi - des charges
20 d'exploitation associées aux gains d'efficience
21 possibles dans toutes ses divisions, notamment
22 Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec
23 TransÉnergie. Donc, on a pris la peine de le
24 nommer, on n'a, par exemple, pas nommé Hydro-Québec
25 Équipement, là, mais on a nommé TransÉnergie.

1 Donc, à mon avis, la Régie devrait tenir en
2 compte que le gouvernement s'attend à des
3 réductions importantes des charges d'exploitation
4 et des gains d'efficience importants.

5 Alors, ce qu'on observe quand on regarde la
6 preuve du Transporteur, c'est que entre l'année
7 historique deux mille douze (2012) et l'année de
8 base deux mille treize (2013), il y a une
9 augmentation des effectifs et des charges nettes
10 d'exploitation. Ensuite, entre l'année de base et
11 l'année témoin, il y a encore une augmentation des
12 effectifs, petite, et encore des charges nettes
13 d'exploitation. Nous, on a l'impression que ça
14 se... ça ne va pas dans la direction qu'indiquait
15 le gouvernement.

16 Alors, nous, on voudrait évidemment que
17 si... que des tarifs justes et équitables soient
18 déterminés par la Régie. On ne veut pas se
19 retrouver, même s'il y a un mécanisme de partage
20 des écarts qui va arriver, on ne veut pas se
21 retrouver avec un trop-perçu de cent millions
22 (100 M\$) ou cent cinquante millions (150 M\$) en fin
23 d'année. On veut... on veut que les prévisions
24 soient justes. Et puis, pour nous, c'est très
25 important.

1 Alors, pour résumer nos suggestions : pour
2 ce qui est des... des salaires de base, bon, là, il
3 y a... moi, dans mon mémoire, j'avais douze
4 millions (12 M\$) de surestimation, là. Le
5 Transporteur nous dit huit (8 M\$), mais il ne prend
6 pas exactement... il ne prend pas ses prévisions
7 reclassées, il prend l'autorisé reclassé, là. Moi,
8 je suis prêt à couper la poire en deux puis à vous
9 suggérer de réduire ses demandes par dix millions
10 (10 M\$) pour tenir compte quand même des
11 reclassements.

12 Pour ce qui est du... du ratio de temps
13 supplémentaire, ça amène d'autres économies, là.
14 Dans mon mémoire, je pense que j'avais sept
15 millions (7 M\$) la première année et puis dix
16 millions (10 M\$) pour la deuxième. Là ça pourrait
17 être recalculé, là, en fonction... il faut qu'il
18 soit... il faut que ce soit calculé en fonction des
19 salaires de base autorisés, donc... Mais ça devrait
20 garder un ordre de grandeur, le même ordre de
21 grandeur.

22 (14 h 47)

23 Puis finalement, bon, le gouvernement...
24 Écoutez, nous, on a fait pour le décret... on a
25 fait une estimation à quatorze millions (14 M\$) de

1 réduction. Le gouvernement parlait de masse
2 salariale et de charge nette d'exploitation, un
3 peu, à mon avis, de façon interchangeable, même si
4 ce n'est pas exactement la même chose. Si on parle
5 de réduction de charge nette d'exploitation, pour
6 être plus général, on rajouterait au moins quatorze
7 millions (14 M\$) d'efficience. Là, est-ce que, ça,
8 ça doit être absolument séparé, par exemple, de la
9 réduction sur les salaires de base? Absolument.
10 Parce que, nous, on considère que les écarts sur
11 les salaires de base, c'était des prévisions qui
12 n'étaient pas justes. Mais, par exemple, la mise en
13 place de la réduction d'utilisation du temps
14 supplémentaire, ça pourrait s'insérer à quelque
15 part à l'intérieur du quatorze millions (14 M\$),
16 progressivement, là. Alors, voilà! Alors, je suis
17 disponible pour répondre aux questions. Merci.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Il est disponible pour répondre aux questions. Et
20 je n'aurai pas de questions pour l'aider à
21 compléter. Je vais laisser le contre-
22 interrogatoire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie. Maître Lussier, toujours pas de
25 questions?

1 Me STÉPHANIE LUSSIER :

2 Pas de questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Turmel?

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Pas de questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Neuman? Je ne le vois pas. Maître Fréchette,

9 ça va être à vous.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ça va aller. Je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître de Repentigny?

14 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

15 Pas de questions.

16 INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [122] Une seule question en fait. C'est sur votre

18 étude pour BC Hydro. Vous faites une... Je vais

19 aller chercher la page exactement. On voit à la

20 page 8 de 23 quand vous faites le ratio, c'est à

21 l'avant-dernier paragraphe, c'est marqué :

22 BC Hydro's overtime results are

23 somewhat higher at 11% [...].

24 Puis là on voit que c'est cinquante-deux millions

25 (52 M\$) sur un salaire total de quatre cent quatre-

1 vingt-neuf point quatre (489,4 M\$). Par la suite,
2 on voit les résultats où on dit, a réalisé une
3 diminution de deux pour cent (2 %). Mais on ne voit
4 pas... Savez-vous la masse salaire de base? Parce
5 que, évidemment, si on change le numérateur ou le
6 dénominateur, ça peut changer le pourcentage, mais
7 si on ne connaît pas le salaire de base. C'est
8 juste pour voir, s'ils ont augmenté la masse...

9 R. Je ne les ai pas vérifiés. Il faudrait aller voir
10 dans les demandes tarifaires de BC Hydro. Mais je
11 n'ai pas cette information-là, puis je n'ai pas
12 vérifié ça.

13 Q. [123] O.K. Je pense que ça... Je comprends votre
14 point. Alors, je ne pense pas que ça va être
15 nécessaire de fournir un engagement de la masse
16 salariale.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 En fait, si je peux tout de suite vous dire. Ce
19 qu'on regarde, c'est le pourcentage. Et ce que
20 l'étude nous donne, c'est le pourcentage de
21 réduction de temps supplémentaire qu'il y a eu.
22 Alors, on n'a pas regardé s'ils avaient réduit la
23 masse salariale. On regarde de façon absolue. Puis
24 ce que l'étude calculait, c'était, bon, bien, on
25 avait onze point quelque chose pour cent de temps

1 supplémentaire. La moyenne nationale est neuf pour
2 cent (9 %). Et on ne connaît pas non plus... les
3 masses salariales varient. Alors, on regardait en
4 pourcentage...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je comprends ça. C'est tout simplement que,
7 évidemment, c'est un tout la masse salariale de
8 base et puis les heures supplémentaires. Si vous
9 augmentez la masse salariale de base à tel point
10 pour vous assurer qu'il n'y ait plus jamais
11 d'heures supplémentaires, bien là, à ce moment-là,
12 on n'a rien gagné. C'était dans ce sens-là que je
13 posais la question.

14 M. MARC-OLIVIER MOISAN PLANTE :

15 R. Bien, je peux vous dire que c'était dans un
16 contexte où les tarifs augmentaient très
17 rapidement. Et c'est un rapport qui a été fait pour
18 essayer de réduire les hausses de tarifs. Donc, je
19 serais un peu surpris qu'on ait permis une
20 augmentation substantielle des salaires de base
21 pour réduire le ratio en conservant le numérateur
22 constant puis en augmentant le dénominateur. Je
23 serais surpris, là, mais, comme je vous dis, je ne
24 l'ai pas vérifié.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça va être correct. Je vous remercie beaucoup. Est-
3 ce que vous avez un réinterrogatoire?

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Non.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie. Alors, je vous remercie beaucoup,
8 Monsieur Moisan Plante. Ça va être l'ensemble des
9 questions pour UC et vous êtes maintenant libéré.
10 Merci beaucoup. Maître Fréchette?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 D'ici là, vraisemblablement, je crois qu'on est sur
13 la fin, en tout cas, je souhaite, vous allez voir
14 certainement des engagements qui vont suivre au fur
15 et à mesure, souhaitons de compléter le tout en
16 journée de demain. C'est ce que je souhaite. Et
17 puis je pense qu'on se revoit lundi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui. Alors, on va se revoir lundi. On va commencer
20 avec la preuve du RNCREQ, ou enfin la fin du
21 contre-interrogatoire du RNCREQ. Ensuite, on
22 passera à la preuve du GRAME puis d'EBM.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. On se revoit lundi.

3 FIN DE L'AUDIENCE

4

5

6

7 Je, soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel,
8 certifie sous mon serment d'office que les pages
9 qui précèdent sont et contiennent la transcription
10 fidèle et exacte des notes prises dans ce dossier
11 au moyen du sténomasque.

12

13 Le tout, conformément à la loi.

14 Et j'ai signé,

15

16

17 CLAUDE MORIN, s.o.